

Pensons famille

Bulletin du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Éditorial

Volume 15, numéro 76, mai 2004

Monsieur le Ministre (Quatrième lettre)

Montréal, le 31 mai 2004

Monsieur Claude Bécharde
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, selon son habitude, profite de l'éditorial de son bulletin *Pensons famille* pour vous écrire et partager avec vous ses réflexions et ses préoccupations sur la politique familiale au Québec.

Vous êtes donc le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille depuis tout au plus d'un an.

C'est court dans la vie d'un Gouvernement ou d'un Ministre, mais en toute franchise, nous vous livrons nos commentaires.

Lors de la formation du nouveau gouvernement nous avons signalé au Premier ministre, M. Jean Charest, ainsi qu'à vous-même, notre désappointement et notre crainte devant la réorganisation de la structure gouvernementale qui nous privait d'un Ministère d'État à la Famille à l'Enfance pour celui d'un Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et qui déléguait à une Ministre déléguée à la Santé toute cette partie essentielle de la famille que l'on nomme les aînés.

Nous croyons, toujours et encore, que les aînés devraient être la responsabilité formelle du ministre de la Famille.

Quant à joindre les responsabilités de la Solidarité sociale et de la Famille, nous reconnaissons d'emblée que cela vaut mieux que ce soit sous la responsabilité d'un même ministre que de deux ministres différents. Il y a là une connaturalité qui convient.

Et si l'adjonction de l'Emploi à la Famille favorise la conciliation « famille-travail », alors nous sommes d'accord.

Établissons, d'abord, quelques principes qui s'imposent, ensuite nous vous dirons nos commentaires.

Il faut toujours se rappeler les quatre grandes caractéristiques d'une politique familiale globale :

* l'autonomie : la politique familiale est autonome, elle n'est le volet d'aucune autre mission de l'État;

* l'horizontalité : la politique familiale est horizontale, elle englobe toutes les missions de l'État;

* la verticalité : la politique familiale est verticale, elle comprend tous les âges de la famille;

* la subsidiarité : la politique familiale est subsidiaire, elle vient en soutien aux parents et aux familles, elle ne les remplace pas.

Voilà pour les caractéristiques.

Voyons maintenant les objets d'application de la politique familiale : elle ne saurait s'écarter des besoins primaires et essentiels des humains :

- la nutrition; - le vêtement; - le logement; - la santé; - l'éducation; - le travail.

À cet effet, il faut toujours se poser les bonnes questions de base.

Les femmes enceintes se nourrissent-elles convenablement? Les enfants arrivent-ils en classe le ventre vide? Les aînés sont-ils sous-alimentés? Avons-nous réalisé le tonnage exceptionnel des banques alimentaires? C'est sûrement le signe d'une solidarité exemplaire, mais c'est aussi un symptôme effarant! Pourquoi y a-t-il tant de friperies populaires? Qu'en est-il du logement des familles? Les familles prennent-elles en main leur santé? Les familles favorisent-elles les études et ont-elles les conditions nécessaires pour les favoriser? La dignité des familles est-elle mise à rude épreuve par le manque d'emploi?

On ne peut faire une politique familiale sans répondre à toutes ces questions!

Toute politique familiale, et tout gouvernement qui croit que la famille est la base de la société, devra faire en sorte que la famille, les familles, jouissent de conditions et de ressources convenables pour se constituer, grandir et se reproduire.

D'où, comme préalable, une politique de la population dans ses trois composantes : la natalité, l'adoption et l'immigration.

Cependant, M. le Ministre, nous vous savons gré de belles et bonnes réalisations depuis cette année où vous êtes en responsabilités. Nous vous disons que vous êtes en bon chemin et nous voulons nous associer à vous pour une continuation soutenue.

Citons quelques contentements.

La nouvelle fiscalité des familles telle que définie par le Budget Séguin, le nouveau Soutien aux enfants, la complétion du réseau de services de garde éducatifs de qualité, le continuum de services en faveur des jeunes, la mesure pour combattre l'exclusion sociale des aînés, l'aide pour le logement des familles, le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le devancement d'un an au 1er avril 2004 de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires famille, l'entente sur les congés parentaux, l'annonce du Document de consultation sur la conciliation travail-famille.

Encore, faut-il que les gains faits dans certains domaines ne soient pas effacés par d'autres mesures comme l'augmentation des frais de garde à 7\$!

Nous vous citons, M. le Ministre:

« L'intervention auprès des familles est au coeur de l'action gouvernementale, afin que les familles puissent mieux réaliser leurs désirs d'enfants, soient mieux soutenues et puissent concilier les exigences du travail et celles de la famille. En matière de prévention de la pauvreté, une action intégrée auprès des jeunes en situation de pauvreté et de leur famille s'appuie sur des partenariats novateurs et une vision globale des besoins des familles. La famille est la cellule de base du développement des personnes et des collectivités, donc du développement social. » - *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion - Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Avril 2004, page 17.

Nous vous croyons, M. le Ministre, et nous vous aiderons à nous aider!

Le Président
Richard Sarrasin, t.s.
Membre du Conseil des aînés

Le Directeur général
Yves Lajoie

La Semaine québécoise des familles



Dans le cadre de la Semaine québécoise des familles du 10 au 16 mai 2004

le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec a organisé le mercredi 12 mai 2004 un déjeuner-croissants sur le thème :

Bâtir des milieux accueillants pour les familles

Nos personnes ressources :

M. Gaston Gauthier

Co-président
Commission Familles et Médias
Organisation mondiale pour les familles
FAMILIS OMF

Mme Marguerite Blais

Présidente
Le Conseil de la famille et de l'enfance

M. Pierre Lambert

Personne ressource
Carrefour action municipale et famille
Ex-conseiller municipal de Saint-Laurent,
responsable de la politique familiale



Au pré-lancement de la Semaine québécoise des familles

Mme Claire Tranquille - Directrice générale
Le Centre québécois de ressources à la petite enfance

Mme Marie-Berthe Chevalier - Bénévole
Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
Membre du Conseil d'administration
La Semaine québécoise des familles

Mme Marie-Josée Taillefer - Porte-parole
La Semaine québécoise des familles

M. Yves Lajoie - Directeur général
Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

M. André Racine - Président
La Semaine québécoise des familles

Partenariat « Famille en mouvance et dynamiques intergénérationnelles »

Pour la mémoire historique de l'Assemblée générale du 31 mai 2004



La subsidiarité

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec définit la politique familiale par ses quatre (4) caractéristiques :

- * l'autonomie : la politique familiale est autonome, elle n'est le volet d'aucune autre mission de l'État;
- * l'horizontalité : la politique familiale est horizontale, elle englobe toutes les missions de l'État;
- * la verticalité : la politique familiale est verticale, elle comprend tous les âges de la famille;
- * la subsidiarité : la politique familiale est subsidiaire, elle vient en soutien aux parents et aux familles.

Le Regroupement entreprend une série de deux rencontres sur cette caractéristique de la politique familiale qu'est la subsidiarité.

Le mercredi 21 janvier 2004 : La subsidiarité : le rôle de l'État

Le mercredi 18 février 2004 : La subsidiarité : la société civile

On peut définir la subsidiarité comme le « Principe de répartition des tâches entre l'État et la société civile... Elle peut se définir comme suit : à l'égard des individus et des groupes inférieurs, toute collectivité doit se contenter d'exercer une fonction supplétive et subsidiaire, se gardant en conséquence de faire à leur place ce qu'ils sont capables de faire par eux-mêmes. En d'autres termes, partout où le régime de l'association entre individus ou groupes suffit à l'accomplissement d'une tâche déterminée, il faut le préférer à l'intervention directe de l'État. » - L'Encyclopédie de L'Agora : Subsidiarité - <http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Subsidiarite>

«La société civile organisée est un concept global qui couvre l'ensemble de toutes les structures organisationnelles dont les membres servent l'intérêt général par le biais d'un processus démocratique basé sur le discours et le consensus, et jouent le rôle de médiateur entre les pouvoirs publics et les citoyens. » - Comité économique et social européen - www.ces.eu.int/pages/fr/acs/SCO/SCO_accueil_fr.htm

Dans le cadre de la politique familiale au Québec et de la réingénierie ou de la réorganisation de l'État, comment nos partis politiques voient-ils le rôle de l'État ?

La subsidiarité : le rôle de l'État

La rencontre du 21 janvier 2004



Les personnes ressources

- M. Vincent Auclair
Député de Vimont
Parti libéral du Québec - PLQ
Adjoint parlementaire de M. Claude Bécharde
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
- M. Jean-Claude St-André
Député de l'Assomption
Parti Québécois - PQ
Porte-parole de l'Opposition officielle
en matière de natalité et de démographie
- M. Michel Lalonde
Conseiller au programme
Action démocratique du Québec - ADQ

Monsieur Vincent Auclair

M. Vincent Auclair
Député de Vimont
Parti libéral du Québec - PLQ
Adjoint parlementaire de M. Claude Bécharde
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Notaire de formation, monsieur Vincent Auclair est député de la circonscription de Vimont. Il est également membre de la Commission des affaires sociales et de la Commission de l'éducation.

L'État québécois étant à un tournant important de son histoire, monsieur Auclair est convaincu de l'importance d'être à l'écoute de ses concitoyens, afin de créer un Québec qui réalisera pleinement ses sept millions d'ambitions.

(Texte rédigé à partir des enregistrements réalisés)

Salutations et présentation


Je me présente. Je suis Vincent Auclair, député de Vimont, également, adjoint parlementaire à Monsieur Claude Bécharde, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Avant de faire de la politique, j'ai été impliqué au niveau communautaire. Durant huit ans, j'ai été président du Centre de bénévolat de Laval, un organisme communautaire qui touchait à la lutte à la pauvreté, aux banques alimentaires, aux déjeuners dans les écoles. Nous avons fait des transports d'accompagnement, des gardiennage-répét, et de l'information dans le milieu des bénévoles. Une partie de mon bagage de vie vient de là.

Aujourd'hui, je suis bien heureux d'avoir reçu l'invitation du Regroupement, au nom de mon parti et en mon nom personnel, pour venir vous présenter la vision du Parti libéral du Québec et du gouvernement sur la subsidiarité de l'État.

La subsidiarité et le rôle de l'État

J'ai aimé la définition que vous en donnez. Il faut voir le rôle de l'État par rapport à l'interventionnisme qu'il doit jouer, dans sa présence pour intervenir justement au niveau de la famille, au niveau de la lutte à la pauvreté et au niveau de tous les engagements sociaux.

Donc, la question est : comment l'État doit-il être présent et comment doit-il diriger? L'État ne peut pas faire tout seul et ne doit pas intervenir à un point tel que ça va nuire au développement. L'État doit donner des grandes lignes. Il doit encourager, 

doit stimuler, il doit être présent dans les projets pour mener au mieux-être de la population.

Lorsqu'on s'arrête au rôle de l'État, je peux vous dire, - qu'après tout ce qu'on a entendu et lu, qu'avec tous les gestes qu'on a posés, que ce soit au niveau des régies régionales ou au niveau des régions, - que lorsqu'on a décidé de remettre entre les mains des régions leur gestion en créant les CRE, on a décidé, comme gouvernement, de faire confiance au milieu.

Faire confiance au milieu vient confirmer le rôle des intervenants sociaux et des organismes communautaires.

Le fait de vouloir faire des changements aux Régies régionales a amené beaucoup de personnes et d'organismes communautaires, à être inquiets parce qu'ils considéraient qu'ils perdraient du financement, qu'ils se trouveraient du jour au lendemain sans soutien. Ce qui est totalement faux.

On ne peut pas, nous, comme État, rendre tous les services à la population. Il faut bien être conscient de ça. L'État ne peut pas intervenir dans tout, l'État n'a pas les moyens d'intervenir dans tout. Avoir tous les moyens, il n'y aurait plus de misère, ni de pauvreté. Tout le monde aurait un logement, tout le monde aurait des services adéquats. On tend vers ça, on veut arriver à ça. Mais il y a des priorités. Il faut faire en sorte qu'on va justement maximiser les services pour les besoins de la population. Donc, comment doit-on le faire ?

La modernisation de l'État

On a décidé de s'attaquer à la modernisation de l'État. Moderniser l'État ne veut pas dire éliminer tout ce que sont nos acquis. On ne va pas éliminer ce qui fait le Québec d'aujourd'hui.

Mais, il y a des choses qu'il faut revoir. Il faut revoir le fonctionnement de la machine gouvernementale. Pourquoi? Pour se donner des outils, se donner des moyens.

Au Québec, il y a 40 % de la population qui ne payent pas d'impôts. On ne s'en vante pas, c'est une réalité. Quand les personnes ne payent pas d'impôts, c'est qu'elles n'en ont pas les moyens. Elles n'ont pas la capacité d'en payer. Elles n'ont pas le revenu nécessaire ou assez élevé pour payer de l'impôt. Il faut aller plus loin dans ce constat. Ça veut dire quoi ? Ce sont des gens qui, dans la dure réalité, n'ont pas le logement adéquat, ne mangent pas à leur faim. Ils vivent des situations difficiles.

Des gestes à poser

Quels sont les gestes à poser ? Quels sont les gestes que, comme État, comme gouvernement, on doit poser? On doit se donner des outils. On s'est déjà entendu, avec le gouvernement antérieur, sur la loi à la lutte à la pauvreté. On s'est entendu sur un barème plancher.

Il y a beaucoup de personnes qui nous posent des questions sur le barème plancher. Les gens disent : « Vous vous êtes déjà entendus avec l'ancien gouvernement, ça fait déjà plus d'un an que vous en parlez de la lutte à la pauvreté, comment ça se fait que vous n'avez pas encore déposé le projet de Loi ? »

Je dois être honnête avec vous. On a regardé, on a étudié beaucoup, on s'est fié à ce qui s'était fait dans le passé et qui n'est pas négatif. Il y a des bonnes choses mais qu'il faut revoir dans la réalité du nouveau gouvernement.

La lutte à la pauvreté

La Loi sur la lutte à la pauvreté va être déposée très bientôt. Monsieur Claude Béchar, qui était ici parmi vous récemment, aurait préféré la déposer plus rapidement. Certaines réalités financières de l'État, vous en avez entendu parler, ont fait en sorte que les outils qu'il aimerait avoir ne sont pas tous pas au rendez-vous, malheureusement. Il doit, avec un consensus global, vous déposer un plan très bientôt. J'ose espérer que M. Béchar va être capable de le déposer dans les prochains mois. C'est un plan ambitieux. Ce n'est pas juste une question de donner des moyens économiques à la population qui en a besoin. Ce n'est pas juste ça, parce que la pauvreté n'est pas juste une question économique. Ça en fait partie. Ça touche beaucoup

d'autres secteurs : l'éducation, l'insertion sociale, le logement social qui est une priorité, tous les volets de la santé.

L'intergénération

Il y a aussi le volet de l'intergénération qui devient très important. Les retraites qui s'en viennent. On a parlé beaucoup des baby boomer qui allaient prendre leur retraite dans un avenir prochain. D'ici 10 ans, une masse importante de personnes vont prendre leur retraite. C'est un constat qui donne une lueur très positive aux jeunes, aux gens qui sont à la recherche d'emploi et qui veulent prendre leur place dans la société. Vous êtes des organismes communautaires, vous intervenez dans le quotidien de ces gens, vous voyez leur détresse, vous avez connaissance aussi de leur rêve.

Cependant si le gouvernement doit poser un geste pour encourager les gens à rester au travail plus longtemps, c'est un constat important. On veut leur en donner les moyens et ces gens-là vont se retrouver avec des outils, des possibilités. Mais, il faut cordonner cette réalité avec celle des jeunes et des sans emploi.

La politique familiale et les garderies

Il y a bien sûr le dépôt de la loi pour la lutte à la pauvreté, mais aussi le dépôt de la politique familiale qui s'en vient. Monsieur Béchar l'a dit, la politique familiale, qui devrait être déposée au mois d'octobre, au début de l'automne, va donner des grandes lignes et dire de quelles façons on va encourager et soutenir la réalité familiale du Québec. On a déjà posé des gestes concrets dans le domaine des garderies. On a développé et on continue à développer les places en garderies. On continue à croire aux garderies parce que tout le système des garderies, autant les CPE, que les garderies privées, que les garderies en milieu familial, sont des noyaux importants.

Je pense que personne ne peut remettre en cause la nécessité des garderies au Québec et leur qualité. Et surtout la chance égale qu'amènent nos garderies pour nos enfants. La réalité d'avoir des places en garderies, donne aux enfants de tous les paliers économiques des possibilités. C'était très important et on va continuer à soutenir ça.

C'est vrai qu'on le soutient d'une autre façon, c'est vrai qu'on va permettre le développement des garderies privées. Mais on a également, - dans un mouvement pour s'assurer d'avoir des soins et des services de qualité, - augmenté aussi la norme au niveau des garderies privées pour qu'elles se retrouvent avec le même ratio d'éducation et de techniciennes de qualité pour donner des services aux enfants. Ainsi, on a la possibilité de développer plus rapidement le nombre de places en garderies.

On s'est arrêté aussi au fait que beaucoup de personnes n'ont pas de places en garderies pour leurs enfants. Malheureusement, il y a encore pas loin de 30 000 enfants qui n'ont pas leur place en garderie. Les parents de ces enfants se retrouvent à payer des frais importants, beaucoup plus que les 7,00 \$ qui sont aujourd'hui les frais de garderie. Ces parents payent de 25,00 \$ à 30,00 \$ par jour pour des places en garderie. Il faut faire quelque chose pour eux.

Il faut également donner plus de possibilités pour les enfants des milieux moins favorisés qui continuent à avoir des places en garderies, que ce soit gratuitement pour 21 heures et demie par semaine, ou pourraient payer un tarif moyen selon leur réalité familiale. Voilà donc, le volet garderies.

La politique familiale va aller aussi en appui pour l'insertion sociale de toutes les communautés du Québec. Le Québec est riche de ses communautés, de toutes nationalités, de toutes provenances. Il faut penser à nos communautés culturelles. Il faut insérer socialement tous les Québécois. Il faut se rappeler que toute personne qui demeure au Québec est québécoise. On se vante d'ouverture, d'avoir les bras ouverts à nos communautés culturelles. Il faut leur donner des outils pour qu'elles soient capables de se réaliser et de s'adapter à la réalité québécoise. Il faut s'enrichir de cette réalité-là.



Les grands-parents

On va également faire aussi beaucoup plus de place pour les grands-parents. Les grands-parents au Québec, qui sont des joueurs très importants, et qui sont en santé, n'ont malheureusement pas toujours tous les moyens économiques pour avoir un niveau de vie important.

On va favoriser ce qu'on appelle les maisons intergénération qui vont permettre de bénéficier de certains avantages. Souvent dans le passé, les familles se regroupaient en accueillant les grands-parents pour vivre avec eux. On va donner des outils à la population québécoise pour favoriser ce type de maisons. Quand les gens vont les désirer, c'est une question de choix, il faut leur en donner les moyens. On continue dans cette orientation.

La réalité des familles au Québec

On va également encourager et reconnaître la réalité diverse des familles du Québec qui ne sont plus toutes des familles traditionnelles « papa, maman et les enfants ». Il y a des familles monoparentales, des familles recomposées, des familles homoparentales. Ce sont des réalités qu'on doit adopter. L'État doit s'adapter à la réalité du Québec moderne. On va poser plusieurs gestes. On va également développer le volet de l'habitation. Il y a eu un certain réajustement au niveau des habitations à loyer modique. On va continuer à développer, on va réinvestir dans ce développement parce que c'est une réalité. Si on donne à ces gens les moyens de se loger adéquatement et de façon respectable, ils vont pouvoir après ça mettre l'emphase sur d'autres volets de leur vie.

Le travail

Dans le domaine du travail, on a également beaucoup de travail à faire ! On a mis en place, « Place à l'emploi » qui est une réalité importante. « Place à l'emploi » est un outil qui va permettre aux personnes jeunes de s'intégrer au milieu du travail. J'ai visité quatre Centres locaux d'emploi - CLE - de Lanaudière.

Les gens nous disent tous qu'il faut s'attaquer à la pauvreté. Une façon de s'attaquer à la pauvreté, c'est de donner l'habitude, le goût du travail aux gens. C'est facile pour ceux qui se lèvent tous les matins de travailler, c'est un réflexe. Mais pour des personnes qui, pour des raisons d'éducation, des raisons de santé, des raisons familiales, n'ont pas connu cette stimulation, ça demande plus d'effort pour se lever le matin et ça leur demande plus d'énergie et ça demande beaucoup de compréhension de la part du milieu pour les insérer.

Les organismes communautaires connaissent bien ce que veut dire l'insertion sociale. Vous avez dans vos organismes des personnes qui ont des bagages importants de vécu. Vous travaillez avec eux pour lentement les insérer dans la société. Ça prend quand même des moyens, des outils. Ce sont là des outils qu'on est en train de se donner pour justement favoriser l'insertion, le plus tôt possible dans sa vie, d'un jeune de 18 ans, même de 16 ans, qui quitte littéralement toute la réalité de l'éducation, se trouve dans un milieu, sans emploi, sans travail. Il ne développe plus le réflexe de se lever. Il faut le stimuler. « Place à l'emploi » a ce mandat pour le prendre en charge le plus tôt possible, pour le stimuler afin qu'il contribue au Québec de demain.

Le Québec de l'avenir, c'est d'ici 2006. On parle de 644 000 emplois disponibles au Québec. Ce sont des besoins immédiats, des possibilités pour les jeunes et pour la population, mais aussi des besoins pour l'économie. On a beau dire qu'on ne devrait pas parler d'économie en milieu social, ce n'est pas vrai, c'est un tout. Si l'économie va bien, si les gens travaillent, si les

gens gagnent de bons revenus, ils vont pouvoir se développer et donc enrichir tout le reste de la population. On a un système social qui permet justement à ceux qui en ont plus de favoriser le développement de ceux qui gagnent moins. Et c'est parfait comme système, il ne faut pas aller contre cette réalité. C'est une réalité qu'on vit bien au Québec. On a quand même un niveau de vie et une réalité sociale intéressante au Québec qui se sont développés justement grâce à ça.

La santé

On a investi beaucoup au Québec dans la santé. Et pas seulement comme gouvernement. On investit beaucoup dans la santé : ce sont nos gens, c'est notre population. On le fait et on va continuer à le faire, parce que, nous, on le croit, la priorité c'est la santé. Mais il y a aussi une façon de refaire les choses. On ne peut pas maintenir le système tel quel. La preuve même, ce matin, un article du Devoir disait que les hôpitaux, les centres hospitaliers qui ont réussi à se démarquer, à faire face aux besoins croissants de la population, ce sont ceux qui ont revu leur façon d'intervenir auprès de la population, qui ont revu leur façon de travailler à l'interne. On croit à cette façon de revoir les choses. Peut-être qu'il faut revoir la question du dialogue. Maintenir les dialogues. C'est certain qu'il faut maintenir le dialogue avec vous, être à votre écoute pour continuer ce développement.

Les organismes communautaires

L'État va être là pour vous soutenir, pour vous donner les grandes lignes, c'est notre rôle comme gouvernement. On n'ira pas intervenir pour vous. On n'ira pas intervenir pour prendre votre place, ce n'est pas notre rôle. On n'a pas l'intention non plus de faire de vous, qui travaillez dans les organismes communautaires, « des employés de l'État ». Vous avez cru dans vos milieux, vous vous êtes développés, vous avez répondu aux besoins. Vous vous adaptez très rapidement à la réalité des besoins de la population parce que, justement, vous n'étiez pas pris avec des normes à n'en plus finir. Et c'est cela notre rôle : éliminer ce qui est trop normatif pour permettre à la communauté de vous aider.

Des budgets sont dévolus aux organismes communautaires. La seule chose qu'on demande aux organismes communautaires, - la grande majorité des organismes communautaires que j'ai rencontrés sont d'accord avec ce fait, - c'est une reddition de compte. Un compte rendu du travail qui est fait selon les investissements consentis de part et d'autre. De toute façon, ils le font quand ils déposent leurs demandes, présentent leurs budgets et font le bilan de leurs interventions.

Dans la meilleure réalité, on pourrait aller encore plus de l'avant et soutenir encore plus les organismes communautaires, si on avait plus de moyens, on ne peut pas se le cacher. Il y a toujours des besoins, il va toujours y en avoir. Ce n'est pas un constat négatif, c'est une réalité. S'il n'y avait plus de besoins, il n'y aurait plus d'organismes. Vous n'interviendriez plus comme organismes communautaires. Il n'y aurait plus de pauvreté.

Conclusion

En bout de ligne, je crois, formellement, et le parti que je représente, et Monsieur Béchar, le croient aussi, que le rôle de l'État est surtout d'apporter un appui et de donner des grandes lignes. Mais, si on veut atteindre les objectifs, c'est avec vous qu'on va le faire. Ce n'est pas en dictant les choses, mais c'est en vous appuyant dans vos démarches.

Ce sont celles d'aujourd'hui, des démarches de qualité.

Merci beaucoup.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/auclair.html



Montréal	Québec
4364, rue St-Denis Montréal (Québec) H2J 2L1	1535 Chemin Sainte-Foy, suite 120 Québec (Québec) G1S 2P1
Vox : (1-514) 288-4364	Vox : (1-418) 688-8910
Sans frais : 1 800 361-1047	Sans frais : 1 800 463-4575

Monsieur Jean-Claude St-André

M. Jean-Claude St-André
Député de l'Assomption
Parti Québécois - PQ
Porte-parole de l'Opposition officielle
en matière de natalité et de démographie

Diplômé en sciences sociales, monsieur Jean-Claude St-André est député de la circonscription de L'Assomption. Il est le porte parole de l'Opposition officielle en matière de natalité et de démographie.

Le Québec s'est bâti une société originale et conviviale unique au Monde. Cette société accorde une certaine importance à l'État. Le modèle québécois doit-il être remis en question ? M. St-André nous guidera dans notre réflexion.

(Texte rédigé à partir des enregistrements réalisés)

Salutations et présentation

Je suis Jean-Claude Saint-André, député de l'Assomption, membre de l'Assemblée nationale depuis sept ans, et porte-parole de l'opposition officielle pour la natalité et la démographie. Un thème qui soulève beaucoup d'intérêt au sein des membres et des organismes de votre Regroupement.

Je remercie sincèrement le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, pour l'invitation qu'il m'a adressée pour vous entretenir sur la subsidiarité et le rôle de l'État.

Dans un premier temps, je vais parler du rôle et de la nature de l'État, ensuite de la subsidiarité, et par la suite de la société civile.

On pourrait faire beaucoup de conférences sur ces trois notions et réalités et on ne va pas pouvoir, aujourd'hui, en épuiser les subtilités.

Je vous suggère quelques réflexions qui sont de nature à faire progresser le débat et aider à l'identification de solutions qui correspondent aux attentes et aux aspirations de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

La nature et le rôle de l'État

D'abord, il faut s'entendre sur les notions essentielles qui fondent l'État.

La première notion essentielle est l'être humain : pas d'humains pas de société, pas de société pas de citoyens, pas de citoyens pas d'État.

Les humains font d'abord partie d'une société. Les personnes humaines vont naturellement chercher à vivre ensemble. C'est-à-dire qu'ils établiront entre eux des rapports sociaux, économiques et culturels.

Pour vivre ensemble plus facilement, plus sereinement aussi, pour établir des rapports entre eux, les humains vont se donner des règles, c'est essentiel. Il ne peut pas y avoir de rapport avec les autres sans règles. Et dans une société comme la nôtre, les humains en sont venus à codifier des règles, notamment en se reconnaissant des droits égaux. C'est de là, entre autres, que sont nées les chartes.

À partir du moment où les humains qui composent une société se reconnaissent des droits égaux, on établit les fondements de la citoyenneté d'une société. Et pour administrer les droits des citoyens, nous avons besoin d'une structure au service de tous les citoyens, créée par les citoyens et qui est la propriété des citoyens.

La subsidiarité

J'ai beau réfléchir à cette situation depuis longtemps, je

ne vois qu'une structure capable de remplir toutes ces conditions et c'est l'État. L'État est donc le subsidiaire du citoyen, l'État est la seule structure qui peut prétendre servir le bien commun. Attention, je ne dis pas que l'État sert toujours le bien commun, mais qu'il est la seule structure qui peut prétendre servir le bien commun.

Les humains dans leur grande sagesse comprennent qu'ils ont besoin de s'unir pour réaliser leurs aspirations. C'est pour cela qu'ils ont créé l'État. Mais bien avant la création de l'État, les humains ont cherché à s'unir pour satisfaire des besoins essentiels comme se nourrir, se vêtir et se loger, pour satisfaire aussi des besoins de sécurité, de bonheur et de liberté.

Que ce soit la famille, une entreprise privée ou un syndicat, une équipe de hockey ou un club de bridge, une école ou un hôpital, toutes ces structures ou ces organisations ont la même finalité : permettre le mieux-être des humains.

Tous ces sous-ensembles, avec tous les citoyens, forment la société civile.

La structure créée par la société civile et à qui la société civile confie la gestion de l'interaction de tous ces sous-ensembles, cette structure c'est l'État.

En théorie, en théorie seulement, l'État puise sa légitimité, c'est-à-dire sa liberté d'agir, dans le fait qu'il est subsidiaire de la société civile. L'État est aussi la création de la société civile et c'est de la société civile qu'il reçoit tous ses pouvoirs. En pratique, on est loin d'en être là.

Un État moderne

En ce sens, la Révolution tranquille est un mouvement qui nous fait progresser vers cet idéal. La Révolution tranquille a permis à la société québécoise de se donner un État moderne, de développer son économie, de mettre en place des filets de protection sociale, d'enrichir notre société et notre solidarité. Nous avons fait progresser la justice et la liberté pour tous les citoyens. Nous avons créé un État au service des citoyens.

Je vous donne quelques exemples : Hydro-Québec, la nationalisation de l'électricité, la démocratisation de l'enseignement, la création de l'Assurance-maladie, la formation d'une fonction publique compétente et professionnelle, la Régie des rentes du Québec, la Caisse de dépôt et de placement. Ce sont là tous des exemples, qui démontrent que, grâce à ces réformes, tous les Québécois et Québécoises ont profité d'un enrichissement individuel et collectif indéniables.

En même temps que la société québécoise, la famille a beaucoup évolué aussi depuis la Révolution tranquille.

Au début de ma conférence, je disais pas d'humains pas de société, pas de société pas de citoyens, pas de citoyens pas d'État. Je rajouterais aussi, c'est fondamental, que pas de familles pas de citoyens, pas de citoyens pas d'État.

Importance de la famille

Il est important que l'on parle de la famille pour plusieurs raisons.

D'abord parce que votre Regroupement est destiné à faire la promotion de la politique familiale au Québec. Il y a aussi beaucoup d'autres raisons toutes aussi importantes de parler de la famille. Je vais me permettre de citer une chronique de Michel Venne parue dans Le Devoir du lundi 19 janvier 2004. Voici ce que disait Michel Venne : « La famille est un thème très présent dans l'actualité et pour cause. Elle constitue l'unité de base d'une société, la première dans laquelle se créent des liens durables, se développe le sens d'une responsabilité mutuelle, où s'enracinent et se transmettent les valeurs et les traditions. C'est le premier lieu d'exercice de l'autorité et de contestation de celle-ci. »

C'est très important de bien saisir ce message.

Michel Venne démontre, à raison, qu'il y a des enjeux importants à saisir autour de la famille et de la relation entre l'État

et la famille. Il y a beaucoup à faire pour améliorer le sort de la famille et donc de la société, et pour soutenir ceux et celles qui désirent avoir des enfants.

Des enjeux importants

Les places en garderie qui devraient être accessibles à tous et à des coûts abordables, la conciliation famille-travail, un programme d'allocations familiales, un programme d'habitation, et j'en passe.

L'objectif de la conférence d'aujourd'hui n'est pas d'apporter des réponses à toutes ces situations, mais vise à comprendre essentiellement les rôles des différents intervenants, les acteurs de la société civile et l'État, pour concevoir une politique familiale répondant réellement aux aspirations des citoyens.

Régulièrement, je rencontre des parents, des représentants d'organismes communautaires, surtout dans ma circonscription électorale. Entre autres, la Maison de la famille de chez nous qui joue un rôle actif, intéressant, enrichissant.

Au Québec, on tient régulièrement des commissions parlementaires auxquelles j'ai participé depuis sept ans. Notamment, la Commission des affaires sociales, où on a rencontré des groupes comme les ACEF, les Cercles de Fermières du Québec, les Aféas, votre Regroupement également. Quand on prend la somme de toutes ces interventions, on a le pouls de la société civile.

La société civile

Qu'est-ce la société civile ? Ce sont des citoyens qui ont décidé de s'organiser, de se structurer et de devenir des organismes pour bien souvent faire des représentations auprès des représentants de l'État, auprès de l'État, auprès des élus, auprès du gouvernement. L'objectif ultime est de se donner une politique qui correspond aux attentes et aux aspirations des citoyens.

En ce sens, la société civile, la somme de tous les acteurs qu'on y retrouve au Québec et qui est extrêmement riche, peut prétendre représenter l'ensemble des aspirations des citoyens et des citoyennes.

Et en ce sens, et c'est capital, c'est ce qu'on a essayé de faire depuis la Révolution tranquille. Souvent dans le passé, les gouvernements, l'État, ont cherché à mettre en place des mécanismes de consultation et de concertation qui permettent à l'un et à l'autre de mieux se comprendre, de dialoguer, de discuter, de participer aux décisions de l'État. Parce que l'État, c'est tous les citoyens. L'État, ce n'est pas une création abstraite qui est en dehors des citoyens. L'État ce sont les citoyens. La société civile, ce sont les citoyens. On parle des mêmes réalités. Cependant, il faut qu'on mette en place des mécanismes formels et informels qui permettent à l'ensemble de ces acteurs-là de bien se comprendre, de saisir les enjeux avec lesquels on est aux prises, pour concevoir des politiques qui correspondent aux attentes et aux aspirations de la population.

Dans le passé, il s'est tenu au Québec des sommets. Sommet de la Jeunesse, sommets socio-économiques. Quel était l'objectif de ces sommets-là?

Le gouvernement, les représentants du gouvernement, rencontraient les acteurs de la société civile pour qu'on puisse s'entendre sur une politique à poursuivre et qui fait consensus.

Dans les régions, on avait, jusqu'à tout récemment, des

Conseils régionaux de développement où les élus municipaux, les élus à l'Assemblée nationale du Québec, et surtout les acteurs de la société civile étaient représentés. Ça permettait de maintenir un dialogue entre les représentants de l'État et les citoyens pour faire en sorte qu'on ait une meilleure politique. On ne peut pas concevoir, on ne peut penser imaginer mettre en place des politiques en fonction des aspirations et des attentes de la population s'il n'existe pas de lieux, de mécanismes, qui permettent aux citoyens, aux acteurs de la société civile, et aux élus, de se rencontrer pour discuter des vraies affaires. Ça prend des mécanismes autant formels qu'informels.

À mon arrivée, ici ce matin, une dame assise en avant m'a fait part de l'action de son groupe communautaire. Régulièrement, à mon bureau de circonscription, je reçois des appels de représentants d'organismes qui viennent me faire part de leurs préoccupations et de leurs attentes vis-à-vis l'État.

Il faut bien se comprendre. Il faut préserver l'autonomie de l'ensemble de ces groupes-là. Et encore une fois, ces groupes-là ne pourront jamais vivre sans un support adéquat de l'État. Il faut se dire les vraies choses en même temps. Et je dirais même que c'est grâce à l'État qu'on a pu créer un ensemble d'organismes durant ces vingt, trente, quarante dernières années. Ces organismes sont bien vivants et structurés.

Ça dépend, d'abord et avant tout, de l'implication de citoyens et de citoyennes volontaires qui décident de se réunir, de prendre des initiatives, de s'organiser. À quelque part, ça leur prend du soutien, aussi. C'est pour ça qu'on a mis en place des programmes de subvention qui sont destinés aux organismes communautaires, parce qu'on reconnaît qu'ils constituent un apport essentiel au développement d'une société humaine.

Conclusion

Ce sont les considérations que je voulais vous soumettre ce matin. C'est peut-être un peu d'ordre philosophique, mais il me semble qu'à prime abord, il est important de bien comprendre le rôle et la nature de chacun : de l'État, du citoyen et de la société civile.

Ces trois éléments sont essentiels pour progresser et pour qu'on puisse se donner une société qui corresponde véritablement aux attentes et aux aspirations de la population.

Actuellement, il y a un fossé qui sépare l'État de la société civile. Ce n'est pas d'hier. C'est un fossé qui a commencé à se créer, il y a une dizaine d'années environ, probablement, en partie, à cause de phénomènes extérieurs au Québec, comme la globalisation des marchés. Mais de plus en plus, je le constate dans mon rôle de député, plus particulièrement, quand je reçois des gens qui me font part de leurs préoccupations bien terre-à-terre, bien quotidiennes, et qu'on les transmet aux hautes instances au sein d'un gouvernement, il y a là comme un fossé.

C'est pour cela qu'il est essentiel qu'on se crée des lieux où l'on puisse se donner une synergie entre l'État et les citoyens pour que l'État agisse en fonction des aspirations et des attentes de l'ensemble des citoyens et de l'ensemble de la société civile et non pas pour servir la libre entreprise, la liberté commerciale ou l'individualisme.

Je vous remercie.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/st-andre.html



Permanence nationale du Parti Québécois

1200, avenue Papineau, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4R5


Vox : (1-514) 526-0020
Fax : (1-514) 526-0272

Sans frais : 1-800-363-9531

Permanence nationale - Québec

3075, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 110 A
Québec (Québec) G1P 4C6

Vox : (1-418) 651-8340
Fax : (1-418) 651-4913

www.pq.org info@pq.org 

Monsieur Michel Lalonde

Monsieur Michel Lalonde
Conseiller au programme
Action démocratique du Québec - ADQ

Membre fondateur de l'Action démocratique du Québec, Michel Lalonde y a occupé plusieurs fonctions au cours des dernières années, dont celles de membre du Conseil exécutif national et de président de la Commission des communications.

M. Lalonde a la conviction que le Québec a besoin d'un gouvernement générant de nouvelles idées. Pour lui, l'ADQ est le meilleur véhicule du changement, en raison de sa vision lucide et responsable.

1. L'ADQ : pour un nouveau partage des responsabilités entre les citoyens, les communautés et l'État

« Un Québec responsable » : ainsi s'intitulait le document de fondation de notre formation politique en 1994. Fidèle à ses racines, l'Action démocratique du Québec proposait lors de la dernière campagne électorale une vision qui s'appuie sur des constats empreints de lucidité et qui est porteuse d'espoir pour l'avenir.

Pour notre parti, envisager l'avenir de façon responsable veut surtout dire miser sur le talent et l'initiative des personnes et des communautés, afin que notre société soit encore plus forte. Avec le sens de l'innovation des gens d'ici et tout le potentiel de nos ressources, le Québec est en mesure de faire mieux dans l'atteinte d'une véritable prospérité économique et sociale accessible à tous. Or, cela implique nécessairement un nouveau partage des responsabilités entre les citoyens, les communautés et l'État.

Le Québec d'aujourd'hui a besoin d'un nouveau modèle de gouvernement. Envisager l'avenir de façon responsable, miser sur le talent et l'initiative : telle est notre proposition pour faire de notre patrie, le Québec, l'endroit où tous voudront vivre et prospérer.

2. Revoir le rôle de l'État

2.1 Un état moins producteur et plus stratège

Durant les années 1960 et 1970, l'État québécois a donné un grand coup pour assurer aux gens un accès relativement uniforme à des services publics. Sous prétexte de rendre ces services accessibles et homogènes, l'État est devenu producteur de services. Il a pris en charge des écoles, des hôpitaux qui existaient déjà. Il a encadré, normalisé; il a mis en réseau et s'est mis à diriger. Soyons justes : cela, dans une bonne mesure, a réussi, et l'accès aux services s'est grandement amélioré. L'État a donc continué comme avant. Jusqu'à plus soif.

Maintenant, non seulement l'État donne-t-il les orientations et fixe-t-il les buts à atteindre, mais en plus il dicte aussi les moyens et les modes d'organisation. L'organisation du travail est fixée lors de négociations de conventions collectives archi-détaillées à des tables centrales. Même si l'État n'exceller pas dans la fourniture de services, il continue d'étendre la portée de ses interventions. La mise en réseau des garderies en fournit le plus récent exemple. Les services publics et parapublics sont maintenant mus par des réformes conçues en haut et au centre, loin des besoins constatés sur le terrain.

Or l'État n'est pas le meilleur producteur de services. Il ne possède ni l'agilité ni la capacité d'innovation des groupes communautaires ou de l'entreprise privée. De plus, quand le gouvernement est embourbé dans la fourniture des services, il compromet son rôle de champion des intérêts des contribuables et des usagers de services. C'est ainsi que les niveaux de service à la population finissent par être déterminés par des conventions collectives (comme dans le cas du ratio maître/élève dans les écoles primaires et secondaires). Les ministères et organismes

gouvernementaux deviennent captifs des groupes d'intérêt, généralement des producteurs ou des demandeurs de services bien organisés. En règle générale, le gouvernement devrait éviter de devenir l'employeur des personnes qui produisent les services. Cela le met en situation de conflit entre son rôle de champion de l'intérêt général et son rôle de bon employeur.

Selon nous, l'État devrait chercher à se retirer graduellement de ce rôle. Il devrait nous redonner le droit de choisir et permettre à tous ceux qui sont sur le terrain— citoyens, parents, entreprises, de s'impliquer dans les opérations. De la sorte, le gouvernement pourra se concentrer sur ses rôles d'architecte, de gardien du bon fonctionnement du système et d'arbitre ultime entre les grandes valeurs de la société.

2.2 L'impossible démission de l'État

Depuis une trentaine d'années, la définition de l'intérêt public au Québec est invariablement passée par une certaine forme d'étatisation. Il faut désormais voir le rôle de l'État comme celui de gardien de l'intérêt public. Ce rôle implique que l'État définisse les règles du jeu, crée ou protège les institutions qui encadrent la liberté d'action des consommateurs, des citoyens et des entreprises et laisse ceux-ci employer leur imagination et leur autonomie pour trouver des solutions ingénieuses aux problèmes, anciens ou nouveaux, qui se posent. Il faut faire confiance aux gens et libérer leur talent!

Notre vision renvoie à une nouvelle conception du rôle de l'État, pas à son étiolement. Il s'agit non pas de cantonner l'intervention de l'appareil d'État dans un pré minuscule, mais de mettre à jour son rôle. Objectif : un État plus stratège qu'opérateur, plus architecte qu'entrepreneur.

Car l'État ne peut tout simplement pas démissionner. Il est le seul agent qui puisse remplir certaines fonctions absolument névralgiques. Seul lieu de la légitimité politique, c'est à l'État que revient la tâche de procéder aux grands arbitrages et de définir l'intérêt public. Doit-on privilégier la croissance économique? À quel prix? Comment doit-on faire intervenir des considérations d'équité et de redistribution de la richesse dans les grandes orientations politiques? Comment arbitrer entre les intérêts des différentes générations? Seuls les gouvernements sont habilités à procéder à de tels choix. C'est là une fonction qu'on ne pourrait leur retirer.

On ne veut pas d'un État qui monopolise l'organisation des services de garde mais d'un État qui établit des cibles et informe les parents de leur qualité relative. On ne veut pas d'un État qui ramasse les poubelles, on veut un État qui établit les normes d'hygiène. On ne veut pas d'un État qui pave les routes mais d'un État qui s'assure de la qualité des chaussées.

Les changements que nous préconisons ne sont surtout pas à sens unique. On a besoin de plus d'État à certains égards et de moins d'État à d'autres. En la matière, la faculté de juger ne saurait jamais être abdiquée au profit de recettes toutes faites.

3. Redonner le pouvoir aux usagers

3.1 Redonner aux gens le droit de choisir

Dans le régime bureaucratique qui est le nôtre, l'usager d'un service public n'a plus de rapport autre que technique avec le dispensateur du service. L'empathie, le doux commerce, l'écoute, la proximité ont disparu ou ont été passablement laminés. Sommes-nous insatisfaits comme usagers? À qui le dirons-nous pour qu'on en tienne compte? Sommes-nous frustrés comme employé de l'État? Comment suggérer de nouvelles façons de faire qui – bien qu'elles puissent améliorer le sort des usagers – ne plaisent pas aux dirigeants?

Les Québécois ont soif de qualité, de rapidité et de flexibilité dans les services publics. Nous ne nous contentons plus de gober sans mot dire ce que le gouvernement offre. Nous sommes de plus en plus critiques et exigeants à l'endroit des établissements et des services gouvernementaux.



Le temps est venu de nous libérer de l'emprise des monopoles, de nous permettre de récompenser ou de sanctionner les producteurs de services publics à l'aide de notre pouvoir d'achat. Les usagers auraient ainsi des canaux beaucoup plus efficaces que les tribunes téléphoniques à la radio pour exprimer leur appréciation ou leurs doléances. Les alertes aux failles viendraient beaucoup plus vite et n'auraient pas le temps de devenir des montagnes avant de déclencher des actions correctives.

Cette idée de liberté de choix à l'égard des services publics viendrait enrichir la gamme des libertés dont nous jouissons déjà. Aux libertés fondamentales, comme les libertés d'expression, de circulation, de culte, on peut chercher à en ajouter d'autres qui, pour ne pas revêtir un caractère aussi essentiel, n'en méritent pas moins d'être, selon le cas, restaurées, préservées, voire promues. La liberté de choix à l'égard des services publics s'inscrit dans ce mouvement.

3.2 Priorité à l'accessibilité, la fourniture reste à voir

L'idée d'autonomie du citoyen par rapport aux services publics met en relief la distinction fondamentale qu'il y a lieu de faire entre leur financement et leur fourniture. On fait d'habitude l'amalgame : si un service n'est pas directement fourni par l'État, c'est qu'il n'est pas public. Faux! Le véritable révélateur du caractère public d'un service, c'est son financement. Que le service soit fourni par un monopole du secteur public ou par des entreprises oeuvrant sur un marché compétitif est une question complètement différente. Il existe déjà plusieurs exemples du second cas. Ainsi vous pouvez en théorie choisir votre médecin librement (si vous en trouvez un). Celui-ci n'est pas un employé de l'État même si c'est la RAMQ qui paie ses honoraires. On comprend tout de suite que ce n'est pas parce qu'un service est essentiel qu'il doit être fourni par un monopole d'État. Si c'était le cas, on nationaliserait les épiceries.

Dans la plupart des cas, comme dans les services de garde d'enfants, il suffirait de fournir une aide financière au citoyen qui en a besoin et de le laisser acheter le service sur un marché libre.

Dans certains cas, la société peut décider qu'il y a un risque que le citoyen ne consomme pas assez d'un bien ou d'un service jugé nécessaire, notamment par les gens qui ont de la difficulté à gérer leur budget. Dans de tels cas, le gouvernement veut les inciter, voire les contraindre, à consommer le service. C'est le cas des services éducatifs par exemple, puisque trop de gens encore, faute d'être adéquatement outillés, ne sont pas en mesure d'accorder à l'éducation de leurs enfants autant d'attention et de suivi que la société le souhaiterait. Mais encore là, il n'est pas nécessaire de fournir le service en nature; l'État peut procurer au citoyen une aide financière sous une forme qui l'oblige à consommer un bien ou un service particulier plutôt que d'utiliser l'aide à d'autres fins. C'est la formule du chèque-service (dans la terminologie de l'OCDE), et qu'on appelle ici le bon.

Enfin, les conditions justifient parfois que l'État fournisse lui-même le service. Pensons à la justice ou à la police.

Bref, l'aide financière monétaire générale est la plus respectueuse des préférences et des contraintes personnelles du citoyen tandis que la fourniture de services en nature par un monopole d'État est la plus contraignante. L'aide financière conditionnelle, sous la forme d'un bon, se situe entre ces deux pôles.

En ouvrant de nouvelles possibilités pour la fourniture de services publics, on se donnerait la chance de réaliser des gains d'efficacité. Les différents fournisseurs potentiels d'un service public s'évertueraient à bien nous servir grâce à des mécanismes concurrentiels ouverts, transparents et incitatifs à la performance. Par ailleurs, de nombreux organismes communautaires ont déjà démontré leur aptitude à fournir une foule de services de proximité, notamment en matière d'accompagnement, d'in-

sertion ou de référence.

Dans presque tous les cas, on peut maintenir l'accessibilité grâce au financement public et à la redistribution de la richesse qu'il induit, tout en accroissant l'espace de liberté du citoyen-consommateur. À la clé : retirer graduellement l'État de la fourniture directe du service et le spécialiser dans ses missions fondamentales : redistribution, financement de l'accessibilité, mutualisation des risques.

3.3 Services de garde : aux parents de choisir

En adoptant sa politique de places à contribution réduite — les places à 5\$ —, le gouvernement a réorienté son aide aux parents vers les services de garde. L'aide financière aux parents est devenue une aide en nature.

Le programme a incité des parents qui avaient les moyens de s'offrir d'autres modes de garde à demander une place à contribution réduite. De façon prévisible, les listes d'attente se sont mises à allonger. Non content de gérer les listes d'attente pour des HLM, des chirurgies cardiaques et des places en centre d'hébergement, le gouvernement s'est donné une nouvelle liste d'attente à gérer.

Sans qu'elle en porte le nom, nous avons assisté en 1997-1998 à la dernière grande vague de nationalisations de la part du gouvernement. En haussant la part du financement des garderies qui provient de subventions, le gouvernement les a pratiquement annexées au secteur parapublic. Les parents se voient maintenant menacer de journées de débrayage dans les Centres de la petite enfance (CPE), à l'échelle de la centrale à laquelle elles sont affiliées.

À chaque fois que l'État donne une aide en nature plutôt qu'en argent, il restreint l'espace de liberté des citoyens-consommateurs, dans ce cas-ci les parents. Or les parents sont les mieux placés pour choisir le mode de garde de leur enfant. C'est un choix qui relève de leurs horaires de travail, des styles de vie ou des valeurs de chacun. Si l'objectif est véritablement d'aider la famille, l'État devrait être neutre à l'égard de ce choix tout comme il l'est à l'endroit d'autres choix de vie.

Avant la politique des places à 5\$, le gouvernement pouvait déjà établir des normes pour assurer la qualité des services éducatifs à la petite enfance. Il pouvait aussi aider les parents à faible revenu. Il pouvait assurer une certaine disponibilité de service à travers le territoire et notamment dans les quartiers défavorisés. L'étatisation des services de garde constitue un excès. Le gouvernement pourrait se contenter de fournir une aide financière aux parents par l'entremise de la fiscalité ou d'un transfert monétaire, que celui-ci soit inconditionnel ou réservé à la garde d'enfants. Il peut aussi veiller à la qualité des services éducatifs. Le reste des décisions relatives au choix du mode ou du service de garde devrait appartenir aux parents.

3.4 Logement social : moins de béton, plus d'aide directe

D'après plusieurs études, le secteur privé peut fournir du logement abordable à moindre coût que le secteur public. En 1997, il en coûtait au gouvernement 680\$ par mois pour loger une personne seule dans un HLM existant et 1 062\$ dans une unité neuve. Un logement adéquat pour une personne seule coûtait à ce moment qu'environ 400\$ sur le marché privé [1]. Quand on tient compte des dépassements des coûts de construction, de l'exemption de taxes foncières dont bénéficient les HLM et les OSBL, des subventions et crédits d'impôt, des coûts d'entretien dans les HLM, qui sont gonflés par rapport à ceux de logements privés, et du coût de la bureaucratie associée aux programmes, le logement fourni par l'État finit par coûter plus cher à construire et à exploiter que le logement locatif privé.

On retrouve, à la porte des HLM, de longues listes d'attente formées de ménages à faible revenu qui auraient droit à une place en vertu de leur situation. Les besoins dépassent constamment la disponibilité, même si les gouvernements ont récemment repris la construction d'unités. Les ménages en attente se



débrouillent alors sur le marché privé. Compte tenu de l'écart entre le coût d'un HLM fourni par l'État et le coût d'un logement sur le marché privé, le gouvernement aurait avantage à aider financièrement les ménages à faible revenu plutôt que d'exploiter lui-même un parc immobilier. Pour la même enveloppe budgétaire consacrée au logement social, il pourrait aider plus de personnes. Cette orientation réduirait l'iniquité actuelle entre les ménages qui sont dans un HLM et ceux qui sont sur la liste d'attente.

Cent cinquante mille ménages bénéficiaient du programme d'allocation-logement en 2001; c'est déjà plus que le nombre de places dans les HLM. Cette formule oblige le ménage à utiliser l'aide à des fins de logement tout en lui accordant la liberté de choisir celui qui lui convient le mieux. C'est la voie à suivre de préférence à la fourniture directe.

Le logement est un bien essentiel tout comme la nourriture et le vêtement. Or le gouvernement ne fournit ni nourriture ni vêtements aux pauvres; il leur donne simplement de l'argent avec lequel ils s'achètent ces biens sur le marché libre. Pourquoi devrait-il alors leur fournir du logement en nature ? Pourquoi substituer l'offre publique à l'offre privée ?

À l'époque où l'État devenait providence, celui-ci cherchait à répondre séparément à chacun des besoins d'une personne pauvre, dont le logement. Aujourd'hui on voit mieux les inconvénients de cette approche, tant pour le bénéficiaire de l'aide que pour le contribuable dont elle émane. Outre le coût de revient supérieur du logement fourni par l'État, il y a aussi la contrainte imposée au bénéficiaire. En lui fournissant le logement en nature, l'État le prive de la liberté de répartir ses maigres ressources selon ses propres préférences. Un ménage à faible revenu pourrait préférer se loger à tel ou tel endroit en fonction d'une multitude de critères (proximité du travail, des parents, du transport en commun, etc.) que lui seul connaît. En fournissant lui-même un parc limité de logements sociaux, l'État limite les choix des gens alors qu'un soutien financier direct leur donnerait accès au stock de logements locatifs privés.

On justifie parfois ce modèle par un argument paternaliste : une personne pauvre ne serait pas apte à réserver une partie de ses ressources au logement. Il vaudrait donc mieux le lui fournir en nature plutôt qu'en argent. Nous ne partageons pas cette vision (sauf pour les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ou pour les toxicomanes). Et même s'il s'avérait que l'État a raison de réserver une partie du budget du ménage au logement, alors une allocation financière dédiée conviendrait mieux que la fourniture directe de logements sociaux.

Par ailleurs, c'est la superposition d'une série de programmes sociaux, comme l'aide sociale, le logement social ou la gratuité des médicaments, chacun avec ses règles et son seuil d'admissibilité, qui crée les taux marginaux de taxation astronomiques qui frappent les ménages à faibles revenus. Un prestataire d'aide sociale qui attend une place en HLM va perdre sa place sur la liste s'il accepte un emploi : c'est là un désincitatif à l'emploi. En transformant la fourniture de logements sociaux en aide financière aux pauvres, qui sont généralement locataires de toute façon, on peut moduler l'aide selon le revenu, ce qui éliminerait le seuil fatidique.

3.5 Hébergement des personnes âgées : priorité aux soins

Quand l'État accueille une personne âgée dans un centre d'hébergement, il lui fournit deux services : l'hébergement et les soins, le nombre d'heures de soins étant établi en fonction de son état de santé.

Un peu comme les parents qui choisissent de garder leurs enfants à la maison, les adultes qui ne font pas appel au réseau public pour l'hébergement de leurs parents âgés sont pénalisés par rapport à ceux qui le font. Si on veut faire le pont entre les générations, cet effet de la politique actuelle est plus que contre-productif.

À la porte des centres d'hébergement, on retrouve l'habituelle liste d'attente. On accueille en priorité les personnes âgées les plus mal en point. Normal. On demande aussi une contribution monétaire selon le revenu de la personne. Pour réduire sa contribution ou pour se rendre éligible, un candidat peut faire semblant d'être pauvre.

On peut ici se demander si l'État doit fournir de l'hébergement aux personnes âgées ou si sa responsabilité n'est pas davantage de fournir des soins à ceux dont l'état de santé l'exige. On pourrait donner à la personne âgée une allocation qui couvrirait la valeur des heures-soins dont elle a besoin. Celle-ci pourrait se les procurer, à son choix, auprès du CLSC, auprès d'une aide-personnelle privée ou auprès d'une coopérative de maintien à domicile. Plusieurs organismes communautaires ont déjà développé une offre intéressante à cet égard.

Ainsi, il importerait peu que la personne réside chez elle, chez ses enfants, dans une maison intergénérationnelle ou dans un centre d'hébergement public ou privé. La valeur de l'allocation serait fonction de son état de santé et non de son lieu de résidence.

L'économiste Pierre Fortin a calculé que les coûts d'opération des centres d'accueil et d'hébergement ainsi que des centres hospitaliers de soins de longue durée, liés à l'État par des ententes de services, étaient plus faibles dans les établissements privés que dans les établissements publics [2]. Cela milite également en faveur d'une réorientation vers les individus de l'aide à l'hébergement (plutôt que de fournir l'aide en nature dans un centre d'hébergement).

Si l'aide à l'hébergement prenait une forme monétaire (que celle-ci devienne générale comme dans un revenu minimum garanti ou reste dédiée au logement), le gouvernement préserverait le filet de sécurité sociale, élargirait les options à la disposition des personnes âgées, et s'éviterait de devoir lui-même exploiter de coûteux centres d'hébergement. En outre, cette voie épargnerait aux personnes âgées le désagrément des listes d'attente, puisque l'offre privée peut répondre avec plus de souplesse à la demande en proposant une gamme de produits à des prix variés.

La qualité de vie des personnes âgées s'en trouverait rehaussée, car elles pourraient opter pour un mode d'hébergement plus conforme à leurs désirs et à leurs capacités. Or cela n'est pas rien : la dignité de la personne est nettement mieux respectée dans une telle formule, d'autant plus que la santé, notamment la santé mentale, des gens âgés n'est pas sans lien avec le mode d'hébergement et les sentiments qu'il inspire.

Cependant, il est clair que le gouvernement devrait continuer de jouer un rôle régulateur important. Les problèmes occasionnels de qualité des services fournis dans les établissements d'hébergement (sur-médication, négligence, qualité la nourriture ou sécurité des lieux) le justifient d'emblée. Son rôle serait bien plus important que celui de gérer un parc immobilier et un effectif. Il fixerait les normes, en contrôlerait le respect et diffuserait les résultats de ses évaluations dans le public. Ce système transparent donnerait aux familles des personnes âgées hébergées une information objective sur la qualité relative des établissements. Pour le reste, c'est la concurrence entre les établissements qui les pousserait à se dépasser et à offrir le meilleur rapport qualité/prix à la clientèle.

3.6 Écoles : accès, choix et qualité

Vu l'importance de l'éducation, tant pour un jeune que pour la société, les Québécois ont décidé, tout comme les citoyens de la plupart des sociétés industrialisées, d'obliger les jeunes à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de seize ans. Normal : l'éducation est le tremplin de la vie et nous assumerions tous des coûts immenses si encore plus de jeunes décrochaient de l'école.



Mais en plus de contraindre les jeunes à fréquenter l'école, on a limité le choix de l'école par les parents. C'est le territoire sur lequel ils demeurent qui détermine normalement à quelle école publique ils peuvent inscrire leur enfant. Si on est insatisfait de l'école du quartier, les recours efficaces sont rares. On peut toujours se plaindre à l'école : on se fera répondre que c'est une question de ressources. On peut toujours aller voir son commissaire scolaire : on apprendra que les commissions scolaires ont plus d'emprise sur la qualité des édifices que sur celle de l'éducation comme telle. On peut demander le transfert de son enfant dans une autre école, cela dépendra de la disponibilité de places-élèves. On peut toujours essayer de déjouer le système en empruntant l'adresse de la soeur ou du cousin qui demeure dans le bon quartier, mais c'est tricher. Le seul recours effectif, c'est l'école privée — avec ses frais de scolarité. Évidemment, cette sortie de secours n'est pas à la portée de tous ; les parents dont les revenus sont limités sont particulièrement coincés.

Quand on oblige un enfant, avec ses besoins et caractéristiques propres, à fréquenter une école inadaptée à ce qu'il est, alors le désenchantement, puis le décrochage, guettent cet enfant. L'égalité des chances passe par l'accès des jeunes à une bonne éducation. C'est si vrai qu'il est inacceptable de condamner des jeunes à fréquenter une école incapable de réveiller leur passion, de les aider à aller au bout de leur potentiel. Il faut donner à ces jeunes une alternative, la garantie d'un accès à quelque chose de meilleur.

Le réflexe traditionnel au Québec, devant à peu près n'importe quel problème du système d'éducation, est d'en appeler à une injection de ressources additionnelles. Pour dorer la pilule, on appelle ça un investissement plutôt qu'une dépense. Peu importe que le Québec consacre déjà à l'éducation une part de son PIB plus importante que le Canada et d'autres pays de l'OCDE [3], c'est toujours, dit-on, un problème de ressources.

Ajouter de l'argent dans le système d'éducation, dans le contexte actuel, c'est comme verser de l'eau sur une plante exposée au soleil du désert. Une bonne partie de l'eau a le temps de s'évaporer avant de pénétrer le sol en profondeur — là où les enseignants et les spécialistes en contact direct avec les élèves triment dur. Sans doute que l'éducation a besoin d'argent, mais sur le terrain, là où cela compte. Il est temps d'essayer une autre formule.

Imaginons que l'on renverse la pyramide du système. L'argent entrerait dans le système par ses établissements, à l'aide d'un bon d'étude remis aux parents. Ensuite, une partie de cet argent serait remis aux commissions scolaires pour les différents services partagés.

Remettre le pouvoir aux parents, au-delà des slogans, c'est leur donner les moyens d'exercer ce pouvoir. Le bon d'étude constitue un moyen privilégié de ce point de vue. Ce n'est pas là une fin en soi. C'est un moyen de centrer les efforts et les ressources sur les besoins de la personne.

4. Offre : libérer le talent et l'initiative

Quand il s'agit de débattre de la qualité et du coût des services publics, les fonctionnaires et les autres employés de l'État n'ont pas souvent le beau rôle. Ils sont régulièrement critiqués par les usagers, dénigrés par les contribuables, voire carrément méprisés par les gens du secteur communautaire. Cette dévalorisation du service public constitue un véritable gâchis pour l'ensemble de la société. Les fonctionnaires sont démobilisés. Le burn-out décime les rangs des infirmières et des enseignants. Des chefs d'établissement comptent les mois les séparant de leur retraite. Partout, la morosité sape les énergies. Quand le gouvernement a offert à bon nombre d'infirmières et de médecins la possibilité de prendre leur retraite, on s'est rué vers la sortie. Résultat : une pénurie de ressources 100% made in Québec.

Mais chaque médaille a son revers. Pour chaque patient

fatigué d'attendre, il y a une infirmière qui a quitté le réseau, il y a un médecin en congé forcé plusieurs semaines par année. Pour chaque parent insatisfait de la qualité de l'éducation fournie à son enfant, il y a un enseignant obligé d'utiliser une approche pédagogique à laquelle il croit plus ou moins. Pour chaque politicien qui cherche le moyen de réformer le système par le haut, il y a un chef d'établissement qui a les mains liées par les innombrables directives qui l'encadrent.

Comment tout cela a-t-il pu arriver? Tranquillement, de façon bien intentionnée et un peu sans qu'on s'en rende compte, on a transformé les médecins en dispensateurs de soins et les patients en bénéficiaires. La relation empathique entre le soignant et son patient en a pris pour son rhume. On a changé les professeurs en travailleurs de l'éducation et on en a fait des exécutants de stratégies pédagogiques conçues à Québec. Ils font leur travail, mais ils ne sont plus responsables des résultats. On a tellement voulu éliminer l'arbitraire dans l'administration publique, qu'on a fini par nier la capacité de jugement des fonctionnaires. Ne nous étonnons donc pas de leur aversion à prendre des décisions tant soit peu délicates : ils jouent selon les règles du jeu. Partout on a normalisé, bureaucratisé, tué l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités des serviteurs du public. Ne nous surprenons donc pas lorsque des cas particuliers d'individus lésés par le système rebondissent à l'Assemblée nationale et exigent une intervention ministérielle : c'est le résultat de la centralisation excessive du système. Quand les dirigeants refusent de déléguer, ils s'approprient la tâche de leurs subalternes.

Imaginons maintenant un autre monde. Un système qui incite les acteurs à se dépasser, à prendre des initiatives, un système qui récompense les comportements exemplaires. Dans ce monde, les fonctionnaires ne craindraient plus d'exercer leur jugement et de prendre des décisions; le personnel médical s'attarderait à chaque patient comme s'il s'agissait d'un ami; les enseignants seraient libres d'innover. La population valoriserait le service public, celui-ci attirerait les meilleurs gestionnaires et foisonnerait d'innovateurs. Les contribuables paieraient leurs impôts sans rechigner parce qu'ils verraient la valeur des services ainsi financés. C'est vers cet idéal que le gouvernement pourrait s'orienter, tant pour le bénéfice des consommateurs que des producteurs de services.

Ce monde est possible — à condition que nous n'ayons pas froid aux yeux. Il ne s'agit pas d'entreprendre une autre ronde de réformes des structures, de fusions ou de rationalisations. Cette approche bureaucratique ne fait qu'empiler règles et structures les unes par-dessus les autres. Nous parlons plutôt ici d'un changement fondamental dans la culture organisationnelle du service public.

Car tel est bien le noeud de toute l'affaire : la gestion de l'appareil gouvernemental n'a pas été remise en cause depuis fort longtemps. Alors que certains problèmes apparaissent, comme des problèmes de santé, de voirie ou de culture, leur solution réside non pas dans l'expertise spécifique requise dans chaque cas mais dans l'exécution générale qui fait défaut un peu partout.

La clé de cet autre monde existe : rapprocher les intérêts des usagers et ceux des producteurs de services, rétrécir la distance qui sépare le citoyen du fonctionnaire, pour que tous comprennent davantage la portée de leurs gestes.

4.1 Place aux innovateurs !

Un directeur général d'hôpital reçoit de sa régie régionale ou du ministère au moins une nouvelle directive, norme, règle ou politique-cadre chaque semaine. Et c'est sans compter la douzaine de conventions collectives auxquelles il est assujéti sans les avoir négociées. Chacune de ces bibles compte un bon 200 pages — sans parler des annexes.

Il y a 30 ans, le gouvernement a assumé une responsabilité fondamentale en matière d'assurance santé. Il se voit main-



tenant responsable de l'ensemble du « système de santé ». Nous avons maintenant droit au spectacle quasi quotidien, mais non moins étonnant, de ministres de la Santé dictant aux établissements comment gérer leurs affaires — ce qu'ils considèrent comme étant de leur droit puisqu'ils ont une responsabilité globale à l'égard du système.

Les directeurs généraux d'hôpitaux, les directeurs d'école, les dirigeants d'établissement sociosanitaires de toutes sortes sont les chefs du secteur parapublic sur le terrain. On leur demande de répondre aux multiples demandes de la clientèle, d'implanter les réformes conçues à Québec, et bien sûr d'éviter tout manquement qui pourrait embarrasser leur ministre à l'Assemblée nationale. On leur refuse cependant la marge de manoeuvre qu'il leur faudrait pour répondre à toutes ces attentes. Ils sont coincés entre les attentes des clients, la contrainte budgétaire imposée par Québec et les rigidités des conventions collectives. On les habille d'une camisole de force et on leur demande des contorsions. Un peu comme les contribuables sont poussés vers le travail au noir par une fiscalité abusive, les chefs d'établissement sont contraints « d'innover au noir » pour échapper aux directives trop contraignantes.

Néanmoins, nous pouvons nous estimer chanceux, car l'administration centrale veille à notre bien-être... En santé, à partir d'un creux de 2% en 1980, les coûts d'administration du système ont triplé en proportion, pour atteindre 7% en 1997 — à mesure que se concrétisait l'orientation de régionalisation du système [4]. Cela se comprend : les directives et les politiques qui encadrent les chefs d'établissement ne sont pas le fruit d'une génération spontanée. Il faut, à l'échelle du ministère et des régies régionales, des centaines de ressources fonctionnelles pour les concevoir, les diffuser et en contrôler le respect. On pourrait trouver des exemples semblables dans presque chaque secteur d'activité gouvernementale. Le résultat est partout le même : une surabondance de faiseurs de politiques et une pénurie d'exécutants en contact direct avec la clientèle.

Un autre vice fait tache d'huile : la prépondérance des plans sur les suivis, la quasi domination de la pensée structurante sur l'exécution. Le modèle actuel d'intervention passe par l'adoption d'une loi générale que suivront beaucoup trop tardivement les règlements afférents. Mais comment s'assure-t-on de l'atteinte des objectifs qui ont donné lieu à la loi? La faille réside dans cette totale indifférence aux résultats — à moins qu'ils ne soient politiquement embarrassants. Il n'y a pas d'états annuels quantifiés comme on l'exige des compagnies ou de bulletins comme à l'école ou de scores comme au hockey. On fait des plans de match, on se procure des habits et des bâtons, on détermine la température optimale de la patinoire et on pense que la victoire s'ensuivra. Ce qui permet aux dirigeants d'aller en vacances pendant que se déroulent les éliminatoires!

Quelle prétention nous avons eue de croire que toutes les bonnes idées devaient émaner du centre! Bien des gens dans les écoles, les cégeps et les universités, dans les directions régionales des ministères, dans les hôpitaux et les régies régionales, ont des idées pour changer les pratiques, améliorer les façons de faire, adapter l'offre. Mais ils sont limités dans leur initiative par la pléthore de normes qui les menottent. On commence par gaspiller ainsi le talent des fonctionnaires, des administrateurs d'État, des chefs d'établissement; ensuite, on déplore leur démobilité...

L'innovation locale dans les modes de fourniture de services devrait être la bienvenue au lieu d'être vue avec suspicion. Ne serait-il pas temps de renverser le fardeau de la preuve? Ce devrait être aux défenseurs du statu quo de démontrer qu'une proposition d'innovation est contraire à l'intérêt public et non pas à l'innovateur de démontrer que son innovation n'y est pas contraire.

4.2 Plus de marge de manoeuvre aux gens sur le terrain

Quand il s'agit d'améliorer la performance d'un système, celui de l'éducation, de la santé ou un autre, on peut approcher le problème à partir de trois angles différents.

La stratégie la plus souvent réclamée consiste à injecter plus d'argent dans le système, sans en préciser la destination exacte ni l'effet réel sur les résultats. Plus d'argent représente toujours un baume sur une plaie. Mais un baume n'est pas un remède. On a vu que le Québec consacre déjà beaucoup d'argent à l'éducation, et passablement à la santé, par comparaison avec les pays de l'OCDE. Quand on sait combien il est facile dans un système bureaucratique centralisé de gaspiller des ajouts considérables de fonds sans obtenir de différence tangible sur le terrain, cette stratégie n'apparaît pas la plus sensée. Enfin, dans le contexte de nos finances publiques, comme on le verra plus loin, il faudra nécessairement être imaginatif au lieu de simplement rouvrir le boyau et tout arroser de dollars. L'approche pompier a atteint ses limites.

La seconde stratégie consiste à resserrer les contrôles effectués par les autorités ministérielles sur les pratiques, voire les gestes posés par les professionnels sur le terrain. C'est la tentation bureaucratique lorsque l'argent se fait rare. Elle aussi s'est avérée inefficace, voire contre-productive. Le contrôle centralisé n'assure en rien la qualité du service. La micro-gestion pousse nombre de médecins, d'infirmières, de directeurs d'école et d'enseignants compétents à quitter le système public ou à changer de métier. Max Gammon, un médecin ayant étudié le système de santé en Grande-Bretagne, a appelé le phénomène le « déplacement bureaucratique » : les meilleurs prestataires de services sont remplacés par les gens les plus aptes à naviguer dans un environnement bureaucratique, c'est-à-dire à obéir aux ordres de la hiérarchie.

Une troisième stratégie consisterait à décentraliser le contrôle du produit jusqu'au niveau des établissements; à accorder aux chefs d'établissement plus d'autonomie de gestion; et à les rendre enfin plus imputables de leurs résultats. C'est dans cette direction que le Québec devrait s'orienter.

On pourrait élargir la marge de manoeuvre des établissements sur deux plans. Sur celui de l'offre, les chefs d'établissement et leurs équipes pourraient avoir, de concert avec leur conseil, plus de latitude pour réaliser leur vision d'établissement et adapter leur offre aux besoins locaux. La qualité d'un service public englobe plusieurs dimensions : efficacité, rapidité, flexibilité, etc. C'est à ses usagers, pas aux planificateurs d'un ministère, d'indiquer aux chefs d'établissement lesquels sont les plus importants. C'est à ces derniers de comprendre leur clientèle et d'y adapter leur offre. Sur le plan de la gestion d'autre part, on pourrait aménager un espace de négociation où les chefs d'établissement pourraient adapter certaines dispositions normatives des conventions collectives au contexte local. On pourrait leur donner les moyens de récompenser le talent et l'initiative dans leurs équipes. On pourrait enfin leur donner accès à la sous-traitance.

Cette approche libérerait le talent créateur des fonctionnaires, des professionnels et des cadres qui veulent servir adéquatement le public. Elle valoriserait la créativité et l'effort, stimulerait l'innovation et améliorerait la satisfaction au travail.

Inévitablement, les innovateurs vont parfois se tromper. Nous devons apprendre à tolérer l'échec. Quand il est occasionnel, c'est un résultat normal d'un processus d'expérimentation. Chacun apprend de ses erreurs et souvent de celles des autres. Pour ne jamais se tromper, il n'y a qu'un seul moyen : ne jamais rien entreprendre. Mieux vaut parfois errer et apprendre que de rester embourbés dans le statu quo. C'est rien de moins qu'un véritable changement de culture auquel nous en appelons.

Les ministères pourraient apprendre à laisser aux chefs



d'établissement plus de marge de manoeuvre quant aux stratégies d'intervention et aux façons de faire. Ces chefs porteraient moins d'attention aux intrants et aux méthodes et davantage aux résultats. À cette fin, ils devraient développer leur capacité d'évaluation et surtout, prendre l'habitude de diffuser les résultats de leurs évaluations auprès des consommateurs afin que ceux-ci puissent prendre des décisions éclairées. C'est aux consommateurs de services de récompenser ou de sanctionner les producteurs, à travers le choix de leur fournisseur. Ainsi nous responsabiliserions les établissements auprès de leur clientèle.

Le système d'enseignement primaire et secondaire offre un bon exemple d'un secteur où les établissements pourraient davantage diversifier leur offre.

4.3 Feu vert aux écoles à vocation particulière

Les écoles à vocation particulière illustrent ce mouvement de diversification de l'offre. De 1997 à 2001, le gouvernement avait imposé un moratoire sur la création de ce type d'école. Devant la popularité de cette formule auprès des parents, il s'est récemment ravisé, quoique à reculons. Pourquoi ne pas donner aux parents ce qu'ils réclament, notamment en favorisant l'émergence de petites institutions à vocation particulière ou de programmes particuliers à l'intérieur d'écoles plus grandes?

On vise ici aussi bien les élèves qui ont besoin de soutien adapté, que ceux qui recherchent un programme enrichi ou ceux qui désirent développer une habileté particulière dans une matière ou une discipline. Selon une étude de la Commission scolaire de Montréal [5], les écoles à projet éducatif particulier se sont développées tant dans les milieux les plus défavorisés que dans les moins défavorisés. Aux examens de fin d'année, à la fin du primaire, les élèves inscrits aux volets particuliers de formation d'une école ont obtenu de meilleurs résultats que les élèves des classes régulières de l'école. L'étude conclut que « [...] la sélection des enfants à l'aide de critères basés sur la performance académique des élèves n'est pas toujours justifiée [...] et que les projets éducatifs particuliers sont des formules pédagogiques motivantes pour les élèves [...] en soi sont suffisantes pour les inciter à redoubler d'efforts afin d'améliorer leurs performances académiques. »

Il y aurait aussi lieu d'expérimenter d'autres types de rapports contractuels entre l'État et les écoles. Les écoles à charte, par exemple, peuvent être constituées sur la base d'un contrat entre l'école et la commission scolaire. Le contrat stipule des objectifs de rendement pour l'école et en échange la libère de certaines contraintes inhérentes au système public.

À l'évidence, chacun peut mesurer la distance qui sépare la situation actuelle de cette vision. Il reste à vérifier si nous souhaitons, comme société, nous orienter dans cette direction.

Nous avons pris l'enseignement primaire et secondaire comme exemple. Mais en fait, on pourrait accorder plus d'autonomie aux acteurs sur le terrain dans à peu près tous les services publics. Il s'agit toujours de réduire le contrôle central sur les stratégies, d'augmenter la capacité de mesure des résultats pour assurer la transparence du système, et de donner aux usagers-consommateurs des moyens, comme les bons, de voter avec leurs pieds.

4.4 Mettre fin aux monopoles sur l'offre

N'est-il pas cocasse que le service de buanderie d'un hôpital puisse soumissionner sur un appel d'offres lancé par un hôtel, mais qu'une buanderie privée ne puisse venir concurrencer celle de l'hôpital dans sa chasse gardée?

Personne ne devrait détenir de droit exclusif sur la fourniture d'un service public. Un établissement public, un ministère ou une municipalité devraient avoir le droit de faire appel à des ressources internes, à l'entreprise privée ou à des organismes communautaires pour faire un travail. Si on veut faire prévaloir l'intérêt des citoyens-contribuables, c'est le rapport qualité-prix qui doit déterminer le choix du fournisseur, et rien d'autre.

Plusieurs syndicats détiennent un monopole sur le service fourni par leurs membres à un organisme public. Leur emprise sur l'offre du service permet à leurs membres de jouir de conditions de travail supérieures à ce que leurs confrères obtiennent dans un marché libre. Souvent, ce sont les clauses normatives régissant l'organisation du travail qui creusent l'écart entre le coût d'un service fourni par les syndiqués du secteur public et le prix de ce même service sur le marché libre.

Cet écart entre les conditions de travail des employés visés et le prix du marché résulte du monopole que ces employés détiennent sur l'offre. Du point de vue du contribuable, il représente un potentiel de taxation mal utilisé ou un fardeau fiscal carrément excessif. On a beau chercher, il n'y a pas d'argument éthique qui justifie que l'ensemble des contribuables, dont bon nombre de ménages à faible et moyen revenu, versent une rente à certaines catégories d'employés de l'État.

La réforme municipale au Québec a fait beaucoup parler. On a restructuré, on a fusionné, on menace même de dé-fusionner. Mais une question reste sans réponse: l'exercice aura-t-il été rentable pour les contribuables municipaux? L'impôt foncier va-t-il baisser ou augmenter? D'après les premiers budgets des nouvelles villes fusionnées, notamment à Montréal, il appert qu'il n'y a pas encore d'économie — malgré la liquidation des surplus accumulés par les anciennes villes de banlieue.

Le monopole syndical sur certains services municipaux, l'obligation de réembaucher tous les employés des anciennes villes, sont autant d'obstacles qui empêchent les nouvelles villes fusionnées de réaliser les économies d'échelle auxquelles elles devraient pouvoir s'attendre. Si on faisait sauter ces obstacles, les fusions municipales pourraient vraiment profiter aux contribuables.

C'est limpide comme du cristal : les administrations municipales n'ont pas les moyens de livrer à leurs contribuables les économies promises. En donnant aux élus municipaux la possibilité de faire appel à des sous-traitants dans le but de réduire leurs coûts, le gouvernement prendrait le parti des contribuables municipaux. Il en va de même pour les chefs d'établissement, les sous-ministres et les dirigeants d'organisme : quand on demande aux gestionnaires de se contorsionner pour tout à la fois améliorer la qualité du service, en maintenir la gratuité, et respecter le budget alloué, c'est la moindre des choses de desserrer un peu la camisole de force qui les étirent.

4.5 Créons des ouvertures aux fournisseurs de services publics

Quand on parle de sous-traitance, on pense habituellement à des services municipaux comme le déneigement, la voirie ou l'enlèvement des ordures. À l'égard des établissements du réseau de la santé, on pense aux services d'hôtellerie et de buanderie. À l'égard des ministères et organismes, on pense à l'informatique et aux télécommunications. Ce sont là les exemples traditionnels, mais il n'y aucune raison d'en rester là : on peut voir plus loin.

En éducation, une commission scolaire pourrait émettre un appel d'offres pour amener différents fournisseurs de services éducatifs (écoles publiques ou privées existantes, projets nouveaux) à rivaliser d'ingéniosité dans l'élaboration de solutions novatrices à l'intention d'élèves en difficulté d'apprentissage. Il s'agit d'introduire une séparation organisationnelle entre la commission scolaire, qui reste politiquement et financièrement responsable de fournir les services éducatifs à la population, et les écoles qui fournissent le service.

En santé, le gouvernement pourrait émettre un appel d'offres pour un volume d'opérations de cataracte, afin de régler une liste d'attente. Les cliniques privées qui offrent déjà ce service au prix du marché pourraient soumissionner en offrant un escompte au volume. Le gouvernement pourrait ainsi réaliser des économies par le jeu de la concurrence. Selon un sondage réalisé pour

la Commission Clair, 81% des répondants sont d'accord pour que le secteur privé donne certains services de santé publics, comme les chirurgies d'un jour, et se fasse payer par le gouvernement.

Dans les services sociaux et les mesures d'aide à l'emploi, l'État fait déjà largement appel à des organismes communautaires pour fournir des services d'intégration, d'accompagnement, de référence à toutes sortes de groupes. Les gens du communautaire regardent le secteur public et remarquent le fossé qui sépare les conditions de travail des uns et des autres. De l'autre côté du fossé, les syndicats l'observent tout autant et essaient parfois de syndiquer les employés des organismes sans but lucratif (OSBL). Plutôt que de s'attacher à re-découper les parts du gâteau, l'État ne devrait-il pas plutôt faire abstraction du statut de son fournisseur? Que celui-ci soit une unité syndicale, une entreprise privée ou un organisme communautaire importe peu, en définitive, aux yeux du bénéficiaire du service et du contribuable. Si le critère déterminant était le rapport performance/prix, tout le monde serait sur un pied d'égalité. Les appels d'offres favorisent ce traitement égalitaire et incitent chacun à rivaliser d'efficacité.

Il faut deux clés pour déverrouiller la sous-traitance et établir un marché concurrentiel des services publics. La première se trouve dans les articles 45 et 46 du Code du travail; nous abordons cette question au chapitre 7 sur la réglementation. La seconde se trouve dans notre conception de ce que doit faire un gouvernement.

Si nous voulons continuer dans la voie du clientélisme, qui nous affaiblit tous à force de faire des cadeaux à chacun, alors nous n'avons rien à faire. Si par contre nous voulons faire prévaloir l'intérêt général, c'est-à-dire les meilleurs services publics au plus faible coût, alors nous devons le dire haut et fort. C'est uniquement alors qu'un gouvernement pourra changer les règles du jeu.

5. Conclusion

5.1 Un État toujours redistributeur, une société toujours aussi solidaire

Loin d'être incompatible avec sa fonction redistributive, cette orientation met en fait l'accent sur celle-ci. Un État moins embourbé dans la fourniture directe des services aurait plus de liberté pour se consacrer à l'accessibilité aux services et à la mutualisation des risques. Par exemple, la mobilité sociale et l'égalité des chances seraient accentuées par des politiques comme les bons d'études. L'accès aux soins personnels pour les personnes âgées serait accru si l'État s'attachait à financer l'accès à ces soins plutôt que de gérer un parc immobilier de centres d'hébergement.

En s'associant à des partenaires privés et communautaires, ou en leur faisant une plus grande place, l'État promeut à la fois l'efficacité dans la fourniture des services, la croissance économique et l'entrepreneuriat. Le résultat sera que des centaines d'agents libres miseront sur leur inventivité pour mieux servir une population libérée de l'emprise des monopoles d'État. Des millions de consommateurs et de citoyens verront leur autonomie s'accroître en même temps que la palette des alternatives auxquelles ils auront accès.

Ce qui a fait augmenter la part des dépenses des administrations publiques dans le PIB, au fil des ans, ce ne sont pas tant les transferts monétaires aux individus, qui constituent de la redistribution pure, ni la production de biens publics comme les routes. C'est surtout la production publique de biens privés et semi-privés, comme la santé et l'éducation, qui profitent surtout à l'individu qui les consomme, qui a augmenté, sans parler de toutes les structures gouvernementales qui ont poussé comme des champignons. C'est la fourniture par l'État de services publics qui coûte cher.

Qui sait le mieux dépenser l'argent du contribuable : le gouvernement ou le contribuable lui-même? Si on veut accroître l'autonomie du citoyen-contribuable, il faut remettre l'argent dans ses poches et le laisser acheter lui-même une partie des biens privés actuellement fournis par l'État. Si on veut continuer à obliger nos concitoyens à consommer des services éducatifs ou des soins de santé de préférence à d'autres biens, on peut prélever les ressources nécessaires auprès des contribuables et les leur redistribuer sous forme de bons ou de couverture d'assurance, tout en leur laissant le loisir de décider du fournisseur de services. D'une façon ou d'une autre, il y a moyen d'accroître leur espace de liberté.

Nous partageons au Québec une large sensibilité au sort des démunis, un souci justifié pour leur inclusion dans la société, pour la lutte à l'exclusion sous toutes ses formes. Cependant, être solidaires n'implique nullement le dirigisme d'État. Il faut dorénavant refuser ce raccourci.

L'action redistributive de l'État doit devenir plus efficace, prendre davantage la forme de transferts en argent, et moins celle de services en nature et de réglementation des prix. En privilégiant la redistribution de ressources financières aux individus de préférence à la fourniture directe des mêmes services, en réduisant le nombre de structures bureaucratiques et en recentrant l'État sur ses fonctions essentielles, on diminuerait les besoins financiers du gouvernement et les ressources qu'il prélève dans l'économie. Cela relancerait la croissance et fournirait des opportunités à tous les travailleurs, et surtout à ceux qui ne sont pas déjà protégés par le système, leur permettant ainsi d'améliorer leur condition. Toute la société s'en porterait mieux.

[1] Société d'habitation du Québec, L'Action gouvernementale en habitation, Orientations et plan d'action, Québec, 1997, p. 5.

[2] Pierre Fortin, Examen des coûts comparatifs des réseaux privé et public en matière de gestion des centres d'accueil et d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée. École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, février 1997.

[3] Institut de la Statistique du Québec, juin 2002.

[4] Pierre-Yves Crémieux and Pierre Ouellette, « Diagnosing the Illness », Options politiques, Institut de recherches en politiques publiques, mai 2000.

[5] Claude Daviau et Lionel Olivier, Les Écoles à projet éducatif particulier. Rapport d'analyse P-22-193, Commission scolaire de Montréal, mars 2001.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/lalonde.html



ADQ - Action démocratique du Québec
Secrétariat général

740, rue Saint-Maurice, bureau 108
Montréal (Québec) H3C 1L5

Au Québec : 1.800.370.3221

Montréal : (1-514) 270.4413

Télécopieur : (1-514) 270.4469

www.adq.qc.ca/

adq@adq.qc.ca

La subsidiarité : la société civile

La rencontre du 18 février 2004



Monsieur Marc Lamarche

M. Marc Lamarche
Président - Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain - FÉCHIMM
Président - Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Je désire remercier le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec de m'offrir ainsi la parole dans le cadre de ce déjeuner-croissants consacré au thème de la société civile.

Mais, avant d'aller plus loin, il m'apparaît essentiel de préciser ce que signifie pour moi le concept de société civile. Plusieurs études savantes ont été réalisées dans nos universités et ailleurs dans le monde à ce sujet et je ne me prétends pas au-dessus de tous ces intellectuels. Mais, comme il semble bien qu'il existe autant de définitions du concept que de chercheurs s'y intéressant, je tiens simplement à ce que tout le monde comprenne de la même manière la réalité que j'évoquerai lorsque je parlerai de la société civile. Donc, en ce qui me concerne, je considère que la société civile est constituée par l'ensemble des structures ou organismes non gouvernementaux rassemblés autour de valeurs et d'objectifs destinés à accroître le mieux-être d'une société, d'une population.

Ce concept recouvre de ce fait un nombre considérable de réalités possibles. Mais, les coopératives d'habitation et le mouvement coopératif en habitation font-ils partie de cette société civile ? En ce qui me concerne, la réponse ne fait aucun doute, c'est oui. On pourrait même presque parler ici d'archétype, car la coopération, en soi, repose sur l'idée de prise en charge collective de besoins communs à une population donnée.

Il ne s'agit pas d'un sujet facile, il faut en convenir. Comme tout le monde n'est pas également familier avec les coopératives d'habitation, j'aimerais préciser dans un premier temps que leur histoire, l'évolution qu'ont connue les coopératives et le mouvement coopératif en habitation, sont intimement liées aux modalités de l'intervention étatique au chapitre du logement social et communautaire.

Jusqu'au plus loin que peut porter notre regard, c'est-à-dire à la création des premières habitations coopératives dans les années 40, les gens collaboraient ensemble afin de combler un besoin commun : se doter d'un habitat de qualité. À ce moment-là, dans les années 40, les gens se réunissaient au sein de coopératives pour construire les maisons dont ils deviendraient ensuite les propriétaires.

Les personnes ressources

M. Marc Lamarche
Président - Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain - FÉCHIMM
Président - Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)

M. François Lamarche - Sociologue - Conseiller syndical
Service de recherche - Confédération des syndicats nationaux - CSN

Mme Marie-Hélène Méthé - Responsable des liens avec les régions et les réseaux et la vie associative - Chantier de l'économie sociale - CÉS

Mme Marie Rhéaume - Directrice générale - Fédération des organismes communautaires Famille - FQOCF

On attendait beaucoup de ces coopératives : on souhaitait bien sûr fournir un logement convenable aux familles nombreuses et peu fortunées. Mais, ce n'est pas là la seule raison qui explique cette initiative. En effet, on jugeait le fait d'être mieux logé comme un facteur de paix sociale : les ouvriers bénéficiant de meilleures conditions de vie seraient moins tentés ou attirés par les idées « subversives » des socialistes. Les historiens ajoutent aussi qu'il y avait une préoccupation morale derrière la construction de ces coopératives : le clergé jugeait dangereux pour les familles la trop grande promiscuité engendrée par des logements beaucoup trop petits.

À cette époque, l'État était complètement absent du secteur de l'habitation. Il faut dire que la société québécoise d'alors était encore largement rurale et qu'une portion importante de la population était encore propriétaire de leur lieu d'habitation. Ce n'est qu'en 1946, avec la création de la Société canadienne d'hypothèques et de logement que l'on assiste véritablement à une implication de l'État dans les dossiers touchant l'habitation en général et l'habitation dite sociale, en particulier. Au Québec, la Société d'habitation du Québec, qui verra le jour quelque 20 années plus tard, a occupé et occupe encore elle aussi une place prédominante dans toutes les questions qui touchent l'habitation au Québec.

C'est d'ailleurs sous l'égide de la Société d'habitation du Québec (que les initiés du milieu de l'habitation communautaire appellent de façon plus commode la SHQ) que les coopératives d'habitation ont connu une deuxième phase de leur évolution à la fin des années 60 avec la Fédération coop-habitat. Ce projet coopératif en habitation fut malheureusement un échec lamentable. Les chercheurs en habitation coopérative sont aujourd'hui d'avis, et la chose ne peut manquer d'intéresser ceux et celles qui s'intéressent au phénomène de la subsidiarité, que l'une des raisons de cet échec fut l'omniprésence des experts, des spécialistes, au détriment d'une participation active des membres. On développait « par en haut ». On voulait bien faire, c'est bien évident, mais en agissant ainsi, on faisait fi de certains principes qui sont les fondements de la coopération à savoir : l'adhésion volontaire et ouverte à tous, le pouvoir démocratique exercé par les membres, l'autonomie et l'indépendance et j'ajouterai l'éducation, la formation et l'information des membres.

La période la plus importante de développement de coopératives d'habitation, du moins dans la forme qu'on leur connaît actuellement, se situe dans les années 70 et 80. Les projets coopératifs sont alors développés par les groupes de ressources techniques – qui d'ailleurs jouent encore ce rôle aujourd'hui – avec l'appui de la Société canadienne d'hypothèques et de

logement qui vient garantir les prêts hypothécaires consentis aux coopératives. Les conditions assorties à cette aide gouvernementale ont évolué au fil des années et les coopératives d'habitation ont signé des conventions d'exploitation différentes qui varient selon l'année de leur création. Il y a les coopératives « phi », « 56,1 », « psbl-p », pour ne nommer que quelques-uns des programmes fédéraux, et aussi les programmes québécois administrés par la Société d'habitation du Québec que sont le Piq (programme intégré québécois), Parco et plus récemment Accèslogis.

Il faut que je précise que le gouvernement fédéral s'est retiré en 1994 du dossier de l'habitation sociale. L'un des problèmes majeurs de cette décision, c'est que l'on a pas prévu à l'époque de véritable mécanisme de transition de ces pouvoirs et responsabilités.

Pour le reste du Canada, le transfert est maintenant finalisé vers une agence fédérale... Mais la situation est toute autre au Québec où une véritable bagarre de chiffres est longtemps venue retarder l'évolution du dossier. La réflexion se poursuit également sur le plan des structures : qui administrera cet immense parc immobilier de plusieurs millions de dollars dans l'avenir ? Il ne faut pas perdre de vue que les coopératives construites en vertu des programmes fédéraux constituent près de la moitié du parc immobilier coopératif québécois. Le mouvement coopératif milite depuis longtemps en faveur de la création d'une agence indépendante. Le gouvernement envisage maintenant la question dans le contexte plus global de l'élaboration d'une politique nationale de l'habitation et les mois qui viennent seront déterminants dans l'évolution de ce dossier. Il pose encore plus crûment la question de la subsidiarité dans le domaine de l'habitation et de la place que doit occuper la société civile dans ce secteur d'activités.

Dans un contexte de pénurie de logements, le désengagement ne peut pas constituer une option pour les gouvernements, dont celui du Québec. En effet, à la lumière de l'expérience ontarienne de retrait de l'état en matière d'habitation, il nous est possible d'affirmer que l'emprunt d'une telle avenue par le gouvernement du Québec ne pourrait qu'aggraver la crise du logement actuelle.

Nous estimons que les problèmes d'abordabilité du logement qui se posent à Toronto démontrent en eux-mêmes l'incapacité du marché à fournir des logements accessibles pour les familles à revenu faible et modeste. A contrario, le mouvement coopératif en habitation a démontré sa compétence à offrir des logements abordables accueillant des ménages aux profils variés.

L'habitation, ce n'est pas que de la pierre. Chaque logement, chaque maison correspond à un milieu de vie. Il serait réducteur à mon avis de se restreindre à une solution l'ensemble des possibles en habitation. Une chose est certaine toutefois, l'état ne peut se soustraire à ses responsabilités à l'égard de la population en regard d'un logement de qualité. Le programme électoral du parti libéral suggérait même que le droit au logement soit inscrit à l'intérieur de la charte des droits et libertés. Le mouvement coopératif en habitation ne peut qu'être d'accord avec cette déclaration de principe, mais cela ne règle pas tout.

Si l'exemple de la Fédération coop-habitat nous a appris que l'état ne pouvait agir seul sans impliquer la population, à l'inverse, un désengagement sans soutien financier approprié

aux organismes de la société civile impliqués, tel que cela fut appliqué lors de la désinstitutionnalisation dans le domaine de la santé, pourrait s'avérer tout à fait irresponsable.

Certes, il faut revoir la réglementation, mais encore une fois, on ne peut laisser aux seules lois du marché, autrement dit au secteur privé, la responsabilité de moduler les inégalités dans le marché de l'habitation puisque cette notion est intrinsèquement opposée à celle de profit ! On ne peut, à la fois, en vouloir plus et en donner davantage !

Par contre, il faut s'assurer d'une réglementation « vivante » entourant la construction de logements sociaux et communautaires de manière à pouvoir répondre aux nouvelles réalités et aux nouveaux besoins qui émergent.

Il faut supporter adéquatement les organismes de la société civile qui oeuvrent dans le secteur. Il faut appuyer leurs efforts en termes de recherche et développement, par exemple. À ce chapitre, je me dois de mentionner que le mouvement coopératif en habitation travaille quotidiennement à adapter la formule coopérative en habitation, à mettre au point des concepts novateurs, tels la coopérative-épargne, la coopérative avec accès à la propriété, la coopérative à développement progressif et nul doute que d'autres projets novateurs verront le jour sous peu. On constate donc que, sans renier une formule qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années, soit la coopérative d'habitation telle qu'il s'en est construit depuis les années 70, le mouvement coopératif travaille activement à « actualiser » la formule coopérative en habitation de manière à ce qu'elle puisse combler le plus vaste éventail possible de besoins. Mais il a besoin d'être appuyé dans ses efforts. Si ces formules étaient appuyées par des programmes adaptés, ces formules permettraient le développement de logements abordables à moindre coût que les programmes actuels.

La société civile, le mouvement coopératif en habitation et ses partenaires du milieu de l'habitation communautaire sont prêts à assumer d'importantes responsabilités eut égard à l'habitation au Québec. Pour tout vous dire, nous le faisons déjà. Ceci est tellement vrai que le secteur de l'habitation communautaire fut le seul, au cours des récentes années, à créer de nouveaux logements abordables pour les familles à faible et moyen revenu.

En somme, dans le domaine de l'habitation, il n'y a pas grand risque à miser sur la société civile, et par ricochet sur les organismes communautaires. La société civile possède l'expertise nécessaire.

Il suffirait seulement maintenant de lui donner les outils nécessaires pour vivre pleinement son autonomie et penser son développement.

Ceci doit se concrétiser...

* par l'octroi des sommes nécessaires à l'entretien du parc immobilier actuel afin d'en assurer la pérennité ;

* par un support financier adéquat aux institutions de la société civile concernées afin qu'elles puissent remplir convenablement ses mandats et le développement de l'habitation au Québec ;

* par un cadre législatif propre à assurer l'autonomie et l'autorité nécessaires à l'accomplissement de leurs mandats.

Je vous remercie.

www.familis.org/riopfq/publication/pensions76/lamarchemarc.html



1000, rue Amherst, Bureau 201
Montréal (Québec) H2L 3K5
FÉCHIMM
www.coop-habitation.org/federation/statique/federations_6.html#

Vox : (1-514) 843-6929

Fax : (1-514) 843-5241

info@fechimm.coop



336, rue du Roi, bureau 210

Québec (Québec) G1K 2W5

Sans frais: 1.800.667.9386

CQCH

Vox : (1-418) 648.6758

Fax : (1-418) 648.8580

info@cqch.qc.ca

www.cooperativehabitation.coop

Monsieur François Lamarche

Monsieur François Lamarche

Sociologue

Conseiller syndical - Service de recherche

Confédération des syndicats nationaux - CSN

Subsidiarité et société civile

Je vous remercie pour l'invitation à participer à ce déjeuner-croissants. Je suis conseiller syndical à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), une centrale syndicale québécoise dont la fondation remonte à 1921. Puisque les syndicats font partie de cette société civile dont il sera question ce matin, je veux évoquer rapidement, pour commencer, ce que la CSN représente en termes de membership.

La CSN représente près de 280 000 travailleuses et travailleurs répartis dans 2 700 syndicats locaux, lesquels se retrouvent dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les régions du Québec. La CSN est une composante importante du mouvement syndical québécois où l'on retrouve aussi la FTQ, la CSQ, la CSD, des organisations syndicales sectorielles comme la FIIQ, les fonctionnaires provinciaux, et plusieurs syndicats locaux indépendants, i.e. non affiliés à une organisation syndicale. Environ 40% des salariés-es québécois sont syndiqués.

J'ai préparé mon intervention en pensant à des thèmes qui sont liés entre eux : « État, subsidiarité et société civil », « État et bien commun », « démocratie de représentation et démocratie de participation ». En me référant à ces thèmes, j'ai structuré ma présentation sur la base de trois propositions que je veux vous présenter maintenant.

Première proposition :

Si, comme le définit le journal L'Agora dans le feuillet qui nous a été distribué, la subsidiarité est le principe de répartition des tâches entre l'État et la société civile, i.e. entre l'État et les associations ou les groupes d'intérêt constitués, les tâches qui incombent à l'État sont celles qu'exigent la cohésion sociale et la promotion du bien commun.

En réalité, j'ai beaucoup de réserve sur l'affirmation du journal L'Agora qui considère, au nom du principe de subsidiarité, que « partout où le régime de l'association entre individus ou groupes suffit à l'accomplissement d'une tâche déterminée, il faut le préférer à l'intervention directe de l'État ». Si cette affirmation était prise au pied de la lettre, avec le nombre d'associations et de groupes existant au Québec, il ne resterait plus grand-chose de l'État québécois. C'est peut-être là le secret de la réingénierie du premier ministre Jean Charest !

Je ne prétends d'aucune manière que l'État sait tout faire ou qu'il doit tout faire. Mais est-ce qu'il faut abandonner toute politique publique de soutien à la famille sous prétexte que de nombreux groupes et organismes s'occupent de la famille? Est-ce qu'il faut abandonner toute responsabilité publique dans la lutte à la pauvreté parce que des associations caritatives s'occupent des personnes pauvres? Est-ce que l'État doit se retirer du domaine de l'habitation parce que des coopératives ou des OBNL oeuvrent en habitation? Évidemment la réponse à ce genre de question est négative. Répondre oui, ce serait revenir 100 ans en arrière !

De mon point de vue, l'action des associations et plus globalement de la société civile dynamise et complète l'action de l'État plutôt qu'elle ne se substitue à elle. D'ailleurs, ce partenariat entre État et société civile est à la base même du fameux modèle québécois. Prenons un exemple : les services de garde. Ces services d'intérêt public ont d'abord été l'oeuvre patiente, échelonnée sur plusieurs années, de groupes de femmes, de parents. Mais pour développer ce qui deviendra le réseau des CPE, ces groupes avaient besoin d'un soutien gouvernemental pour assurer à la fois l'accès et la qualité des services de garde.

C'est ce soutien qu'a apporté la politique familiale de 1996 avec, notamment, la création des places à 5 \$ par jour. Cette politique a traduit pour ainsi dire un partenariat entre l'État qui débloque des fonds et des regroupements de parents qui développent et gèrent les services de garde. C'est ce type de partenariat qui risque d'être mis en cause par les orientations actuelles du gouvernement Charest. Ceci m'amène à ma deuxième proposition.

Deuxième proposition :

Le désengagement ou la réduction du rôle de l'État a peu de chance de se traduire par un renforcement des groupes de la société civile. C'est plutôt le marché et l'entreprise privée qui profiteront le plus de ce désengagement.

C'est d'ailleurs ce qu'on peut constater dans le secteur des services de garde avec les récentes décisions gouvernementales favorisant les garderies privées ou les garderies commerciales. De même, le gouvernement Charest projette de réduire les mesures de soutien direct à la création d'emploi. Mais est-ce pour favoriser le secteur de l'économie sociale? On peut en douter.

Nous avons un début de réponse avec la consultation que vient de lancer le ministre du développement économique et régional sur les fonds d'investissement régionaux suite à la publication du rapport Brunet. On verra s'il se réalisera, mais le projet gouvernemental semble clair : donner au secteur privé la gestion des fonds régionaux qui demeureront alimentés en bonne partie par des fonds publics. Pour quelle raison? Je dirais que c'est avant tout pour des raisons idéologiques, parce que, dans la vision gouvernementale actuelle, le secteur privé est vu a priori comme le plus habilité à gérer le développement économique. Dans cette optique, la subsidiarité favorise le privé.

C'est la même orientation qu'on retrouve avec le développement des partenariats public-privé. Les journaux parlent de différents projets dans le secteur du transport urbain, dans les infrastructures, dans la gestion de routes, etc. Avec ces projets, on transfère une partie des responsabilités publiques à l'entreprise privée mais avec les problèmes d'imputabilité que cela comporte, car l'entreprise privée, elle, n'est pas imputable à la population.

Dôle de coïncidence, en même temps que se confirme une réingénierie de l'État favorisant l'entreprise privée, le gouvernement du Québec met en question la participation de la société civile à des instances de concertation ou de gouvernance, ce qui m'amène à ma troisième proposition.

Troisième proposition :

Dans une démocratie fondée sur le droit, la société civile ou les corps intermédiaires ne détiennent pas l'autorité légitime des instances politiques élues au suffrage universel. Mais la démocratie de représentation, fondement de nos institutions politiques, ne s'oppose pas à la démocratie de participation. Bien au contraire, la démocratie de participation complète et renforce la démocratie de représentation.

C'est ce que le nouveau gouvernement libéral ne semble pas comprendre, lui qui a justifié ses décisions controversées de l'automne dernier sur le fait qu'il avait été élu légitimement et qu'il avait le mandat d'agir. Il a poussé cette logique suffisamment loin pour escamoter les processus de consultation auxquels donne lieu habituellement l'adoption de projets de loi et pour imposer le bâillon à l'Assemblée nationale.

Dans la même veine, avec l'adoption de la Loi 34, le gouvernement a mis en question la participation des groupes socio-économiques aux instances de développement régional et local. Les Conseils régionaux de développement sont devenus les Conférences régionales des élus (CRÉ) et celles-ci pourront s'ajoutier, si elles le désirent, des représentants de la société civile. C'est la même approche qui prévaut dorénavant dans les centres locaux de développement (CLD), lesquels passent sous le contrôle des élus municipaux.

Conclusion

Ces dernières constatations m'amènent à conclure de la manière suivante :

- La réaffirmation du rôle de l'État dans des domaines névralgiques à la défense du bien commun va de pair avec la reconnaissance du rôle de la société civile sur le plan de la démocratie et en matière de développement. C'est, de mon point de vue, ce qui caractérise le modèle québécois.

- À l'inverse, la réduction du rôle de l'État dans le sens d'un désengagement des responsabilités publiques va de pair avec un renforcement des lois du marché et de l'entreprise privée, et un affaiblissement de la société civile comme acteur du développement. C'est, à mon avis, ce qui caractérise pour l'instant les projets du gouvernement Charest.

Pour revenir à la CSN, je dirais que celle-ci ne prône pas le « tout à l'État » comme modèle de développement, comme si

hors de l'économie publique il n'y avait point de salut. L'histoire démontre qu'une vision fondée essentiellement sur la puissance de l'État comme moteur de développement peut conduire à bien des abus, y compris sur le plan des libertés démocratiques. La CSN n'est pas contre le commerce et l'entreprise privée. Mais nous croyons qu'il faut des interventions publiques pour orienter le développement économique en fonction de finalités sociales, pour contrer la pauvreté et l'exclusion et favoriser un partage équitable des richesses. C'est pourquoi il nous faut viser des pratiques de développement où jouent à la fois l'économie publique (les interventions de l'État), l'économie privée (le marché) ainsi que des initiatives citoyennes tournées vers le développement social et fondées sur l'entrepreneuriat collectif et la coopération (l'économie solidaire).

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/lamarchefrancois.html



La Confédération des syndicats nationaux

160, avenue De Lorimier (Métro Papineau)
Montréal (Québec) H2K 4M5

Vox : (1-514) 598-2121

www.csn.qc.ca/
francois.lamarche@csn.qc.ca

CSN La Confédération des syndicats nationaux

Madame Marie-Hélène Méthé

Madame Marie-Hélène Méthé

Responsable des liens avec les régions et les réseaux
et la vie associative

Chantier de l'économie sociale - CÉS

Le rôle de la société civile

Quel rôle la société civile peut-elle et doit-elle jouer face aux enjeux et aux défis auxquels nous sommes confrontés depuis l'élection au pouvoir d'un parti politique qui semble, jusqu'à preuve du contraire, vouloir faire fi de toute forme de contribution de la société civile et de l'importance de la démocratie participative? Quelle marge de manoeuvre avons-nous pour nous exprimer en tant que composantes importantes de cette société civile?

Il faut d'abord saisir les différentes facettes de l'exercice démocratique. Trop souvent, nous réduisons la démocratie à sa plus simple expression : celle qui permet à un peuple de choisir ceux et celles qui vont le gouverner par l'exercice du vote. Il ne faut évidemment pas banaliser ce droit fondamental de la démocratie ; il y a encore des gens sur cette planète qui vont mourir pour gagner ou défendre ce droit. Il y a encore des pays où, malgré la reconnaissance du droit de vote, une bonne partie de la population ne l'exerce pas. Rappelons qu'aux États-Unis, une des premières démocraties, le taux de participation aux élections présidentielles est de l'ordre de 50%. Il y a aussi des pays comme le nôtre où, malgré un taux de participation plus élevé, tout le processus électoral est devenu une source de cynisme ou de désillusion chez une bonne partie de la population, plus particulièrement les jeunes.

Il ne faut pas négliger ou sous-estimer l'importance de l'exercice de la démocratie représentative. La période que nous traversons présentement nous rappelle à quel point il faut nous assurer collectivement que les hommes et les femmes que nous portons au pouvoir doivent être parmi les meilleurs; de la trempe de ceux et celles qui ont réellement l'intérêt collectif à coeur.

Mais la démocratie ne peut se limiter qu'à cela. Elle ne peut se réduire à la participation à un processus électoral aux quatre ans. La démocratie doit s'exprimer tous les jours, au coeur même de la vie politique, économique, sociale et culturelle d'une société. La démocratie politique se vit et s'exprime, au-delà des élections, par des actions citoyennes locales, par la participation active à des débats de société dans des associations de toute nature, par des structures de représentation dans diverses insti-

tutions et organismes, par des débats d'idées dans les médias et dans des rencontres. La démocratie économique, une denrée malheureusement plus rare, se vit aussi à travers l'existence d'entreprises collectives, qu'elles soient coopératives ou à but non lucratif, à travers une gestion collective ou participative dans l'entreprise, à travers la participation active des personnes et des collectivités dans le développement économique de leur milieu. La démocratie culturelle s'exprime à partir du moment où le processus de création et d'expression artistique devient accessible à tous et toutes, et permet de vivre la culture et non pas simplement de le consommer comme objet.

Enfin, la démocratie se vit collectivement dans une société basée sur l'inclusion ; une société qui assume sa diversité et ses différences, qui ne refoule pas à ses marges des personnes ou des groupes de personnes en fonction de leurs origines, de leur statut social, de leur âge, ou de leur sexe.

La démocratie doit être à la fois politique, économique, culturelle et sociale. Elle repose en bonne partie sur l'action de l'État et les paramètres que ce dernier définit au niveau de l'organisation de la société, de son économie et sa vie sociale et culturelle. Mais elle ne peut pas dépendre exclusivement de l'État. La démocratie découle aussi en grande partie de notre façon de vivre ensemble en société ; et de cela, aucun État ne peut être entièrement responsable. L'apprentissage de la vie collective et de l'exercice de la citoyenneté est une réalité de tous les jours, qui débutent au sein de la famille mais qui s'étend rapidement au village, au quartier, à l'école, au lieu de travail, aux activités culturelles et de loisirs.

Quelle est donc la contribution de la société civile à l'exercice de la démocratie ? La réponse est simple mais fondamentale. Sans vouloir lancer un débat sur la définition de ce qu'est la société civile, je voudrais tout de même citer un collègue et acteur de l'économie sociale, Benoît Lévesque, qui dit :

« À côté du marché et de l'État, les politologues comme les économistes redécouvrent une troisième sphère, celle de la société civile. Concrètement, cette dernière est constituée par l'espace où les gens construisent leur maison, se marient, pratiquent leur religion.

De ce point de vue la société civile est également constituée d'une infrastructure dont la qualité peut être évaluée selon les dimensions suivantes : 1) la participation des citoyens et leurs interactions ; 2) le leadership de la collectivité (leaders politiques, économiques et civiques) et la volonté des leaders à prendre des risques et des initiatives; 3) la performance des instances locales; 4) le bénévolat, la philanthropie et la réciprocité. »

Il apparaît vite évident que sans une société civile active et dynamique, sans une implication citoyenne d'hommes et de femmes de tout âge et de tous les milieux, la démocratie ne pèse pas lourd. Imaginons pendant quelques instants l'état de notre démocratie politique au Québec sans la participation active des associations, des syndicats, des regroupements et des réseaux à des débats aussi fondamentaux que la protection de l'environnement, les droits des travailleurs, la santé, l'éducation ou l'aménagement du territoire.

Imaginons l'état de notre démocratie culturelle si la musique, le théâtre, la danse, le dessin et toutes les autres formes d'expression artistique étaient le monopole des professionnels de la chose et que les lieux d'expression artistique leur étaient exclusivement réservés.

Dans ce cas, non seulement nous n'aurions plus de démocratie culturelle mais nous n'aurions plus de culture au bout d'une génération puisque la relève n'aurait plus aucun terreau dans lequel pousser.

Imaginons l'état de notre économie si nous laissons au marché seul la responsabilité de définir quels biens et quels services seraient produits et à quels prix ils seraient vendus ; si nous étions privées comme société des multiples services offerts par les organismes communautaires et les diverses associations; si le développement des régions et des collectivités dépendaient uniquement d'entrepreneurs privés intéressés que par des projets très lucratifs et que les initiatives collectives n'avaient plus de place.

Imaginons la situation des jeunes si nous laissons aux grandes institutions étatiques, aussi importantes soient-elles, la charge entière de nos jeunes et, ce faisant, nous éliminons tous les réseaux bénévoles.

Pourtant, ce qui est parfois désolant de constater, c'est à quel point il faut encore dire et encore rappeler que notre société ne se limite pas à deux pôles - l'État et le marché - mais qu'elle est en fait une société plurielle, une économie plurielle, une démocratie plurielle, une diversité culturelle où la multiplication des formes et des lieux d'expression, de production, de création et de loisir recèle une richesse incalculable.

Quels sont les enjeux et les défis qui nous confrontent pour pouvoir jouer pleinement notre rôle?

Le premier défi, celui qui ressort dans tous les secteurs à l'intérieur desquels la société civile est active, qu'ils soient économique, politique, culturel ou social, est celui de la reconnaissance. C'est une bataille de tous les instants. Il faut dire, redire et rappeler sans cesse que la citoyenneté active est essentielle ; que l'État n'est pas le seul défenseur et protecteur de l'intérêt collectif ; que le marché n'est pas le seul acteur et régulateur économique. Il faut dire, redire et rappeler que les citoyens et citoyennes organisés, offrant des services à la communauté ne sont pas des acteurs et des actrices de seconde zone mais une partie intégrante et fondamentale de notre société. Il faut dire, redire et rappeler que les organisations collectives et bénévoles offrent aussi des services essentiels aux collectivités et, à ce titre, doivent avoir un soutien des pouvoirs publics.

Cette volonté de reconnaissance est une des bases de l'existence même du Chantier de l'économie sociale. Nous travaillons tous les jours à faire comprendre aux décideurs, à nos partenaires, à la population et aux acteurs eux-mêmes l'importance de la contribution de l'économie sociale au développement économique et social du Québec.

Le deuxième défi est celui de la reconnaissance de la spécificité de notre action. Les initiatives collectives de la société civile ne sont pas des imitations à rabais de ce qui se fait ailleurs. Elles ont en commun plusieurs caractéristiques qui ne se retrouvent ni dans le secteur public ni dans le secteur privé. Elles sont d'abord des initiatives qui peuvent marier diverses formes d'activités et de contributions (actions bénévoles, travail salarié, activités marchandes ou non-marchandes). Elles sont issues de démarches citoyennes en réponse à des besoins collectifs. Elles sont aussi fondées sur des structures démocratiques où les citoyens et les citoyennes, les usagers et les usagères, ont leur mot à dire dans tout le processus décisionnel. Elles sont autonomes de l'État et non pas des sous-traitants prêts à recevoir des ordres et des commandes d'en haut. Finalement elles fonctionnent dans le cadre d'une logique de rendement à la collectivité et non pas aux actionnaires. Toutes ces caractéristiques, spécifiques aux initiatives des organismes d'action bénévole, et qui sont également partagées par l'ensemble de la grande famille de l'économie sociale exigent donc des outils et des conditions qui tiennent compte de cette spécificité. Les fonds de capital de risque traditionnel, les crédits d'impôts ou des contrats de sous-traitances qui sont la panacée pour la PME ne peuvent répondre aux besoins d'organismes collectifs de la société civile, pas plus que les programmes normés, encadrés et contrôlés qu'on a tendance à produire en abondance dans les officines gouvernementales.

Les structures juridiques, les stratégies financières, les méthodes d'évaluation ne peuvent être les mêmes pour le secteur privé et le secteur collectif. L'épanouissement de la société civile et plus particulièrement des organismes d'action bénévole exigent une meilleure compréhension de leur spécificité tout comme des outils et des instruments de développement adaptés à leur réalité.

Le troisième et dernier défi en est plutôt un de nature interne. Nous devons assurer qu'à chaque action menée, le processus permettant cette action est cohérent avec nos valeurs et notre discours. Les organisations de la société civile ont un rôle crucial dans l'exercice de la démocratie, dans l'éducation à la citoyenneté active et dans la défense de l'intérêt collectif. Malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri de dérives potentielles. La vie démocratique est loin d'être exemplaire dans toutes nos organisations. La formation des bénévoles, l'éducation et la sensibilisation sont des ingrédients de base de notre action qui ne sont malheureusement pas toujours au rendez-vous. La tentation de se contenter de répéter les mêmes actions et de défendre des intérêts d'un point de vue corporatiste plutôt que collectif nous guette aussi. Ce constat est, bien sûr, loin d'être général ; la société civile et plus particulièrement le secteur bénévole est encore une source importante d'innovation sociale. Mais il faut aussi reconnaître que la démocratie n'est jamais acquise; c'est un travail de tous les jours ; que la formation et la sensibilisation ne sont jamais vraiment terminées.

Le monde change sans arrêt autour de nous et de nos organisations ; nous devons, nous aussi, être constamment à l'écoute, prêts à innover, à transformer nos pratiques pour mieux répondre aux besoins de la collectivité.

Les actions collectives de la société civile sont autant de remparts importants pour une société démocratique. Nous avons, je crois, collectivement, le devoir d'agir ensemble pour le bien-être de tous et toutes.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/methe.html



**CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

Chantier de l'économie sociale
4 200 rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9
www.chantier.qc.ca/

Vox : (1-514) 899-9916
Sans frais : 1-888-251-3255
Fax : (1-514) 899-0114

ecosoci@chantier.qc.ca



Madame Marie Rhéaume

Mme Marie Rhéaume
Directrice générale
Fédération des organismes communautaires Famille - FQOCF

Subsidiarité et société civile

Historique

La Fédération des organismes communautaires Famille est issue de la Fédération des unions de familles, elles-mêmes issues des Écoles de parents mises sur pied dans les années 40 pour soutenir les parents dans le courant de la pédagogie nouvelle.

En 1958, un mouvement de transformation pour ajouter le mandat de revendication sociale et avoir un mouvement semblable à celui des syndicats pour défendre les familles donne naissance aux unions de familles.

Dans les années 60 et 70, des organismes continuent de se mettre sur pied pour soutenir les parents mais la famille est une thématique nettement en perte de vitesse pendant ces années de renouveau.

Le début des années 80 voient s'effriter les idéaux et les budgets de l'État providence et, curieusement, la famille redevient à la mode. En effet, elle est toujours là pour prendre la relève auprès de ceux qui exigent trop de ressources de la part du système : c'est une première vague de désinstitutionnalisation qui sera bientôt suivie par une autre de virage ambulatoire dont un des corollaires est le maintien à domicile.

De nombreux organismes de soutien seront mis sur pied pendant cette période qui culminera avec l'Année internationale de la Famille en 1994.

Aujourd'hui, la Fédération regroupe 200 organismes communautaires Famille qui soutiennent des milliers de familles dans les 17 régions du Québec.

Amorce d'un mouvement d'identification en 1997, année qui a correspondu avec la création du ministère de la Famille et de l'Enfance. Adoption de l'appellation organismes communautaires Famille et d'une définition principalement axée autour de l'enrichissement de l'expérience parentale, de la promotion et de la défense des réalités familiales.

Dans le cadre de la politique familiale au Québec et de la réorganisation de l'État, notre rôle consiste :

- À rappeler à l'État que la politique familiale ce n'est pas que des mesures de conciliation travail-famille;

- À réclamer une véritable politique familiale qu'on pourrait définir, entre autres, comme une approche de reconnaissance sociale et financière de l'engagement familial;

- À revendiquer une politique familiale globale qui :

- considère la famille comme le coeur et le pivot de la société;
- reconnaît des droits aux familles;
- donne aux familles la capacité de faire des choix;
- s'appuie sur l'expérience des parents et favorise l'accomplissement de leur potentiel;
- respecte les diverses réalités des familles;
- vise toutes les familles et l'ensemble de leurs membres à toutes les étapes de la vie;
- interpelle l'ensemble de la société;
- englobe l'ensemble des domaines qui concernent la famille : la santé, l'éducation, le travail, l'habitation, les loisirs, la fiscalité, l'environnement et favorise leur interaction.

Dans les dernières années, la famille, enfin, les enfants sont devenus le centre d'attention par le biais de la nouvelle politique familiale. La mise en place de ces mesures coïncidait avec une vague intensive d'interventions en faveur des enfants de milieux modestes en vue de prévenir le décrochage scolaire.

Un des corollaires de ces approches est que les parents de ces milieux n'ont pas les ressources nécessaires pour éduquer leurs enfants et les préparer pour la société. Un de nos rôles, dans ce contexte est de dénoncer les approches abusives qui ont tendance à disqualifier les parents et du même coup à les déresponsabiliser.

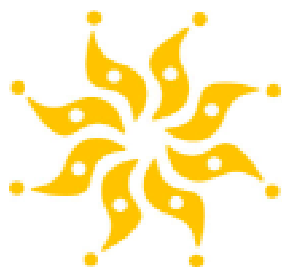
La Fédération fait partie de ceux qui réclament une politique familiale et ce, depuis plus de quarante ans. Nous avons assisté, au fil des ans, à la mise en place de certaines mesures, souvent à fort court terme, pour soutenir les familles.

Aujourd'hui, la crise de la natalité, associée au vieillissement de la population annonce un déclin certain de la société québécoise. Au-delà des statistiques, je crois qu'on doit surtout se questionner sur une société qui manifeste aussi peu d'enthousiasme pour l'avenir.

Nos membres travaillent auprès de ceux qui ont fait ce pari, qui savent que c'est parfois difficile, que les conditions ne sont pas idéales mais aussi que les enfants et la famille sont des richesses inestimables.

Un de nos rôles, c'est d'essayer de le communiquer.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/rheaume.html

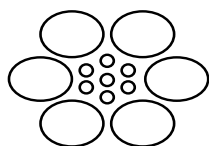


**La Fédération québécoise
des organismes communautaires Famille
FQOCF**

222, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H6

Vox : (1-450) 466-2538
Fax : (1-450) 466-4196

www.fqocf.org
accueil@fqocf.org



**Organisation mondiale pour les familles
FAMILIS - OMF**
www.familis.org

**VIe Conférence ibéroaméricaine sur la famille
« Familles et cultures »
Du 16 au 20 novembre 2005
La Habana - Cuba**

Les Maisons de Grands-Parents

Le lunch-rencontre du 17 mars 2004

Les personnes ressources de la séance d'ouverture et de clôture



M. Jean-Marie Cliche	M. Robert Cloutier	Mme Hélène Wavroch	M. Richard Sarrasin	M. Yves Lajoie	M. Robert Hotte	Mme Lucille Girard
Président	Président	Présidente	Président	Directeur général	Président	Vice-présidente
La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke	La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy	Le Conseil des aînés	Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec		La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières	La Maison des Grands-Parents de Villeray

Séance d'ouverture : Monsieur Richard Sarrasin

Monsieur Richard Sarrasin
Président
Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
Vice-président
La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke

Bonjour à toutes et tous,

En parcourant du regard votre assistance ennoblie par la qualité de votre représentation, permettez-moi de rappeler l'anecdote qu'on a attribuée au grand Sacha Guitry auteur dramatique français du début du XXe siècle.

Un soir gravissant les marches de l'Opéra de Paris, des amis français venant à sa rencontre lui disent: « Venez, M. Guitry, le parterre de l'Opéra est rempli de belles auditrices ». Et Sacha Guitry activant la montée répond: « J'accours, messieurs, ventre à terre ».

Ce matin, le 167e déjeuner-croissants, en sa 16e année d'existence, réunit sur le pavé du Regroupement la noblesse de l'intergénérationnelle.

Nous vous remercions d'avoir répondu en si grand nombre à notre invitation et de nous livrer les secrets de votre réussite.

Mes chers amis, maintenant un peu d'histoire.

Au cours des cinq dernières années, le Regroupement s'est beaucoup préoccupé des Maisons de Grands-Parents.

La fondation en 1992 de la Maison des Grands-Parents de Villeray, à laquelle fondation j'avais d'ailleurs participé comme membre du Conseil d'administration provisoire, avait sans doute amené le Regroupement à s'intéresser au devenir de telles maisons.

En 1999 lors de l'Année internationale des personnes âgées, le Congrès international de cette année-là se tint en septembre 1999 à Montréal.

Plusieurs d'entre nous y étaient présents. Vous nous souvenez sans doute qu'au cours de l'allocation de bienvenue aux 600 congressistes accourus de 30 pays, madame la ministre Louise Harel, alors responsable des Aînés, avait souligné parmi les dernières réalisations heureuses du Québec dans le domaine des aînés, l'existence de la Maison des Grands-Parents de Villeray.

Le Regroupement avait en cette même année 1999 obtenu un projet baptisé « Paternariat aînés 1999 ». Ce fut le lancement de la création de maisons de grands-parents. Suite à la fondation de la Maison des Grands-Parents de Villeray en avril 1992, celle de Sherbrooke vit le jour en juin 1998, puis celle de Sainte-Foy à l'été 1999, celles de Trois-Rivières et d'Ahuntsic suivirent. D'autres maisons sont en formation.

Le Regroupement organisa, le 17 janvier 2001, un déjeuner-croissants sur « La famille et les aînés ». Le 25 avril suivant, il y avait ici dans cette même salle le lancement d'un « Guide pour la création de maisons de grands-parents ». Plusieurs d'entre vous participaient à ce lancement. Nommons Mmes Hélène Wavroch, Clémence Racine, Fernande Lavoie, et Germaine Pouliot, ex-présidente de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke, aujourd'hui toujours active chez les amis français.

En février 2002 le Regroupement publie une 4e édition de ce Guide. Une 5e édition en mars 2004 est disponible sur Internet à : www.familis.org/riopfq/partenariat2001/guide2004.html . Une 6e édition devait être bientôt publiée suite aux rapports de cette journée.

Voilà donc un bref historique de certaines réalisations publiques des plus importantes au cours des cinq dernières années dont le Regroupement a été responsable.

Voyons maintenant où nous en sommes sur le terrain.

Vous avez la parole.



La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

Le lunch-rencontre du 17 mars 2004

Les personnes ressources de la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy



M. Julien Ouellet	Mme Jacqueline Ross	M. Robert Cloutier	Mme Susanne Meek-Lavallée	Mme Josette Levasseur	M. Richard Sarrasin Président Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec
Administrateur	Secrétaire	Président	Vice-présidente	Responsable Comité d'accueil	

Monsieur Robert Cloutier
Président

La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

1. Préambule

Au nom des membres de la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy inc., je remercie le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec de son invitation à participer à cette rencontre de partage consacrée aux maisons de grands-parents.

Il me fait donc plaisir de vous présenter un bref historique de notre Maison, sa mission, sa structure administrative, ses activités, quelques statistiques et un regard sur sa prospective.

2. Historique

de la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

La création de la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy inc., origine de réflexions des personnes qui jouaient un rôle très actif au sein de la Fabrique et de la Pastorale lors la fusion de quatre paroisses de la Ville de Sainte-Foy.

Elle s'est inspirée du modèle créé par la Maison des Grands-Parents de Villeray. En effet, les membres du Comité de pastorale de la paroisse de Saint-Mathieu avaient été grandement impressionnés par le visionnement du programme « Le Match de la vie » sur la Maison des Grands-Parents de Villeray.

Le Comité de pastorale a alors désigné deux de ses membres pour visiter la Maison des Grands-Parents de Villeray. Ces derniers sont revenus très enchantés de leur visite et désireux de créer une telle Maison à Ste-Foy.

Un comité de travail s'est mis à l'oeuvre pour trouver le financement, un local, et préparer une demande de lettres patentes pour assurer l'existence légale de la Maison. Ce comité de travail a heureusement intéressé le Comité de pastorale de la paroisse de Sainte-Geneviève qui a proposé la location d'un local au presbytère de Sainte-Geneviève. Des démarches auprès du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Foy ont permis d'obtenir une subvention équivalente au coût du loyer. L'accréditation de la Maison a été obtenue le 4 novembre 1998.

La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy inc. poursuit depuis son ouverture officielle en octobre 1999, ses activités auprès des jeunes, des ados et des aînés. L'implication assidue

de ses membres et la précieuse collaboration de nos principaux partenaires, la Ville de Québec (arrondissement Sainte-Foy) et le Club Kiwanis Sillery / Sainte-Foy / Cap-Rouge sont les piliers qui soutiennent la réalisation des activités.

3. La mission

de la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy Inc. est un organisme communautaire, sans but lucratif, dont la mission essentielle est d'établir des relations intergénérationnelles entre les différents groupes d'âge de notre milieu : aînés, jeunes parents, adolescents et les jeunes du primaire. Cette mission se réalise via le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et les membres bénévoles de la Maison.

La Maison poursuit six objectifs fondamentaux :

1. transmettre l'héritage social et culturel à notre clientèle par l'organisation d'activités diversifiées et adaptées à ses besoins;
2. supporter les aînés dans leur action communautaire;
3. revaloriser leur rôle dans la communauté et utiliser leur riche potentiel d'expérience;
4. promouvoir l'entraide entre les familles et entre les générations;
5. créer un lieu d'accueil, d'amitié, d'échange et de réflexion;
6. briser l'isolement des aînés accueillis à la Maison.

L'atteinte de ces objectifs est favorisée grâce aux valeurs qui créent l'esprit d'entraide et d'amitié entre les membres. Ces valeurs que nous partageons sont :

**RESPECT – ACCUEIL – HONNÊTÉTÉ – GRATUITÉ
SOLIDARITÉ**

La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy inc. est un lieu chaleureux de rencontre, de partage et d'entraide. La diversité des talents des bénévoles contribue à la réalisation des activités que nous offrons à notre clientèle.

4. L'Administration

de la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

Le fonctionnement de la Maison est assuré par un Conseil d'administration, un Comité exécutif et un ensemble de comités qui assument la coordination des activités.

Le Conseil d'administration est composé de dix membres

qui se partagent les tâches de : président, vice-président, trésorier, secrétaire et administrateurs (un représentant du Club Kiwanis siège au CA). Le Conseil d'administration se réunit une fois par mois soit le premier lundi du mois. Il est responsable de la planification des activités et il s'assure de leur réalisation.

Le Comité Exécutif est composé du président, vice-président, trésorier, secrétaire. Ce comité se réunit chaque semaine, habituellement le vendredi matin. Il voit à la bonne marche du fonctionnement de la Maison.

Les Comités de coordination des activités sont composés de bénévoles qui assument la réalisation des activités offertes aux jeunes, aux ados et aux aînés. Pour faciliter la communication entre ces responsables de comités et le CA, un membre du CA agit d'agent de liaison.

Le fonctionnement administratif de la Maison s'appuie sur un recueil de Règlements généraux qui constitue le Règlement numéro 1 de la Maison. Il se réfère également à un ensemble de politiques acceptées par le CA à titre de référence pour la gestion quotidienne des activités de la Maison.

5. Les Activités de la Maison

Les activités offertes par la Maison sont actuellement l'accueil à la Maison (aînés, jeunes et ados), l'aide aux devoirs, les ateliers : arts textiles, correspondance, électricité, menuiserie, sciences naturelles pour les jeunes du primaire et boîtes aux surprises pour les ados. Pour les aînés, des activités d'échanges et partage, rencontre et souper mensuel, dimanche-variétés, journal mensuel. Toutes ces activités sont présentées et décrites dans notre Guide du bénévole.

6. Le financement de la Maison

La Maison des Grands-Parents compte sur la précieuse collaboration de deux principaux partenaires. Le Club Kiwanis Sillery / Sainte-Foy / Cap-Rouge qui finance la totalité des activités offertes aux jeunes et aux ados. Tandis que la Ville de Québec (arrondissement Sainte-Foy) assure la presque totalité du coût annuel de notre loyer. Des communautés religieuses, des organismes publics et des activités de financement que nous organisons permettent de boucler notre budget annuel.

7. La prospective

L'année 2004 marquera le cinquième anniversaire de fondation de la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy. Les bénévoles voudront bien célébrer cet anniversaire et continuer à offrir à nos clientèles les activités caractéristiques de la Maison, élargir cet éventail d'activités et poursuivre notre mission intergénérationnelle auprès de nos jeunes et ados.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/cloutier.html



La Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

3180, avenue D'Amours
Sainte-Foy (Québec) G1X 1L9

Vox : (1-418) 658-8484
Fax : (1-418) 653-3063
www.familis.org/mgpsf
redi@videotron.ca

La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke

Le lunch-rencontre du 17 mars 2004

Les personnes ressources de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke



Mme Line Carrier	M. Pierre Audet	Mme Pauline Gauthier	M. Jean-Marie Cliche	M. Alvin Doucet	Mme Ghislaine Ouellet	M. Richard Sarrasin
Coordonnatrice	Administrateur	Administratrice	Président	Secrétaire	Trésorière	Vice-président
						Président du Regroupement

Monsieur Jean-Marie Cliche
Président
La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke

Son histoire

La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke a vu le

jour officiellement le 7 mai 1998, lors de la promulgation de sa charte provinciale. Mais cet aboutissement était le fruit d'un an de réflexions et de travail intensif de la part d'une équipe de six personnes. L'âme de cette équipe était **Madame Priscille Lambert**. Laissons-lui nous rappeler ses souvenirs:



« On m'a demandé de vous raconter la petite histoire de la Maison des Grands-Parents, sa conception, son implantation et son développement. Ce n'est pas toujours facile de faire ce genre de chose, mais j'ai surmonté cette difficulté en me disant que c'est une obligation de tout organisme communautaire de faire état de ses origines et de son développement, de laisser des traces de ses expériences, de ses expertises et de ses réussites. Le milieu communautaire est un milieu qui sait répondre aux besoins des collectivités et de façon novatrice. Je me fais donc un devoir aujourd'hui de vous raconter la Maison des Grands-Parents depuis ses débuts.

« Dès 1988, j'avais le projet de réunir des aînés, des jeunes et des familles dans le cadre d'habitations coopératives pour que les jeunes et leurs parents puissent avoir accès à l'affection, à la tendresse, au savoir, au savoir-faire, au savoir-être des aînés, des grands-parents. Je rêvais de recréer une mini-société où se vivent des relations significatives entre toutes les générations, du soutien mutuel et des activités bénéfiques pour tous. Je n'acceptais pas que l'on « parque » les aînés, ni que l'on catégorise et que l'on détermine les environnements selon le statut, l'âge et le revenu des individus... parce que cela brise, casse la chaîne de la vie humaine et apporte détresse et isolement pour de nombreuses personnes. J'ai bénéficié très jeune de la présence des aînés. Leurs paroles, leurs gestes, leur générosité, leur tendresse ont guidé mes choix dans la vie basés sur des valeurs de respect, d'autonomie, d'équité et de responsabilité, de valorisation et de reconnaissance de l'être humain.

« Le projet est resté en dormance jusqu'au printemps 1997, jusqu'au jour où mon ami Clément Vallières l'a réveillé. Fort de plus de cinq ans d'expérience dans les maisons de jeunes, Clément désirait participer à la réalisation de mon rêve : un lieu de rencontre intergénérationnel.

« Le « timing » était bon. J'avais lu un article sur la Maison des Grands-Parents de Villeray dans la revue L'Agora. J'ai demandé à Clément d'aller la visiter et de recueillir de l'information pour voir si ce modèle pouvait correspondre à la philosophie de notre projet. Dans l'idée de créer un réseau de maisons de grands-parents, nous avons travaillé, Clément et moi, de concert avec la Maison des Grands-Parents de Villeray, dès le mois d'août 1997.

« Certains se souviendront peut-être de notre petite maison bleue. Elle nous a permis de présenter notre concept de la Maison des Grands-Parents à quatre personnes aînées judicieusement choisies. Le 19 janvier 1998, elles adhéraient au projet et acceptaient de faire partie du comité provisoire de fondation de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke. Ces personnes choisies pour leur connaissance approfondie de la jeunesse, de la famille et des aînés sont Madame Marie Rose De Groof, Soeur Germaine Pouliot, Soeur Suzelle Roberge et l'abbé Claude Laberge.

« Elles se sont engagées avec cœur, sagesse et intégrité dans tout le processus d'implantation de l'organisme. Monsieur Pierre Audet, conseiller à la vie communautaire de la ville de Sherbrooke s'est aussi joint à l'équipe.

« Durant cette période, nous avons défini les orientations, les principes, l'approche, les valeurs que les grands-parents voulaient transmettre ainsi que le territoire que la Maison desservirait. Quatre mois après la formation du comité provisoire, la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke recevait ses lettres patentes, soit le 7 mai 1998. Elle recevait aussi l'appui d'une trentaine d'organismes du milieu et bénéficiait gracieusement d'un local et de l'accès à la bibliothèque de la Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Coeur de Jésus.

« Le 21 mai se tenait l'assemblée générale de fondation

et étaient élus les membres du premier conseil d'administration composé de : Soeur Germaine Pouliot, présidente, Madame Marie Rose De Groof, vice-présidente, l'abbé Claude Laberge, trésorier-secrétaire, Soeur Suzelle Roberge et Madame Nicole Dorin, administratrices. Le 22 juin avait lieu l'inauguration officielle de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke en présence de dignitaires, de partenaires, de représentants des médias et d'une douzaine de grands-parents. Le 31 octobre suivant, à l'Halloween, avait lieu l'ouverture officielle de la Maison aux jeunes du quartier. Grâce à la complicité des écoles, au-delà de 200 jeunes se sont succédés à la Maison ce jour-là pour découvrir les surprises concoctées pour eux par les grands-parents. Depuis, la fête de l'Halloween y est devenue une tradition.

« Dès ce premier automne, un projet a été réalisé avec des enfants de l'école Sainte-Anne. Ils sont venus à quatre reprises, selon un calendrier planifié avec la direction de l'école. Les jeunes venaient prendre leur dîner avec les grands-parents qui avaient bien sûr préparé une bonne soupe chaude pour faire descendre les sandwiches.

« Telle fut la première année de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke. Déjà, à ce moment-là, vingt personnes avaient obtenu leur carte de membre et une dizaine d'autres se montraient très intéressées ».

Les membres de l'équipe fondatrice gardent de cette expérience de bons souvenirs. **Soeur Germaine Pouliot**, la première présidente de l'organisme, en témoigne :

« Même si un événement capital survenu dans ma vie en juillet 2001 m'a forcée à prendre une distance, tout au moins géographique, avec la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke, votre invitation à venir exprimer ce que ma présence à l'organisme signifie comme expérience de vie est pour moi l'occasion de nommer ce que furent ces moments et comment ils contribuent encore à enrichir mon aujourd'hui.

« Je mentionne en premier lieu le temps de gestation de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke, période d'environ un an, faite de moments de réflexion, de recherche, de partage et de consensus. Les rencontres entre les membres de l'équipe fondatrice m'ont permis de faire le point sur les valeurs humanitaires et évangéliques que j'ai choisi de privilégier dans ma vie, pour les temps actuels et d'exprimer les priorités que je fais miennes en solidarité avec mes frères et soeurs jeunes et aînés de notre temps. Ce fut aussi pour moi une chance d'approfondir des liens d'amitié et d'en créer de nouveaux en dehors de mes lieux habituels d'engagement. C'était un lieu pour apprendre, pour découvrir, pour explorer la nouveauté, pour m'émerveiller.

« Je tente aujourd'hui de préciser l'esprit que je voulais pour notre organisme, je dirais la spiritualité de la Maison des Grands-Parents. En fréquentant la Maison des Grands-Parents, j'ai découvert l'importance d'avoir mon âge, surtout l'importance de reconnaître la sagesse dont mes expériences diverses m'ont gratifiée. J'ai ressenti le désir, je dirais même le besoin de partager cette sagesse, de fréquenter les jeunes, de leur communiquer gratuitement ces richesses que la vie m'a donné d'acquérir, et cela en toute authenticité, simplicité et fraternité. Je ne pouvais malheureusement pas investir directement auprès des enfants et des adolescents autant de temps que je l'aurais voulu. J'avoue que j'aurais bien aimé être à la place des grands-parents qui donnaient si généreusement de leur temps auprès des jeunes. J'ai aussi appris à aimer avec tendresse, en cohérence avec mon état de vie de femme consacrée, des jeunes en mal d'amour et des bénévoles capables de partage désintéressé.

« Ce sont des souvenirs bien vivants qui m'habitent et que vous me donnez l'occasion de partager. Je peux dire que



mon passage à la Maison marque mon service auprès des Filles de la Charité du Sacré-cœur de Jésus en France, aux Etats-Unis, au Lesotho, en République Sud Africaine, au Brésil, à Tahiti, à Madagascar ou ailleurs. Si jamais vous y venez, vous serez à même de sentir l'odeur des galettes chaudes de la Maison des Grands-Parents ».

Quant à **Madame Marie Rose De Groof**, première vice-présidente, elle nous confie:

« Nous pressentions que ces petits ouvriraient pour nous, grands-parents, la porte à bien des joies, peut-être à des soucis et même à des tracas, mais que nous saurions fondre tout cela dans une même envolée d'amour. Nous ne savions pas encore qu'ils nous apporteraient cent fois plus que ce que nous nous proposons de leur offrir.

« À l'époque de la fondation de la Maison des Grands-Parents, je vivais sagement dans un petit appartement de la rue de la Montagne où je passais le plus clair de mon temps à réviser des manuscrits d'édition. Un beau jour, ma proche voisine, Priscille Lambert, m'invite chez elle pour y rencontrer Clément Vallières... À la place d'honneur, sur une table, trône une belle grande maison en carton bleu, symbole de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke !

« L'idée de fonder à Sherbrooke une maison de grands-parents nous avait déjà taquiné l'esprit, mais elle était demeurée à l'état de vague projet. Celui-ci paraît enfin prendre corps. Soeur Germaine Pouliot et l'abbé Claude Laberge, deux amis très chers et de bon conseil, se montrent fort intéressés. Priscille et Clément avaient rencontré les fondatrices de la Maison des Grands-Parents de Villeray la première du genre à Montréal, et ils étaient revenus enchantés de cette réunion fort amicale.

« Notre enthousiasme va croissant. Rien ne semblait plus s'opposer à ce que nous les imitions. Quelques soirées se passent à jeter sur papier les bases concrètes de notre future entreprise, à organiser les détails de sa structure, de son implantation et de ses diverses activités. Des soirées passionnantes, pleines d'élan d'affection pour tous ces enfants encore inconnus que nous avons l'intention de réunir sous un même toit, dans le but de leur procurer quelques heures de détente après l'école.

« Je m'interrogeais entre-temps sur les motifs qui me poussaient à participer à une telle aventure, dans un pays où je n'étais pas née et où je n'avais passé ni enfance ni adolescence, ces deux périodes de la vie qui nous marquent si profondément... Que pourrais-je, moi, apporter à ces chers enfants?

« J'ai réfléchi, j'ai revu ma petite enfance passée pour une part au cœur de l'Afrique et pour l'autre en Europe, ainsi que celle de mes quatre bouts de chou nés sur trois continents différents. C'était une floraison d'expériences que tout cela ! Et le projet était fort emballant. J'allais pouvoir communiquer aux fillettes et aux garçonnetts d'ici mille et mille détails de ma propre jeunesse et de celle de mes enfants.

« Ce serait à charge de revanche, bien entendu. Sans doute apprendrai-je d'eux des choses que j'ignorais : chansons, histoires pour rire, mots nouveaux, jeux amusants, coutumes familiales, que sais-je encore ! Vivre dans un nouveau pays, c'est comme vivre une seconde fois. Et vice versa : écouter parler une personne d'origine étrangère, c'est s'ouvrir à des horizons nouveaux et peut-être puiser d'autres rêves ou affermir un idéal dans ses paroles, le ton de sa voix, l'éclat de son regard.

« Je souriais d'avance à ces immenses paysages que j'allais pouvoir étaler devant ces petites filles et ces petits garçons que j'aimais déjà d'avance. Merci, Maison des Grands-Parents de Sherbrooke, vous m'avez rendue heureuse ! »

Priscille Lambert nous dit que, pour elle, les grands-

parents qu'elle a côtoyés :

« Ce sont des étoiles en forme de cœur tout autour de moi et tout le temps ! C'est de cette enveloppe d'amour que j'ai été nourrie durant cinq ans. Je me souviens de l'expression unique et précieuse des grands et des petits, empreinte de joie de vivre, de tendresse, de reconnaissance. Je me souviens de l'émerveillement, des mimiques, des rires, des talents, des histoires. Je me souviens de la chaleur du réconfort dans une atmosphère de détente, du plaisir parfumé des bonnes galettes chaudes. Le miroir du bonheur et du goût de la vie ! Je souhaite que tous les enfants de la terre rencontrent ce miroir ».

Et **Clément Vallières**, le partenaire de Priscille dès la première heure, en rajoute :

« Que le temps passe vite ! Je ne savais trop à quoi m'attendre, en fait. Je prenais conscience de l'importance du rapprochement intergénérationnel. C'était disons, pour moi, un peu théorique, comme cela doit l'être avant de se lancer vers l'avant.

« Imaginez ! Réunir en un même lieu, une Maison, ces grands-parents, ces gamins et gamines, pour faire du bricolage, des collages, des chansons, des biscuits... toutes des actions vouées à être ensemble et à grandir mutuellement.

« Ensuite, la tendresse, ma foi ! La tendresse ! Le temps de prendre le temps. D'être là, tout tendrement. Les yeux doux de grand-père, les gestes apaisants et le sourire réconfortant de grand-mère, le temps s'adoucit.

« Et moi, témoin entre deux wagons, ni jeune, ni vieux, laissant à chaque fois, la magie s'installer. Et j'apprenais de cette magie. Je laissais monter l'émotion de cette beauté créée par le plaisir d'être, entre vous, par cheveux blancs, par cheveux blonds. Merci à la vie de m'avoir fait croiser vos chemins, chers grands-parents ».

Ses principes et ses objectifs

Cette équipe fondatrice a légué à l'organisme des principes et des objectifs qui demeurent, depuis, les mêmes. Ils sont l'essentiel du projet éducatif dont s'est doté l'organisme. Les membres actuels se font un devoir de mettre à profit cet héritage qui concerne autant les grands-parents que les enfants.

Les objectifs de l'organisme visent à redonner aux PERSONNES AÎNÉES un rôle social et familial en leur permettant de s'engager auprès des plus jeunes (enfants, adolescents et parents), un rôle culturel en leur donnant la possibilité de transmettre l'histoire, la tradition, la culture et les valeurs essentielles et un rôle d'accueil et d'intégration auprès des familles émigrantes nombreuses dans le quartier.

Rassembler ces générations autour d'un projet commun permet l'actualisation du potentiel de chaque individu et ainsi le met à contribution, de façon constructive, positive et créative dans le milieu scolaire, familial et social.

La Maison des Grands-Parents est un milieu de vie, un lieu d'action et de solidarité entre les générations où se forment les maillons manquants de la chaîne de la vie humaine. Ce sont les personnes aînées qui peuvent renouveler, solidifier ces liens et assurer ainsi le maintien d'une société plus solidaire et, par conséquent, en meilleure santé.

Cela peut se faire essentiellement par l'entremise d'activités et de projets intergénérationnels qui favorisent la création de liens significatifs et durables : c'est leur but ultime et essentiel. Les activités et les projets sont choisis par les grands-parents eux-mêmes selon leurs intérêts, leurs talents et leurs compétences. Ils sont les artisans de projets qui font appel à leur dynamisme et à leur créativité. Cependant ces projets sont mis sur pied quand une équipe peut en assurer la stabilité et la



durabilité. C'est une façon de faire contrepois à l'éphémère et à l'instabilité que le monde vit aujourd'hui.

Une attention particulière est accordée à la gestion participative des bénévoles. Ceux-ci sont invités à s'impliquer dans les comités de services intergénérationnels, de financement, de promotion-communication, dans les activités de recrutement et de sensibilisation.

La Maison des Grands-Parents est un lieu pour transmettre le savoir, le savoir-être et le savoir-faire des personnes âgées. Elles y retrouvent aussi d'autres personnes de leur âge qui partagent ce désir d'être actifs et créatifs dans la société.

Ses objectifs concernent aussi LES ENFANTS. Ils y trouvent un lieu où règnent le respect, l'écoute, le droit de parole, l'affection sans condition. Ils y rencontrent aussi des adultes pour qui le processus de vieillissement est une étape intéressante de la vie et non une maladie.

Les projets intergénérationnels créent des liens significatifs et des contacts affectifs avec des aînés. Ils augmentent leur confiance en soi, font vivre des moments privilégiés et développent un sentiment d'appartenance. Ils favorisent l'enrichissement de leurs moyens d'expression. Les enfants se sentent accompagnés et encouragés dans leurs différents apprentissages.

Des faits marquants

Sans contredit, la première date importante est la promulgation de la charte provinciale, le 7 mai 1998.

Pour souligner le premier anniversaire de sa fondation, la Maison des Grands-Parents reçoit la visite de l'Honorable Mme Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, le 14 mai 1999.

Cette même année, l'organisme se mérite le prix « Père-Marcel-de-la-Sablonnière » décerné par la FADOQ. Il a retenu l'attention du jury non seulement par la diversité des activités intergénérationnelles offertes, mais également parce que celles-ci réunissent en un même temps les trois générations.

En 1999, la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke a reçu le prix spécial « Famille et Aîné » de la Fédération des unions de familles du Québec pour l'ensemble de ses activités auprès des aînés et des jeunes familles de la communauté sherbrookoise. Ses actions contribuent à entretenir nos racines, elles permettent aux aînés de se sentir utiles et de demeurer actifs dans la société tout en partageant leur expérience et leur vécu. La Maison des Grands-Parents recrée une habitude de convivialité entre les générations souvent éloignées par l'éclatement des familles. On y retrouve l'esprit d'entraide d'autrefois par le biais de projets intergénérationnels à caractère éducatif, culturel et récréatif.

En 2001, La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke est reconnue comme « Organisme d'honneur 2001 » par la Corporation de la semaine du bénévolat de Sherbrooke. La Corporation reconnaît que l'organisme est une initiative novatrice et unique à Sherbrooke et qu'elle répond à de nouveaux besoins liés aux nouvelles réalités des aînés et des familles.

Le 4 août 2002, la Corporation de la Maison des Grands-Parents de Sherbrooke devient propriétaire de la maison qui l'a vue naître, au 890, rue Raoul Bruneau, à Sherbrooke.

Des programmes intergénérationnels

« Mes racines, mes soleils »

En collaboration avec des écoles primaire, les enfants bénéficient de la présence d'aînés pendant leurs activités scolaires et des visites se déroulent à la MGPS.

« Bonjour Grand-Papa, Bonjour Grand-Maman »

Cette activité vise les enfants du niveau primaires et offre des ateliers interactifs et ludiques.

« Echo du cœur »

Pour faire suite au programme « Bonjour Grand-Papa, Bonjour Grand-Maman », les jeunes de 5e et de 6e année peuvent poursuivre la relation déjà établie avec les aînés et favoriser leur transition du primaire au secondaire.

« Des générations à découvrir »

Ce projet favorise le rapprochement entre adolescents et aînés sous forme d'échanges. Se découvrir, s'approprier, se respecter et laisser tomber les préjugés sont les objectifs du projet.

« Ce qu'on sait faire »

En collaboration avec l'École Des Quatre-Vents, des élèves de 5e et de 6e année ont la chance de recevoir, sous forme de mentorat des ateliers manuels de menuiserie, mécanique, électricité, navigation ainsi que des ateliers de cuisine.

« Mon arbre, ma vie »

Avec l'aide de bénévoles, ce projet consiste à dresser l'arbre généalogique des jeunes de 12 à 15 ans avec des visites à la Société de généalogie.

Centre d'accès communautaire

Notre maison est reconnue comme un Centre d'Accès Communautaire à l'Informatique et à l'Internet (CACI). Cinq ordinateurs, branchés à Internet sont à la disposition de tous.

**La Maison des Grands-Parents
est un organisme unique en Estrie :**

**Par les aînés,
avec les jeunes et les familles.**

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/cliche.html



La Maison des Grands-Parents de Sherbrooke

890, rue Raoul-Bruneau, app. 4

Sherbrooke (Québec) J1H 2X9

Vox : (1-819) 820-9803

Fax : (1-819) 569-8782

www.aide-internet.org/mgps

mgps@abacom.com

Les déjeuners-croissants en webcasting au : www.familis.org/webcasting.html

La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières

Le lunch-rencontre du 17 mars 2004

Les personnes ressources de la Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières



M. Robert Hotte
Président

Mme Gemma Lévesque
Bénévole

M. Richard Sarrasin
Président
Regroupement inter-organismes
pour une politique familiale au Québec

Monsieur Robert Hotte
Président

La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières

Historique

Depuis novembre 2001, un groupe de grands-parents et de personnes-ressources (CLSC, Pastorale des aînés, Centre de bénévolat Laviolette) se réunit régulièrement afin de mettre sur pied une maison des grands-parents. Ces derniers en auront la responsabilité et offriront des services dans une optique dynamique où les aînés auraient l'initiative et la responsabilité de cette Maison. Une Maison des Grands-Parents est ouverte au milieu et démocratique dans sa gestion. Elle vise à briser l'isolement et à favoriser le dialogue entre les générations.

Mission

S'engager dans une action sociale et communautaire ayant pour but principal de répondre à différents besoins du milieu par une implication auprès des familles et des jeunes par des activités et des projets intergénérationnels.

Objectifs

- * Permettre aux grands-parents de s'impliquer par une initiative spontanée et structurée.
- * Permettre aux grands-parents de transmettre leurs valeurs, leur savoir-faire et savoir-être.
- * Permettre aux grands-parents de se sentir solidaires et actifs dans leur milieu.
- * Permettre un échange interactif entre les diverses générations d'un milieu.

À des fins strictement charitables

La Maison des Grands-parents est un organisme à but non lucratif.

La Maison des Grands-parents opère sans intention de gains pécuniaires pour ses membres.

La Maison des Grands-parents offre, selon les besoins identifiés, aux familles démunies de Trois-Rivières, des services de distribution de nourriture et de vêtements dans un esprit d'aide intergénérationnelle.

La Maison reçoit des dons et autres contributions et administre ces dons et contributions.

Cheminement

En novembre 2001, un groupe de grands-parents et de personnes-ressources (CLSC, Pastorale des aînés, Centre d'action bénévole Laviolette) amorcent une réflexion sur le rôle social et familial des aînés. Cette réflexion les conduit à considérer l'ouverture d'une Maison des Grands-Parents comme étant une réponse à un regroupement de bénévoles aînés qui désirent s'impliquer auprès des jeunes et répondre aux besoins des familles.

En mars 2002, un comité provisoire d'implantation est formé lequel devient le conseil d'administration provisoire. Son rôle : préparer la demande de la charte d'incorporation, trouver un local, rechercher du financement et lancer le projet officiellement dans le milieu. De mars 2002 à juin 2002, le comité se réunit régulièrement pour mettre en œuvre des moyens d'action en vue d'implanter la Maison des Grands-Parents à Trois-Rivières.

Après plusieurs rencontres, nous avons obtenu un local fourni par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières dans un HLM situé sur la rue Audet, à Trois-Rivières-Ouest, dans un secteur où l'on retrouve des résidences pour les personnes en situation de pauvreté : familles et aînés.

En octobre 2002, nous avons obtenu notre charte de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec.

En novembre, nous avons obtenu un don nous permettant d'acquérir des fournitures requises pour soutenir les activités que nous avons convenu d'offrir aux jeunes et aux familles. Nous avons débuté nos activités en novembre 2002.

L'assemblée générale de fondation a eu lieu le 28 avril 2003. Le Conseil d'administration de La Maison des Grands-Parents est formé de neuf personnes, et une personne-ressource du CLSC participe aux réunions.

Les activités pour les jeunes ont débuté en novembre 2002 avec la mise en œuvre d'ateliers intergénérationnels.

En avril 2003, nous avons rencontré la Directrice des Écoles Saint-Dominique et Sainte-Catherine-de-Sienne. Depuis ce temps, un partenariat avec la direction et les enseignants nous a permis de mettre sur pied des ateliers d'aide aux devoirs auxquels s'ajoutent des ateliers intergénérationnels. Les activités sont offertes quatre jours par semaine, après les classes, de 15h à 17h.

Un milieu intergénérationnel d'entraide

Le 6 octobre dernier La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières inaugurerait sa deuxième année de fonctionnement dans un projet unique dans la région en vue de favoriser les liens entre les générations. En cheminement de réflexion depuis quelques années, huit personnes ont décidé que le temps était venu de mettre sur pied cet organisme au service des relations intergénérationnelles. Nos moyens sont limités mais la générosité de notre cœur et de notre temps est sans limite. Tout est à faire et c'est ce que nous allons faire. Mais, c'est quoi ça une maison de grands-parents? Ce n'est pas en premier lieu une maison réservée aux grands-parents mais une maison ouverte à toute personne qui veut « agir comme un grand-parent, qui aime les relations intergénérationnelles et qui veut vivre des activités intergénérationnelles. Cette maison est la cinquième à voir le jour au Québec après Montréal (2), Québec (Sainte-Foy) et Sherbrooke.

La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières est une maison pour l'accueil, l'écoute, l'aide aux jeunes et aux adolescents. L'objectif est de promouvoir les liens intergénérationnels. Des aîné(e)s accueillent les jeunes pour réaliser avec eux des activités créatrices. Ces ateliers sont des lieux où l'on prend le temps de se parler, de s'écouter, de se comprendre dans un climat de détente et de chaleur humaine. La Maison est donc le lieu pour vivre ensemble des moments de joie et pour créer des liens durables entre les jeunes et les aîné(e)s qui sont disponibles pour les recevoir et les écouter. Ces rencontres se font en dégustant une collation de fin d'après-midi.

La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières est une maison ouverte sur le milieu. Elle est ouverte, du lundi au jeudi, de 15h à 17h, et les jeunes sont invités à y venir après la fin des classes pour des ateliers tels l'aide aux devoirs scolaires, le bricolage, la lecture, la musique etc., et ce avec l'encadrement des grands-parents. La seule limite dans la diversité des ateliers est le talent des grands-parents bénévoles affectés à l'encadrement. Les interventions se déplacent aussi vers les écoles, à partir de projets soumis aux directions et par les directions et enseignants en vue d'établir ces relations intergénérationnelles qui nous tiennent à coeur.

La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières, c'est une affaire de coeur qui se vit au quotidien avec des aîné(e)s et des jeunes qui apprennent à se connaître, à se raconter, à se respecter mutuellement. Elle sert à briser l'isolement et la solitude des aîné(e)s et des jeunes : deux groupes sociaux qui vivent la solitude. Les uns parce qu'ils se retrouvent souvent seuls et les autres parce qu'ils se retrouvent dans des milieux où personne, bien souvent, n'a le temps de s'arrêter pour les écouter et les aider dans leur cheminement de vie.

La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières est donc un organisme communautaire qui a pour mission de vivre l'intergénérationnel au quotidien dans une maison où tout est centré sur l'accueil, l'aide, l'écoute. La maison aura sa vie, ses habitudes, et surtout sa recette de bonheur : vivre le présent dans la joie.

La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières veut rapprocher les générations. Alors, toutes les personnes qui ont le goût de s'impliquer ou seulement en savoir davantage, venez nous voir au 5000, rue Audet, appartement 2, à Trois-Rivières-Ouest. Une seule chose à retenir, il serait sage de téléphoner avant. (1-819) 693-6677.

Il faut redonner une valeur aux personnes âgées qui sont des gens de talents et d'expérience.

Rapport d'activités 2002-2003

Introduction

La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières est un organisme communautaire mis en oeuvre dans le but de regrouper des aînés et des retraités qui par leur contribution et leur expérience sauront apporter aux autres générations une meilleure compréhension mutuelle. Les bénévoles (aînés et retraités) seront appelés à s'associer aux autres générations dans des actions collectives pour contrer divers problèmes sociaux, par exemple, l'isolement social, l'appauvrissement dans les relations familiales et humaines.

Il est d'ores et déjà reconnu que les jeunes et les aînés ont plusieurs points en commun. La solitude, la marginalisation, l'inaction, l'insécurité, l'isolement, sont vécus tant par les jeunes que par les aînés.

Mission de la Maison des Grands-Parents

* Regrouper des personnes (retraitées et retraités, grands-parents et autres bénévoles) désireuses de s'impliquer et de jouer un rôle actif dans leur milieu et créer pour eux un lieu d'appartenance.

* Créer des liens intergénérationnels en offrant des activités favorisant l'émergence de liens significatifs et durables. Cette

relation aux autres, aux générations montantes, peut assurer la transmission des connaissances et des valeurs fondamentales de notre société. Les activités servent de prétexte à la création de liens significatifs.

* Rejoindre des jeunes de 7-13 ans et des adolescents qui n'ont pas d'organismes spécialisés offrant des activités adaptées à leurs intérêts et motivations.

Enfin, la Maison des Grands-Parents se différencie des autres organismes par sa spécificité qui est l'intergénérationnel, c'est-à-dire créer des liens entre les bénévoles, entre les bénévoles et les jeunes, entre les bénévoles et les autres générations, selon les besoins.

Deux grands objectifs

de La Maison des Grands-Parents

Le premier rejoint les intérêts des bénévoles soit :

* rompre avec leur isolement, révéler aux jeunes leur potentiel d'initiatives;

* créer un lieu d'appartenance;

* transmettre leur expérience, leur savoir et leur savoir-faire;

* leur permettre d'offrir leurs talents, de faire participer les jeunes et leurs parents à des activités selon leurs intérêts, leurs goûts et leur disponibilité;

* soutenir des jeunes dans des actions communautaires;

* revaloriser les aînés-es dans la société;

* transmettre des valeurs importantes à toutes les générations.

Les bénévoles retrouvent ainsi un rôle actif dans leur communauté et dans la société.

Le second objectif est de transmettre ce potentiel de richesses, cet héritage culturel à notre communauté :

* en créant des liens significatifs et durables entre les générations;

* en faisant revivre l'entraide entre les familles et les générations;

* en donnant la chance de mieux se comprendre entre générations;

* en se valorisant mutuellement;

* en diminuant les préjugés entre les jeunes et les aînés.

Le Conseil d'administration provisoire

Il a été formé en avril 2002. Les membres actifs du conseil pour l'année en cours :

* Mesdames Denise B. Brunelle, Raymonde Francoeur, Gemma Lévesque, Nina Pelletier et Rita Morin

* Messieurs Robert Hotte et André Pelletier

* Madame Marie-Josée Routhier, organisatrice communautaire au CLSC Des Forges agit comme personne-ressource.

Plan d'action 2002-2003

Dans ce rapport nous vous ferons part du plan d'action de l'année 2002-2003, des projets spécifiques réalisés et des activités tenues à la Maison des Grands-Parents.

Les démarches d'implantation

• Visiter différentes Maisons de Grands-Parents. (janvier à septembre 2002).

• Identifier les besoins du milieu auxquels la Maison des Grands-Parents pourrait répondre (septembre à décembre 2002).

• Recruter des bénévoles intéressés par le projet.

• Identifier des activités à mettre sur pied.

Les démarches administratives

* Constituer un conseil d'administration provisoire

* Demander une charte d'incorporation

* Trouver un local

* Rechercher du financement

* S'associer à des partenaires du milieu

* Lancer le projet officiellement dans le milieu

* Tenir l'assemblée générale de fondation.



Visites de Maisons de Grands-Parents

Nous avons visité les Maisons des Grands-Parents de Sainte-Foy, Sherbrooke et Villeray. Ces visites nous ont permis de constater qu'il est essentiel d'avoir un local approprié pour répondre aux besoins du milieu, que le financement est prioritaire pour le soutien aux activités et enfin, qu'il est essentiel de recruter un nombre suffisant de bénévoles pour répondre aux demandes du milieu et assurer la viabilité de la Maison.

De plus, en mars 2003, quatre bénévoles ont rencontré la coordonnatrice de la Maison Coup de pouce, organisme établi dans le secteur Adélarde Dugré. Après la visite du local, Sr Beaudry nous a longuement entretenus sur les services offerts par l'organisme, les sources de financement et autres sujets relatifs à l'organisation et à la gestion des activités.

Identifier les besoins du milieu auxquels

la Maison des Grands-Parents pourrait répondre

- * Regrouper des jeunes du primaire en provenance des deux écoles du milieu et plus particulièrement ceux qui habitent dans les HLM du secteur.

- * Intégrer les aînés dans l'action bénévole et leur permettre de retrouver un rôle actif et social auprès des jeunes, des adolescents et des familles.

- * Aider les jeunes à compléter leurs devoirs et leçons et ainsi favoriser la réussite scolaire.

Recruter des bénévoles intéressé(e)s par le projet

- * Un comité des bénévoles a été formé pour le recrutement et le soutien aux bénévoles.

Identifier des activités intergénérationnelles

à mettre sur pied

- * Activité « Porte ouverte » pour faire connaître la Maison des Grands-Parents.

- * Fête de Noël pour les jeunes.

- * Fête de la Saint-Valentin.

- * Activités de bricolage, dessin, lecture de contes et ateliers de cuisine.

Les démarches administratives

La formation d'un conseil d'administration provisoire a débuté en mars 2002, mais ce n'est qu'en avril que le conseil provisoire a été formé des membres qui sont demeurés actifs pendant toute la période d'implantation.

Au cours des mois de mai et juin, des membres sont mandatés pour rencontrer la directrice de la Maison de la famille du Chemin du Roi et le directeur de l'Office municipal d'habitation, et ce, dans le but de trouver un local pour y établir la Maison des Grands-Parents.

Dès le mois de mai, la recherche de financement est une préoccupation constante du conseil d'administration provisoire.

Cependant, il apparaît difficile de faire des demandes précises avant d'obtenir une existence légale, laquelle sera confirmée dès que nous obtiendrons la charte d'incorporation de l'Inspecteur général des institutions financières.

En novembre 2002, une rencontre avec la directrice adjointe de l'école Saint-Dominique confirme qu'un partenariat est possible entre la Maison des Grands-Parents et l'école Saint-Dominique. L'adjointe accepte que la publicité pour les activités de la Maison des Grands-Parents soit distribuée dans les classes et nous confirme son intérêt pour la participation des grands-parents à certaines activités de l'école. En octobre, le Centre d'action bénévole Lavolette accepte qu'une personne de cet organisme siège au conseil d'administration provisoire. Nous pourrions, à l'occasion, participer à des activités conjointes.

Le 20 novembre 2002, La Maison des Grands-Parents ouvre ses portes aux visiteurs et aux jeunes. C'est la journée du lancement de la Maison.

Enfin, après avoir préparé tous les documents requis, la Maison des Grands-Parents tiendra son assemblée annuelle de fondation, le 28 avril 2003.

Réalisations 2002-2003

La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières prend peu à peu racine dans le milieu. En septembre 2002, un local est alloué pour la Maison, logement gracieusement offert par l'Office municipal d'habitation. À partir de cette date, il était désormais possible d'organiser des activités.

Le Conseil d'administration provisoire a tenu 14 réunions régulières au cours de la présente année. Des comités de travail ont été formés afin de pourvoir aux différentes activités de la Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières, à savoir :

- * un comité pour l'organisation matérielle du local dont le mandat est de pourvoir à l'ameublement, à l'entretien du local et à l'approvisionnement en fournitures;

- * un comité de structuration dont le mandat est de concevoir les différents documents requis pour assurer le fonctionnement de l'organisme;

- * un comité des bénévoles dont le mandat est le recrutement et l'encadrement des bénévoles,

- * un comité des finances dont le mandat est de trouver des sources de financement et de faire les démarches pour obtenir des dons et commandites.

Le comité pour l'organisation matérielle du local

Ce comité a tenu trois réunions. De plus, les membres ont recueilli tous les meubles et fournitures, fait l'aménagement et décoré le local. Ils ont, de plus, organisé l'activité « Porte ouverte » tenue le 20 novembre 2002. Grâce à leurs efforts et à leur créativité, nous bénéficions d'un local accueillant, bien meublé et pourvu des fournitures permettant d'offrir à l'occasion des repas et les collations lors des activités.

Le comité de structuration

Ce comité a tenu cinq réunions pour la rédaction de la demande de charte, la rédaction des règlements généraux ainsi que pour l'élaboration du plan de structuration et de financement remis à L'OMH en novembre 2002.

Le comité des bénévoles

Ce comité a tenu quatre réunions. Il a rédigé les documents suivants : Règlements internes pour les bénévoles dont une copie est affichée dans le local, un formulaire d'enregistrement et un formulaire d'engagement que chaque bénévole doit remplir. Ces documents serviront à une gestion des dossiers des bénévoles.

Le comité des finances

Ce comité a fait une demande de commandite pour couvrir les frais courants et une demande de commandite pour couvrir les frais d'installation et de service téléphonique. Ces deux demandes ont été acceptées. Nous avons reçu un don de 1 000 \$ de la Caisse populaire Desjardins Lavolette pour les frais courants et un don de 1 000 \$ de Solutions et Technologies industrielles inc. pour couvrir les frais d'installation et les mensualités du service téléphonique. Le comité a de plus exploré d'autres sources de financement et des demandes spécifiques seront expédiées au début du mois d'avril 2003.

Visibilité et intégration dans le milieu

La MGPTR a réalisé des reportages dans les journaux, une entrevue à la télévision à l'émission « La vie en Mauricie » à TVA, une entrevue lors de l'émission radiophonique « L'express au coeur du Québec » à Radio-Canada Mauricie.

Des dépliants ont été distribués dans les HLM et à l'école Saint-Dominique pour inviter les jeunes et leurs parents à l'activité « Portes ouvertes » du 20 novembre ainsi que pour l'activité de Noël.

En janvier 2003, des dépliants ont été distribués dans les HLM et dans les écoles Saint-Dominique et Notre-Dame-du-Rosaire pour annoncer les heures d'ouverture et les activités s'adressant aux jeunes.

Des rencontres avec la Direction des écoles Saint-Domi-



nique et Sainte-Catherine-de-Sienne ont permis de faire connaître la MGPTR. La Directrice des écoles et l'adjointe ont démontré de l'intérêt pour une collaboration avec la MGPTR. En mars, nous avons rencontré la Directrice des écoles pour faire une offre de service pour l'aide aux devoirs. Le service existe déjà dans les écoles, mais la Directrice croit que certains jeunes bénéficieraient d'une aide plus soutenue. Après étude des dossiers, la directrice nous fait part du besoin. Dès le mois d'avril, des ateliers d'aide aux devoirs seront mis en place les mardis et jeudis de chaque semaine et l'encadrement sera assuré par des bénévoles.

Trois rencontres avec des professeurs, des parents et des jeunes de l'école Richelieu devraient permettre la réalisation de projets dans les mois qui viennent.

Portes ouvertes du 20 novembre

La MGPTR ouvre ses portes au grand public. Une activité dite de « lancement » où six bénévoles accueillent les jeunes, les moins jeunes et les invités. Plus de 50 personnes ont alors l'occasion de visiter la MGPTR et de s'informer sur la mission et les activités, de la Maison. Une soupe est servie aux visiteurs et visiteuses avec l'aide de trois cuisiniers bénévoles.

Recrutement de bénévoles

La rencontre du 10 décembre aura permis de rejoindre 4 bénévoles pour les associer à l'élaboration d'activités avec les jeunes. Un 5 à 7, le 11 décembre a permis de rejoindre une vingtaine de personnes, qui après avoir visité le local, ont été informées des activités et des besoins de la Maison. Lors des autres rencontres, les bénévoles ont été invités à suggérer des activités susceptibles d'intéresser les jeunes.

Décoration du local pour Noël

Une dizaine de jeunes exploratrices du Mouvement scout et leurs animatrices ont décoré le local. Cette activité marquée par l'enthousiasme aura permis encore une fois de faire connaître la MGPTR à un groupe de jeunes du territoire de Trois-Rivières. Cette collaboration avec un organisme du milieu qui regroupe des jeunes est, certes, une expérience à renouveler puisqu'il s'agit d'un groupe structuré avec une expérience de vie communautaire. De plus, ces jeunes pourront, à l'occasion, devenir des ressources lors de la tenue d'autres activités.

Noël, Noël, fêtons dans la joie

Le 16 décembre, projet d'animation pour Noël. 8 bénévoles accueillent les jeunes et animent les activités. 24 jeunes répondent à l'invitation dont 17 habitent les HLM. Des jeux de participation permettent aux jeunes de s'amuser. Un goûter est servi. Tous vivent des moments magiques. Des liens sont créés avec ces jeunes que nous rejoindrons pour des activités futures.

Activité de Noël à l'école Saint-Dominique

La Direction de l'école demande la participation de grands-parents pour la journée du 20 décembre pour raconter un conte de Noël. L'activité se tient de 9h à 12h. 6 grands-parents répondent à la demande et rencontrent environ 150 jeunes. Cette collaboration avec le milieu ouvre la porte à des possibilités d'interventions futures pour créer des liens intergénérationnels.

Fête de la Saint-Valentin

Pendant plusieurs heures, des jeunes (de 8 à 10 jeunes du primaire) s'affairent à préparer des cartes pour la Saint-Valentin. Nous avons rencontré le Directeur de la Résidence de Sienne et il a accepté que le groupe de jeunes se rendent à la Résidence pour rencontrer les résidents et leur remettre une carte de vœux. Les jeunes ont rencontré 25 résidents et leur ont aussi remis une fleur en guise d'amitié. L'activité a été appréciée des jeunes, mais ils ont été surpris de rencontrer des aînés semi-autonomes.

Permanence au local

Du 3 au 13 décembre, le local a été ouvert 5 demi-journées de 13h30 à 17h. Les bénévoles profitent de ces journées pour préparer les activités à venir et consolider des liens importants pour les soutenir dans leurs actions. Quelques jeunes se sont présentés au local pour réaliser du bricolage. À partir du

début de janvier, le local a été ouvert deux demi-journées par semaine de 13h30 à 17h30 et les jeunes ont participé à des activités de bricolage, de couture, de dessin, des ateliers de cuisine, sans oublier l'heure des contes et légendes. 5 à 6 jeunes fréquentent régulièrement la MGPTR. D'autres se joignent à eux occasionnellement.

Le local est utilisé pour toutes les réunions du conseil d'administration et des comités de travail et lors des rencontres avec les bénévoles.

Au cours de l'année, les bénévoles ont investi quelque 1200 heures de bénévolat. La MGPTR a organisé plus de 30 rencontres intergénérationnelles par l'entremise de ses activités. Elle a participé à la Fête des familles de l'Ouest et siège à une Table de concertation.

Grâce aux dix bénévoles impliqués à la MGPTR, aux partenaires (la Direction des écoles, L'Office municipal d'habitation, les donateurs), aux jeunes et leurs familles, la Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières contribue au mieux-être des jeunes et des moins jeunes à titre d'acteur privilégié pour donner le goût de reconnaître ce qui est essentiel et pour mordre dans la vie.

Les retombées dans le milieu

Une première année d'existence est d'abord une année consacrée à l'organisation, à la structuration de l'organisme. Comment serait-il possible de prétendre être en mesure de mettre en oeuvre des projets sans des bases solides? C'est aussi une année où des liens s'établissent avec les partenaires pour construire ensemble des projets viables et répondant aux besoins du milieu. Il faut aussi prendre le temps de créer les liens entre les différents intervenants, notamment les bénévoles et découvrir ensemble des moyens d'action en fonction de la mission et des objectifs que la MGPTR a définis.

Toutefois, la MGPTR a réussi au cours de cette première année à intégrer des jeunes dans des activités, à les accueillir, à favoriser certains apprentissages et surtout à leur offrir un lieu de rencontres accessible et chaleureux. Ceux et celles qui fréquentent régulièrement la Maison sont fiers des projets qu'ils ont réalisés. Il existe une confiance mutuelle entre ces jeunes et les bénévoles.

Enfin, les jeunes qui ont passé plus de 150 heures à la MGPTR y ont sans doute trouvé un milieu de vie intéressant où la disponibilité et l'accueil étaient toujours au rendez-vous.

Conclusion

Malgré les difficultés rencontrées, nous sommes heureux des réalisations de l'année 2002-2003. Ce sont les membres du conseil d'administration provisoire qui ont veillé à l'organisation et à la structuration de l'organisme et qui ont assumé les tâches de d'organisation, de planification et de coordination de la Maison.

Après cette première année, dont une partie a été consacrée à l'implantation de la Maison, l'organisme a démontré qu'il avait un rôle à jouer dans le milieu et que des retombées pour les populations qu'elle rejoint sont prévisibles.

Cette première année a aussi été une année d'incertitude. Pour oeuvrer dans un milieu, il faut avoir un lieu où la vie s'organise. En obtenant une prolongation du prêt du logement par L'Office municipal d'habitation jusqu'au 31 décembre 2003, nous avons repris notre souffle et remis l'épaule à la roue pour établir un plan d'action pour l'année 2003-2004, persuadés que des projets nouveaux viendront souder les liens intergénérationnels dans le milieu.

Tous savent que vivre de façon précaire n'engendre pas nécessairement la productivité et l'efficacité. Nous devons donc, au cours de l'année qui vient, trouver des sources de financement récurrentes afin de doter l'organisme de moyens pour poursuivre sa mission. Nous aurons aussi recours, bien sûr, à des sources de financement ponctuelles, par projet, pour des interventions diverses dans le milieu.



Finalement, ajoutons que les bénévoles sont la plus importante de nos ressources. Les aînés qui s'impliquent à la Maison doivent aussi y trouver un lieu de rencontres enrichissant. Nous remercions tous ceux et celles qui ont collaboré à la réussite de cette première année et nous comptons bien enrichir cette ressource de nouvelles personnes dont l'intérêt et la motivation sauront contribuer à la réalisation des objectifs de la Maison de Grands-Parents de Trois-Rivières.

Plan d'action 2003-2004

- * Structurer le conseil d'administration.
- * Devenir un organisme enregistré de bienfaisance.

- * Travailler activement à la recherche d'aide financière.
- * Recruter des bénévoles en vue de diversifier la programmation et de rejoindre un plus grand nombre d'aînés-es et de retraités-es, de jeunes et de familles.
- * Consolider le partenariat établi avec le milieu scolaire.
- * Établir un programme de promotion de l'organisme dans les médias, dans le milieu communautaire et social.
- * Initier des projets intergénérationnels en fonction des besoins et du mieux-être de la collectivité.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/hotte.html



La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières

2-5000, rue Audet

Trois-Rivières (Québec) G9A 6A1

Vox : (1-819) 693-6677

www.familis.org/mgptr

.hotte@sympatico.ca

La Maison des Grands-Parents de Villeray

Le lunch-rencontre du 17 mars 2004

Les personnes ressources de la Maison des Grands-Parents de Villeray



Mme Clémence
Racine

M. Maurice
Veilleux

Mme Lucille
Girard

M. Pierre
Sicotte

Mme Denise
Dubreuil

M. Richard
Sarrasin

Directrice générale

Secrétaire

Vice-présidente

Président

Trésorière

Président du Regroupement

Monsieur Pierre Sicotte
Président

Madame Lucille Girard
Vice-présidente

La Maison des Grands-Parents de Villeray

Félicitations

Il nous fait grand plaisir de participer à cette belle rencontre et de revoir nos ami(e)s des trois autres Maisons des Grands-Parents. Je tiens à féliciter tous les responsables de chacune des maisons pour la continuité et le succès de leur réalisation.

Des félicitations toutes spéciales aux tenaces bénévoles de La Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières, notre « petite dernière ».

Historique

En 1990, l'expérience vécue par mesdames Jacqueline Desjardins et Lucille Girard, toutes deux déléguées de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), au dossier de la famille des membres du Club de l'âge d'or « Le Pélican » dans Villeray, leur a permis de constater que l'aîné n'était pas représenté au sein de la famille. De plus, il devenait très difficile de voir comment réussir à y prendre place.

Suite aux constats et aux réflexions de ces aînées, la FADOQ demande à madame Danielle Métras, agente de développement, de se joindre à mesdames Desjardins et Girard pour réfléchir sur leur souhait de se rapprocher des familles. C'est ainsi que débute un processus de rencontres et de discussions. En janvier 1991, ces rencontres ont permis de cibler les principales raisons qui éloignent les grands-parents de leur famille :

* Les nombreuses responsabilités des deux parents qui travaillent à l'extérieur.

* Les familles reconstituées qui bousculent la cellule familiale traditionnelle.

* Les adolescents qui ont peu de contact avec les aînés.

* La distance qui les sépare.

À la même période, des jeunes du Centre d'accueil Vert Pré d'Huberdeau envoyaient un message aux responsables du colloque de FIAPA (Fédération Internationale des Associations pour Personnes Âgées) qui avait lieu à Montréal en juin 1990.

Ce message, lu à l'ouverture du colloque où étaient présentes mesdames Desjardins, Girard et Métras, exprimait combien ces jeunes avaient besoin des aînés et combien ils appréciaient leur disponibilité, leur écoute et leur sagesse.

L'idée d'une Maison, où émaneraient les actions des aînés auprès des jeunes et des familles, avait déjà germé. Pour réaliser ce rêve, les trois initiatrices du projet ont fait appel à la collaboration d'importants acteurs sociaux. C'est ainsi que le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec et le CLSC Villeray se sont joints au Club de l'âge d'or « Le Pélican » et à la FADOQ pour élaborer le projet d'une maison des grands-parents et le concrétiser avec l'appui des milieux scolaire, communautaire, institutionnel et des affaires.

C'est le début de la réalisation d'un merveilleux rêve...

La mission

À travers leur implication d'aide aux jeunes générations, les aînés brisent leur isolement, retrouvent un rôle actif dans la société et transmettent des valeurs importantes à toutes les générations. Les activités réalisées sont très variées.

La Maison des Grands-Parents de Villeray est née d'une réflexion sur le rôle social et familial des aînés. Devraient-ils, parce qu'ils étaient des aînés se retirer de la vie active? La réponse fut de créer un organisme communautaire où ils pourraient aider les familles et les jeunes isolés socialement et démunis économiquement. L'intervention des aînés comme aidants naturels auprès des familles et des jeunes s'inscrit dans une approche globale en complémentarité avec les intervenants professionnels, des réseaux social, scolaire, communautaire et institutionnel. Les familles et les jeunes sont accueillis chaleureusement avec tout leur vécu et potentiel.

Concrètement, La Maison des Grands-Parents de Villeray est un regroupement de bénévoles qui s'impliquent pour répondre aux besoins des familles et des jeunes du quartier. Les objectifs sont de :

- * Soutenir les aînés dans leurs actions communautaires.
- * Créer des liens entre les générations afin de prévenir et de résoudre les conflits.
- * Promouvoir l'entraide familiale et générationnelle.
- * Revaloriser les aînés dans la famille et dans la société.
- * Transmettre la connaissance du patrimoine.

En plus de répondre à de nombreux besoins de la communauté, les activités favorisent les relations d'entraide familiale et intergénérationnelles.

Les activités

Accueil

Le service d'accueil, assumé par des bénévoles aînées, répond à divers besoins. Du lundi au vendredi, de 10 h à 16 h, des personnes de tout âge sont accueillies chaleureusement, pour s'informer des services offerts à la Maison ou dans le quartier, pour s'impliquer, pour être écoutées ou tout simplement pour échanger avec les personnes présentes.

Activités ados / aînés

Par diverses activités (rencontres thématiques, dîners communautaires, sorties, implication sociale, événements, etc.)

les aînés offrent aux jeunes un soutien favorable au développement de leurs habiletés personnelles et sociales.

Activités enfants / aînés

En collaboration avec les écoles, les services de garde, les garderies et autres organismes, les aînés offrent aux enfants un contact affectif tout en les accompagnant dans leurs divers apprentissages. Les activités sont variées : lecture, rencontres thématiques, bricolage, jeux, etc.

Ateliers d'écriture

Animés par une personne-ressource, les ateliers d'écriture offrent aux aînés un accompagnement dans leur projet d'écriture de leur récit de vie qu'ils pourront transmettre à leurs enfants et petits-enfants.

Bibliothèque

Le service de bibliothèque offre une grande variété de livres (romans, encyclopédies, magazines, etc.). Vous pouvez les emprunter ou les consulter sur place.

Bulletin « Mémoire collective »

Par notre bulletin, nous nourrissons un contact régulier avec les membres de la Maison, les individus ainsi que les organismes communautaires et institutionnels. Le bulletin est un moyen d'information, d'implication et d'identification.

Chant intergénérationnel

L'activité de chant rejoint des personnes de tous âges. Enfants et adultes partagent leur plaisir de chanter diverses chansons, des plus anciennes aux plus récentes. C'est un moment de détente et de gaieté tant pour les participants que pour les personnes présentes dans la Maison.

Friperie / bazar

La récupération de vêtements et d'accessoires de maison permet d'offrir à la communauté, à un coût minime, du matériel qui répond à leurs besoins. C'est aussi une « porte d'entrée » importante pour faire connaître toutes nos activités. Au fil des ans, la friperie est devenue un lieu d'appartenance pour plusieurs. On y vient pour acheter, mais on y revient pour l'accueil chaleureux.

Centre d'accès communautaire Internet (CACI)

Le Centre offre à la communauté l'accès à des ordinateurs et à Internet haute vitesse. De plus, cette activité a pour objectif de favoriser des rencontres intergénérationnelles par le moyen de l'informatique pouvant rejoindre autant les aînés que les jeunes. C'est dans un esprit d'échange de connaissances, d'habiletés et d'expériences que les activités sont réalisées.

Cuisine collective

Cette activité répond aux besoins alimentaires des individus et des familles particulièrement aux prises avec des difficultés économiques. En plus de répondre aux besoins alimentaires des participants, cette activité brise l'isolement, développe l'esprit d'entraide et favorise la transmission des connaissances. La cuisine collective vise également une prise en charge des participants.

Rencontres - échanges

De façon ponctuelle, La Maison des Grands-Parents de Villeray invite la communauté à échanger sur divers sujets dans une ambiance amicale et familiale. Les rencontres prennent différentes formes (5 à 7, brunchs, etc.). C'est aussi une belle occasion de mieux se connaître entre générations et développer une complicité intergénérationnelle.

Soutien aux familles

Animées par une personne-ressource, les rencontres pour parents d'enfants d'âge préscolaire ont pour but de briser l'isolement, d'apporter un soutien aux parents et ce, par l'implication et la transmission de l'expérience des aînés. Pendant les rencontres des parents, des bénévoles se partagent le plaisir d'amuser les enfants.



Soutien scolaire

Les ateliers d'aide aux devoirs apportent un support à des jeunes du primaire dans leurs divers apprentissages scolaires. Après une collation variée et nutritive, les jeunes, référés par des intervenants, des professeurs et des parents, travaillent avec l'attention chaleureuse des bénévoles. Au-delà du soutien scolaire, les jeunes vivent des relations significatives avec des adultes qui ont à coeur la réussite et le bien-être de ces jeunes.

Soutien aux familles

Animées par une personne-ressource, les rencontres pour parents d'enfants d'âge préscolaire ont pour but de briser l'isolement, d'apporter un soutien aux parents et ce, par l'implication et la transmission de l'expérience des aînés. Pendant les rencontres des parents, des bénévoles se partagent le plaisir d'amuser les enfants.

Transmission des arts anciens

Par les ateliers de couture, de tricot et d'artisanat varié, les aînées transmettent leurs connaissances aux diverses générations. L'implication des bénévoles permet aussi de confectionner divers articles qui seront vendus pour l'autofinancement de la Maison.

Les politiques internes de gestion

présentées - Denyse Dubreuil - Trésorière

Politique à l'égard des bénévoles

L'engagement de La Maison des Grands-Parents de Villeray envers ses bénévoles :

- remboursement des frais de déplacement (billets métro);
- repas disponibles;
- confidentialité des coordonnées des bénévoles;
- assurance « responsabilité civile »;
- soutien et formation.

L'engagement des bénévoles envers la Maison des Grands-Parents de Villeray :

Entente générale à signer par chaque bénévole et la directrice de La Maison des Grands-Parents de Villeray.

Pourquoi cette entente?

Pour bien informer les bénévoles de ce qu'est leur implication envers l'organisme et les responsabiliser dans leur engagement.

Dans cette entente, on retrouve des règles à respecter en lien avec les points suivants :

- respect de la mission;
- communication et confidentialité;
- respect des interventions;
- collaboration, esprit d'équipe;
- respect de l'engagement (assiduité).

Selon l'activité dans laquelle la personne bénévole est impliquée, elle a à signer une autre entente plus spécifique avec la personne bénévole responsable de l'activité.

Il y a le consentement de divulguer des renseignements du dossier criminel à signer par tous les bénévoles.

La Maison des Grands-Parents de Villeray a ainsi l'autorisation de faire une demande au service de police au besoin.

Politique de communication

Toutes représentations de l'organisme doivent être autorisées par le Conseil d'administration. Les bénévoles et les membres ne peuvent parler publiquement au nom de La Maison des Grands-Parents de Villeray sans autorisation.

Conditions de travail

Contrat élaboré à partir des Normes du travail du Québec.

Le contrat précise:

- les heures de travail;
- la rémunération;
- le temps supplémentaire;
- le remboursement des dépenses occasionnées par le travail;
- les vacances annuelles;
- les assurances collectives;
- les congés de maladie.

Les ressources financières

présentées par Clémence Racine - Directrice générale

Depuis 1996, soit quatre années après sa fondation, La Maison des Grands-Parents de Villeray reçoit un financement récurrent de deux bailleurs de fonds : Centraide du Grand Montréal et le Programme de soutien aux organismes communautaires de la RRSSS, tous deux dans la catégorie famille. Puis en 2000, s'ajoute une subvention du Programme de soutien aux organismes d'éducation populaire autonome.

Pour ce qui est du financement par projet et non récurrent, nous recevons diverses subventions :

- Programme de la Priorité jeunesse RRSSS pour projet collectif de quartier d'aide aux jeunes 12-17 ans.
- Programme de Support à l'action bénévole.
- Subvention de l'école primaire partenaire pour les ateliers d'aide aux devoirs.
- Subvention dans le cadre d'un projet collectif de Soutien aux jeunes parents (20 ans et moins) avec le CLSC Villeray.
- Subvention salariale Placement carrière-été pour engager une personne étudiante pour les activités estivales.

Autofinancement

La friperie (comptoir de vêtements et articles de maison) ouverte du lundi au vendredi, les bazars, les cartes de membres au coût de 5 \$, les dons, les tirages et la location de bureaux représentent + - 12 % du budget total annuel.

Ressources humaines rémunérées par des partenaires

Dans le cadre de certains de nos programmes d'activités, nous recevons la participation de personnes-ressources rémunérées par nos partenaires et autres organismes :

- animation de nos rencontres de parents;
- animation de nos cuisines collectives;
- animation de nos formations aux bénévoles;
- coordination du projet de jardins collectifs.

Comme organisme communautaire famille, notre subvention du Soutien aux organismes communautaires du RRSSS a été transférée à partir du 1er avril 2004 au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

www.familis.org/riopfq/publication/pensons76/sicotte_girard.html



La Maison des Grands-Parents de Villeray

8078, rue Drolet

Montréal (Québec) H2R 2C9

Vox : (1-514) 383-9108

Fax : (1-514) 383-8998

www.mgpv.org

info@mgpv.org



Séance de clôture : Madame Hélène Wavroch

Madame Hélène Wavroch
Présidente
Le Conseil des aînés

Salutations

Mesdames, Messieurs,

Je suis assurée que vous partagez avec moi tout le contentement et toute l'expérience que cette journée nous a apportés.

Expériences et apprentissages

Dans un premier temps, nous avons apprécié l'extraordinaire apprentissage que nous avons fait à l'occasion des expériences qui nous ont été présentées.

Dans un deuxième temps, nous avons eu l'opportunité de sentir ce que j'appelle la personnification de la passion. Chacun des interlocuteurs est venu nous parler avec passion de ce qu'il fait en tant que bénévole dans les Maisons des Grands-Parents. Ça ne peut faire autrement que nous stimuler. Vous m'avez stimulée quand vous avez dit : « L'enfant voulait apprendre dans l'atelier de construction, pour pouvoir le dire et le montrer à son grand-père ».

Cette réalité de l'intergénérationnel, je l'ai entendu tout au cours des différentes présentations des Maisons des Grands-Parents.

Je tiens à vous dire, M. le président Robert Hotte, qu'à la Maison de Trois-Rivières, n'avez pas à vous décourager. Je vais, vous parlez statistiquement parce que je suis issue du monde de la statistique. Ça fait un an que vous existez et vous avez sept, huit bénévoles. Il y a des maisons qui existent depuis dix ans et qui ont soixante-dix bénévoles. Ça nous dit qu'à chaque année, ils vont chercher une dizaine de bénévoles. Vous êtes déjà pas mal avancés.

Je constate, M. le président Jean-Marie Cliche, qu'à la Maison de Sherbrooke, vous avez cinquante bénévoles et vous existez depuis six ans.

Tout ça nous encourage. Il faut s'encourager aussi avec le fait que votre mission, comme vous l'avez tous si bien identifiée, ce sont les liens que vous voulez créer dans l'intergénérationnel.

J'ai été très impressionnée par tous vos programmes dans vos Maisons.

Je dois avouer que je trouve très intéressant le programme de la Maison de Sherbrooke qui s'intitule : « Mon arbre, ma vie ». C'est une opportunité d'aller chercher l'identification de soi, via la généalogie. J'ai aussi aimé le programme « Ce qu'on sait faire » qui établit un mentorat avec les jeunes.

En vous écoutant tous, je me suis dit que j'appartiens à une génération « plate » : je suis trop jeune pour aller dans les Maisons des Grands-Parents. En principe, je devais être dans les Maisons des Grands-Parents pour offrir mon savoir-faire, mais mon savoir faire est trop limité !

J'ai dit à M. le président Robert Cloutier de la Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy que j'ai décidé d'aller à sa Maison des Grands-Parents, étant donné je suis à Québec neuf jours sur dix, que je veux aller à l'atelier de textile pour apprendre à tisser, et que ce n'est pas exclu que j'aille à l'atelier de menuiserie, puis à celui d'électricité.

J'ai aimé la notion des ateliers de correspondances que vous avez à la Maison de Sainte-Foy, je trouve ça très innovateur. Je dois dire à M. Robert Cloutier que j'ai été impressionné par son jeu de carte et que je vais me rendre à la Maison de Sainte-Foy pour visualiser tout ça.

À M. Robert Hotte de la Maison de Trois-Rivières, je dis que vous êtes à votre début et qu'il ne faut pas vous décourager. On sait que le recrutement des bénévoles est un problème national, pas seulement chez vous.

Personnellement, j'ai passé les trois quarts de ma vie à construire des organismes et je me suis rendu compte - j'emploie l'expression anglaise « If you build they come » - que « Si vous le faites, on y vient ». Il faut toujours continuer à construire, les autres viendront. Ils viennent tellement facilement, qu'on en arrive, à un moment donné, à se donner des règles.

Imaginez-vous : se donner des politiques parce qu'il y a trop de monde et qu'il faut gérer tout ça ! Quand vous allez être rendu à vous donner des politiques, c'est que c'est bon, que vous avez réussi.

Deux projets particuliers

Je voulais aussi vous parler de deux petites choses qui me sont très particulières, et qui vont sûrement solliciter votre implication à un moment donné.

De un, je suis impliquée dans un projet qui s'appelle « Lire et faire lire ». C'est un projet qui va interpeller à peu près tous les grands-parents, tous les bénévoles aînés au Québec. Je vous encourage, si vous avez le temps, à vous impliquer dans ce projet qui permet aux aînés d'aller dans les écoles faire la lecture aux tout-petits.

De deux, je trouve intéressant un projet d'un vieux monsieur de la région de Sherbrooke, qui s'appelle monsieur Darche. Il est photographe. Il a déjà été le propriétaire, autrefois, de la plus grande papeterie à Sherbrooke, des fournitures de bureau. Monsieur Darche est handicapé depuis plusieurs années, mais il avait un projet, un rêve : alors il a planté quelque chose comme mille arbres lilas dans sa propriété. Et il a voulu que les jeunes, pendant la période de cueillette des lilas, viennent chercher ces lilas pour aller les porter dans les maisons pour les personnes âgées, dans les centres d'hébergement. Pendant quatre, cinq ans, il a réussi lui-même à coordonner la cueillette de ses lilas et leurs livraisons. Cependant, il commence à être un peu affaibli, il n'a plus l'énergie pour ce faire, et il souhaiterait pouvoir continuer le tout.

Alors, je prends l'idée. Je ne peux rien faire seule et je vous remets le projet. Je sais que vous êtes créatifs. J'aimerais qu'on puisse continuer à propager ce rêve en utilisant des jeunes ou même des moins jeunes pour faire la cueillette des lilas, et les distribuer pendant le temps des lilas. Ça sent bon et ça égaye partout où l'on va.

C'est un projet auquel normalement personne ne veut toucher! Alors, je me suis dit : « Ici, ils font tout et ils ne se découragent pas ».

Encouragement et ressourcement

L'important de la réunion d'aujourd'hui, c'est de vous donner l'opportunité de vous auto-soutenir, de vous encourager, de vous ressourcer, de vous former. Cela est évidemment acquis.

Continuez à être passionnés comme vous l'êtes. C'est ça qui va vous garder vivants et qui va garder vos projets vivants.

Un petit partage personnel

Je veux partager, à la fin de la journée, un petit quelque chose en rapport au début de la journée où M. le président Richard Sarrasin du Regroupement parlait de présidence et de vice-présidence. Comment, à un moment donné, on est le président ou le vice-président de quelqu'un d'autre, et à un autre moment, l'inverse.

Il y a environ une vingtaine d'années, j'étais présidente d'un organisme et j'ai accepté un emploi comme vice-présidente d'un autre organisme, au grand désarroi de mon père :



- « Tu étais présidente et tu vas être vice-présidente ».

Et j'ai dit :

- « Père ce n'est pas la même chose : tu es présidente d'un organisme qui représente tant de personnes et de choses, et tu vas être vice-présidente d'un organisme dix fois plus gros, ce n'est pas la même chose ».

Il m'a dit de ne pas accepter, que c'était une démotivation. Je lui ai dit que ce n'était pas une démotivation.

Il m'a dit :

- « Aujourd'hui, on a des vice-présidents de « toute »!

Chez Home Dépôt, c'est le vice-président associé à telle machinerie, chez IGA, c'est le vice-président des légumes... ».

Alors j'ai dit :

- « Voyons Père ! »

- « Appelle et tu vas voir ».

Alors j'appelle, je dis :

- « J'aimerais parler au vice-président des légumes, s'il vous plaît ».

On me répond :

- « Légumes frais ou congelés? » - (Rires nombreux dans la salle.)

Alors voilà.

Quand on est passionné et qu'on fait ce qu'on aime, les titres sont secondaires. Ça existe parce que ça prend quelqu'un pour signer à quelque part.

Quand on veut faire quelque chose et qu'on se met tous ensemble, on est capable de faire tout.

Les Fondations de financement

Je termine en vous disant ceci. Tout récemment, j'ai eu l'opportunité de travailler avec la Fondation du Grand Montréal. Elle accumule des fonds, autant du privé, que du public, que du communautaire. La Fondation du Grand Montréal gère, entre autres, les fonds de Centraide. Et j'apprends qu'il y a aussi une Fondation communautaire du Grand Québec, et d'autres fondations dites communautaires qu'on veut créer dans les différentes régions.

Ce qui est le plus important, j'apprends que les Fondations sont prêtes à subventionner des organismes comme les Maisons des Grands-Parents.

Comme vous le disait M. Sarrasin, on sème une idée et, pas nécessairement tout de suite et parfois ça prend des années, ça nous revient. Je parlais tout bonnement de la Fondation du Grand Montréal et de la Maison des Grands-Parents de Villeray.

Villeray m'est cher. Vous allez comprendre pourquoi. C'est le quartier où j'ai grandi. J'ai entendu dire tout à l'heure que la première Maison à Villeray était à Sainte-Cécile! Je suis allé à l'école à Sainte-Cécile, j'ai été baptisée à Sainte-Cécile, je me suis mariée à Sainte-Cécile.

On parle des Maisons des Grands-Parents, puis tout à coup, on apprend que la Fondation du Grand Montréal cherche à savoir où elle va mettre son argent l'année prochaine ! Alors, on lève la main. – (Rires dans la salle).

On met de l'avant que les Maisons des Grands-Parents, c'est l'intergénérationnel qui implique toute la société et que ce sont de bons projets qui pourraient être financés autant à Québec qu'à Montréal.

C'est à vous de rester ouverts à ces financements et de faire les démarches nécessaires.

Vos sources de financement devraient chercher, de plus en plus, à aller à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, à interpellé autant « le privé » que votre communauté immédiate, où vous trouverez des fondations de cet ordre-là.

Conclusion

Je pense que nous avons eu une bonne journée.

J'ai appris beaucoup et je remercie les organisateurs et les responsables d'avoir trouvé un moyen de réunir l'ensemble des Maisons des Grands-Parents.

Cette année, on en a quatre.

Je suis sûr que dans deux ans on va doubler, j'en suis convaincue.

Puis, j'espère que vous allez m'inviter pour que je puisse être témoin de cela.

Bonne journée.

www.familis.org/rioptq/publication/pensons76/wavroch.html

Conseil des aînés
Québec



Le Conseil des aînés

10, Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Sans frais : 1 877 657-AINES

Vox : (1-418) 691-2006

Fax : (1-418) 643-1916

www.conseil-des-aines.qc.ca/main.html

aines@conseil-des-aines.qc.ca

Vue partielle de l'assistance



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec a été créé en février 1983. Incorporé le 19 mai 1984, le Regroupement vise à réunir des organismes. Il en compte quatre-vingt-dix-sept. Parmi les buts poursuivis, notons ceux de regrouper les intervenants et intervenantes dans le domaine de la famille, d'effectuer toute recherche concernant la famille, de diffuser de l'information appropriée, d'intervenir auprès de la population et des pouvoirs publics pour promouvoir la famille.

Le Carrefour des affaires familiales a été créé en octobre 1986 et incorporé le 29 octobre 1991. Entité qui relève du Regroupement, le Carrefour a pour mission de rejoindre toutes personnes intéressées aux affaires familiales et de leur permettre de se réunir pour pousser librement leur réflexion sur un thème donné. Afin de couvrir l'ensemble des volets de la politique familiale, des déjeuners-croissants sont organisés chaque mois. On y considère l'éducation, le travail, la justice, l'environnement, la santé et les services sociaux toujours sous l'angle familial.

Les Déjeuners-croissants convient toute personne intéressée par les affaires familiales afin d'échanger sur celles-ci, de s'informer mutuellement de ces sujets et de promouvoir les intérêts de la famille.

Devenez membres

Pour les organismes :

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

La cotisation annuelle est de 50\$.

Le membrariat confère le droit de participation et de vote à deux délégués de votre organisme à l'Assemblée générale annuelle.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin Pensons famille vous est adressé.

Pour les personnes :

Le Carrefour des affaires familiales

La cotisation annuelle est de 20\$.

Vous recevez les invitations à participer aux activités du Regroupement et du Carrefour.

Un exemplaire du bulletin Pensons famille vous est adressé.

Contactez-nous

Les déjeuners-croissants sont diffusés sur Internet à l'adresse :

www.familis.org/webcasting.html

Écoutez-nous et voyez-y !



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110
Montréal (Québec) H2J 3E6

Numéro de téléphone : (1-514) 527-8435
Numéro de télécopieur : (1-514) 527-8816
www.familis.org/riopfq riopfq@familis.org

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Dépôt légal - 2e trimestre 2004

Ont collaboré à la réalisation du présent **Pensons famille**
Mohamed Arhab, Marie-Berthe Chevalier,
Yves Lajoie, Lyette Lamothe et Jeannine Molai Ndasi

Le Conseil d'administration

Le président : Richard Sarrasin
La première vice-présidente : Ruth Laliberté Marchand
La vice-présidente : France Laflamme
Le vice-président secrétaire : Marc Lamarche
Le vice-président trésorier : André Thouin
L'administratrice : Merlaine Brutus
L'administratrice : Lise Henry
L'administrateur : Julien Ouellet
L'administrateur : Gérard Valade

Les collaboratrices et collaborateurs

Le webmestre : Mohamed Arhab
L'animatrice : Marie-Berthe Chevalier
Le directeur général : Yves Lajoie
La coordonnatrice : Lyette Lamothe
La secrétaire comptable : Jeannine Molai Ndasi